



**vitry-sur-seine**

**Révision du Plan Local d'urbanisme**



## **1 - RAPPORT DE PRESENTATION**

### **PARTIE 1.2**

### **ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**



**APPROBATION : 18 décembre 2013**

MODIFICATION N° 1 : 13 MAI 2015

MODIFICATION N° 2 : 08 OCTOBRE 2015

MODIFICATION N° 3 : 09 DECEMBRE 2015

MODIFICATION N° 4 : 07 NOVEMBRE 2017

Mise à Jour : 16 avril 2018





## SOMMAIRE

<b>1. Le milieu naturel et urbain.....</b>	<b>5</b>
1.1 Les composantes physiques du territoire.....	5
1.1.1 <i>La topographie</i> .....	5
1.1.2 <i>La géologie</i> .....	5
1.1.3 <i>L'hydrographie</i> .....	7
1.2 Le climat .....	9
1.3 Le patrimoine urbain .....	10
1.3.1 <i>Les potentialités archéologiques</i> .....	10
1.3.2 <i>Le patrimoine d'intérêt national</i> .....	13
1.3.3 <i>Le patrimoine d'intérêt local</i> .....	14
1.4 Le patrimoine naturel .....	22
1.4.1 <i>Définition et objectif de la trame verte et bleue</i> .....	22
1.4.2 <i>La trame verte urbaine</i> .....	25
1.4.3 <i>La trame bleue</i> .....	35
1.4.4 <i>La qualité de biodiversité des espaces</i> .....	35
1.4.5 <i>La faune et la flore</i> .....	38
1.4.6 <i>Les enjeux de la trame verte et bleue</i> .....	42
1.4.7 <i>La consommation des espaces naturels</i> .....	44
<b>2. Les ressources naturelles.....</b>	<b>45</b>
2.1 La gestion de l'eau .....	45
2.1.1 <i>La planification territoriale en matière de gestion de l'eau</i> .....	45
2.1.2 <i>Le réseau d'eau potable</i> .....	46
2.1.3 <i>Le réseau d'assainissement</i> .....	48
2.2 Les ressources énergétiques .....	52
2.2.1 <i>La géothermie</i> .....	52
2.2.2 <i>Le chauffage urbain</i> .....	52
2.2.3 <i>La production énergétique</i> .....	56
<b>3. Les paysages de Vitry .....</b>	<b>59</b>
3.1 Les grand ensembles géographiques .....	62
3.1.1 <i>Le plateau</i> .....	62
3.1.2 <i>Le coteau</i> .....	63
3.1.3 <i>La plaine alluviale</i> .....	64
3.1.4 <i>Le fleuve</i> .....	64

3.2	Les spécificités du paysage vitriot.....	65
3.2.1	<i>Des entrées de ville intégrées au tissu urbain continu.....</i>	65
3.2.2	<i>Les cônes de vues.....</i>	65
3.2.3	<i>Les coupures naturelles et urbaines.....</i>	66
3.3	La publicité et les enseignes.....	67
3.3.1	<i>Publicité et pré-enseignes.....</i>	67
3.3.2	<i>Enseignes.....</i>	68
<b>4.</b>	<b>Les nuisances et les risques naturels et technologiques .....</b>	<b>70</b>
4.1	La gestion et le traitement des déchets .....	70
4.1.1	<i>Les compétences.....</i>	70
4.1.2	<i>La collecte des déchets ménagers.....</i>	70
4.1.3	<i>Le traitement des déchets ménagers .....</i>	72
4.1.4	<i>Les projets, et les études en cours ou à venir .....</i>	73
4.2	La qualité de l'air.....	75
4.2.1	<i>Analyse de la qualité de l'air.....</i>	75
4.2.2	<i>Les outils de gestion et de planification .....</i>	78
4.3	Les nuisances sonores .....	81
4.3.1	<i>Le classement des infrastructures terrestres bruyantes .....</i>	81
4.3.2	<i>Les cartes stratégiques de l'exposition au bruit.....</i>	82
4.4	Les risques naturels et technologiques.....	84
4.4.1	<i>Les risques naturels.....</i>	85
4.4.2	<i>Les risques liés au transport de matières dangereuses.....</i>	91
4.4.3	<i>Les risques technologiques.....</i>	93
<b>5.</b>	<b>Identification des besoins et perspectives d'évolutions .....</b>	<b>96</b>
5.1	Les besoins répertoriés en matière d'environnement.....	96
5.1.1	<i>Le milieu naturel et urbain.....</i>	96
5.1.2	<i>Les ressources naturelles.....</i>	97
5.1.3	<i>Les paysages de Vitry.....</i>	98
5.1.4	<i>Les nuisances et les risques naturels et technologiques .....</i>	98
<b>6.</b>	<b>Annexe .....</b>	<b>100</b>
6.1	Liste de la flore à conseiller et éviter .....	100

# 1. LE MILIEU NATUREL ET URBAIN

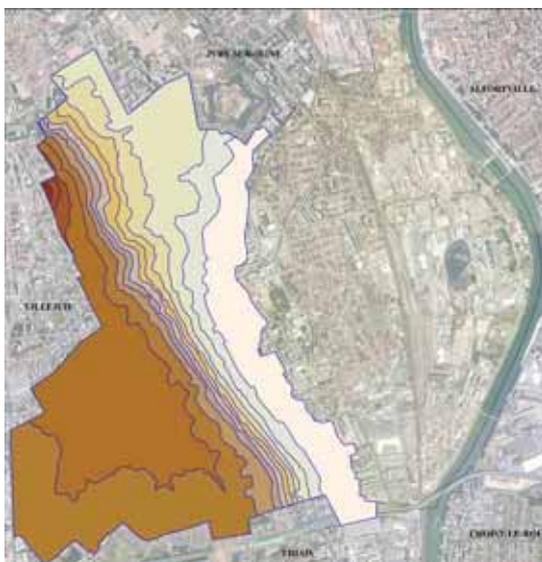
## 1.1 LES COMPOSANTES PHYSIQUES DU TERRITOIRE

### 1.1.1 La topographie

La topographie de Vitry a été modelée par les méandres de la Seine. On distingue trois entités organisées en faisceau de ligne d'orientation nord-sud :

- en partie basse, la Seine et sa plaine alluviale sont situées à la cote 30 ngf ;
- en partie intermédiaire, le coteau, exposé à l'est et jadis couvert de vignes dont la culture a disparu au début du 20<sup>ème</sup> siècle ;
- en partie haute, le plateau de Vitry-Rungis situé à la cote ngf 100.

*La topographie de Vitry*



SCURE



Cadre de Vie et Paysage Mars 2004

### 1.1.2 La géologie

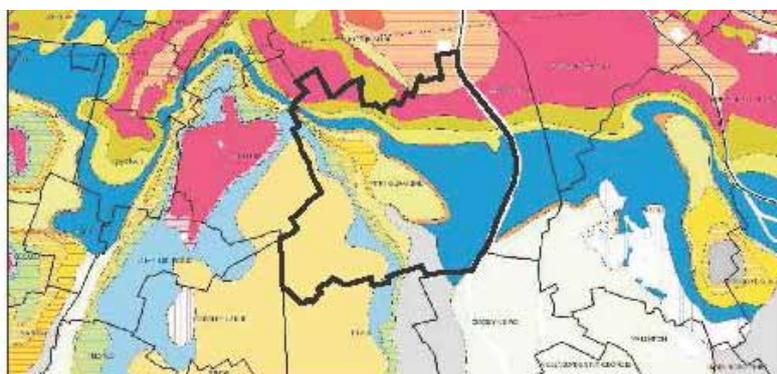
Vitry se situe au cœur du bassin parisien, unité géologique constituée de roches relativement jeunes, recouvertes d'alluvions plus ou moins récentes, témoins de la présence des cours d'eau qui l'ont traversée.

Les coupes géologiques révèlent une structure monoclinale constituée de couches sub-horizontales caractéristiques d'une géologie de sédimentation marine.

La Seine, en creusant son lit et après des variations dans le tracé de ses méandres, a également creusé le plateau de Vitry-Rungis, ce qui laisse affleurer, sous les éboulis, les différentes couches de sédimentation au niveau du coteau.

Le sous-sol de la commune a longtemps été exploité pour fournir des matériaux de construction, expliquant la présence d'anciennes carrières, notamment sur le plateau :

- le calcaire grossier au nord du territoire communal, au niveau du fort d'Ivry et du quartier des Malassis ;
- le gypse, sur la partie sud-est du plateau,
- le sable du lit de la Seine sur la plaine alluviale,
- le lœss ou limon des plateaux sur le territoire d'Ivry,
- le remblai, d'origine anthropique sur la zone industrielle, qui peut présenter un risque de pollution.



	Colluvions polygéniques, éboulis
	Marnes supragypseuses : Marnes blanches de Pantin, Marnes bleues d'Argenteuil
	Marnes et caillases
	Sables de Monceau
	Sables de Fontainebleau, accessoirement grès en place ou peu remanié (versant)
	Calcaire de Saint-Ouen. Calcaires et marnes de Nogent-l'Artaud, Calcaire d'Ambreville, Calcaire de Branles
	Calcaire de Brie et de Sannois, Caillasse d'Orgemont
	Argile verte, Glaises à Cyrènes et/ou Marnes vertes et blanches (Argile verte de
	Sables de Beauchamp, Sables d'Auvers
	Limon des Plateaux
	Calcaires grossier à glauconie, Calcaire à Miliolites, Calcaire à Numulites laevigatus
	Marnes à Pholadomya ludensis, Formation du gypse, Quatrième masse
	Masses et marnes du gypse
	Alluvions anciennes (basse terrasse de 0-10m: sables et graviers, colluvions, alluvions et apports éoliens

### 1.1.3 L'hydrographie

- *Les eaux de surfaces*

#### La Seine

Vitry est bordée par la Seine sur 3,8 kilomètres. Le fleuve forme la limite ouest de la commune.

La Seine prend sa source en Côte-d'Or sur le plateau de Langres, à 446 mètres d'altitudes. Elle s'écoule vers le Nord-Ouest sur une distance de 776 kilomètres et se jette dans la Manche entre le Havre et Honfleur. Son bassin versant d'une superficie d'environ 78 000 km<sup>2</sup> est géré par l'agence de l'eau Seine-Normandie.

Concernant les données hydrologiques, la station la plus proche se situe au niveau d'Alfortville, en aval hydraulique de Vitry. Les chiffres clés relevés sont les suivants :

- un débit moyen annuel de 214 m<sup>3</sup>/s avec un maximum en février (381 m<sup>3</sup>/s) et un minimum en août (101 m<sup>3</sup>/s),
- une hauteur d'eau maximum connue de 3,12 mètres (11 février 1984),
- un débit journalier maximal connu en période de crue de 1300 m<sup>3</sup>/s (14 janvier 1982)

En 1910, 1925 et 1955 d'importantes crues hivernales ont entraîné une montée lente et progressive des eaux. Les plus hautes eaux de la Seine ont été constatées lors de la crue centennale de 1910, qui était liée à des circonstances météorologiques exceptionnelles de pluies torrentielles et durables sur un sol gelé. La ligne des eaux de cette crue est retenue comme niveau de crue de référence à la cote 35,58 ngf.

Les risques d'inondations sont pris en compte dans le Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) de la Marne et la Seine (voir chapitre 3.4 Les risques naturels et technologiques).

Par ailleurs, le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) adopté en 2009 fixe de nouveaux objectifs pour la gestion de l'eau de la Seine pour la période 2010-2015. Le PLU devra tenir compte de ses orientations :

- Défi 1 : diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques
- Défi 2 : diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques par les pollutions diffuses
- Défi 3 : réduire les pollutions des milieux aquatiques par les substances dangereuses
- Défi 4 : réduire les pollutions microbiologiques des milieux
- Défi 5 : protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future
- Défi 6 : protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides
- Défi 7 : gestion de la rareté de la ressource en eau
- Défi 8 : limiter et prévenir le risque d'inondation

Ces orientations sont complétées par deux leviers permettant de relever les 8 défis :

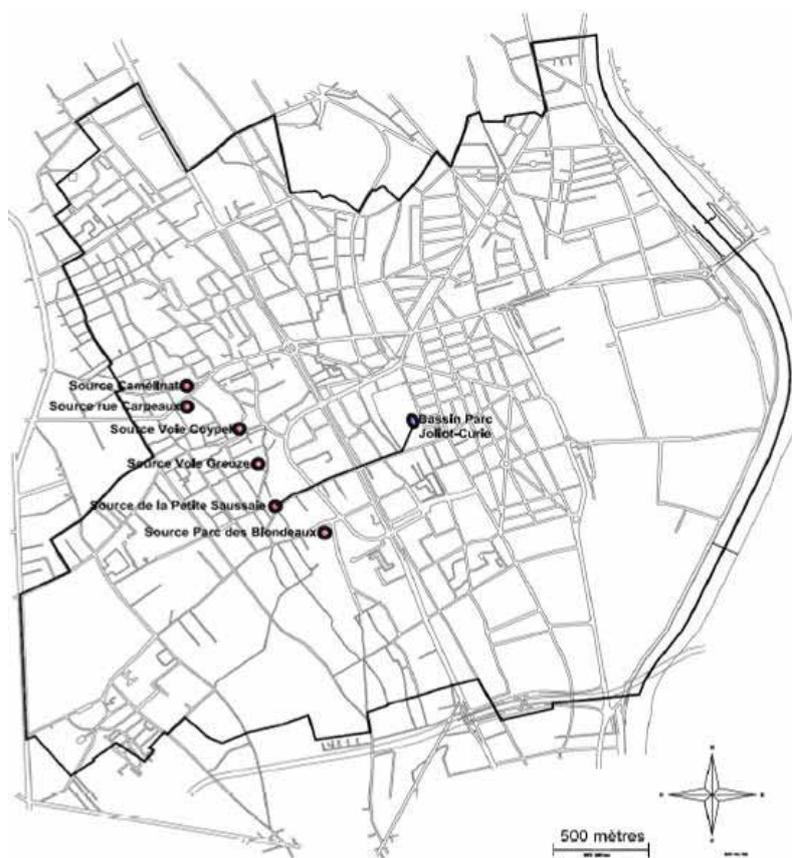
- Levier 1 : Acquérir et partager les connaissances
- Levier 2 : Développer la gouvernance et l'analyse économique

## Les sources

Cinq sources jaillissent sur le plateau à Vitry. Elles ont été canalisées au 18<sup>ème</sup> siècle. L'eau était alors amenée par des tuyaux en grès ou en plomb dans des réservoirs, puis partagée entre des propriétaires privés et des fontaines publiques.

L'ensemble de ses sources débitait environ 364m<sup>3</sup> d'eau par jour. Ces sources coulent toujours aujourd'hui. Leurs canalisations sont raccordées au réseau d'eaux pluviales à l'exception de la source de la petite Saussaie qui alimente le bassin du parc Joliot-Curie.

### *Localisation des sources en 2009*



*L'assainissement de Vitry-sur-Seine Vitry - DVE*

- **Les eaux souterraines**

Les couches sédimentaires situées sous le plateau sont de deux types. En partie supérieure se trouvent des couches perméables constituées de sable de Fontainebleau et de calcaire de Brie. En partie intermédiaire se trouvent des couches imperméables d'argile verte et de marnes gypseuses au niveau des coteaux. Ces couches imperméables bloquent une nappe phréatique suspendue à 88 m d'altitude ngf, emprisonnée dans le calcaire de Brie et alimentée par l'infiltration des eaux de pluie. Cette situation démontre la présence de nombreuses sources au niveau du coteau.

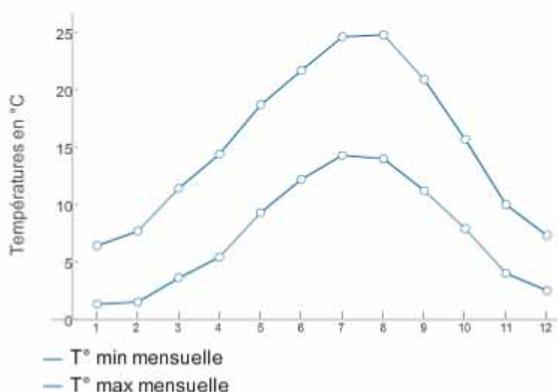
La seconde nappe présente sur le territoire de Vitry est celle qui alimente la Seine. Elle se situe à la cote ngf 29 dans le sous-sol de la partie est de la commune (zone d'activités, secteur Jean Jaurès et quartier de la Ferme).

## 1.2 LE CLIMAT

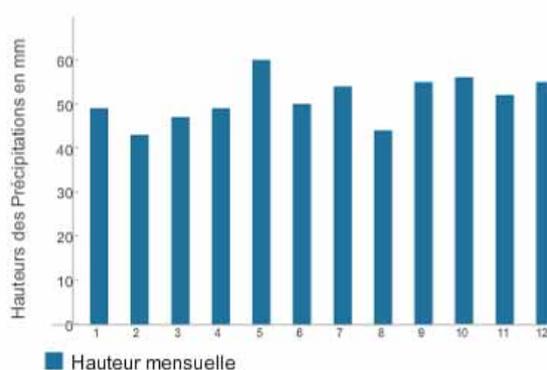
La région parisienne est caractérisée par un climat de type tempéré, lequel est à la fois sous l'influence des masses d'air océanique et semi-continentale. Vitry, comme l'ensemble des communes de la petite couronne parisienne, bénéficie d'un ensoleillement et de précipitations assez faibles.

Les données météorologiques pour la commune de Vitry proviennent de la station d'Orly.

*Normales mensuelles des températures*



*Normales mensuelles des précipitations*



*Site Internet Météo France*

A Vitry la moyenne annuelle des températures est de 7,3° pour les minimales et de 15,3° pour les maximales. Le cumul annuel moyen des précipitations est établi à 615,4mm étalées sur 110 jours.

## 1.3 LE PATRIMOINE URBAIN

### 1.3.1 Les potentialités archéologiques

Le territoire de la commune de Vitry se répartit sur la plaine alluviale de la Seine et sur le coteau, constitué par la pente orientale du plateau de Longboyau. Une grande partie des niveaux de bord de plateau, resté rural jusqu'au XXe siècle, notamment au niveau du parc des Lilas, comportent des niveaux de sol préservés. La partie orientale du territoire communal, située dans la vallée, présente de fortes probabilités de bonne conservation des niveaux préhistoriques, à l'exception des zones anciennement exploitées en carrière.

- *La Préhistoire*

Les indices archéologiques concernant ces périodes sont souvent isolés, diffus et mal situés. Des outils paléolithiques mais surtout néolithiques ont été retrouvés dispersés un peu partout sur le territoire de la commune depuis le milieu du XIXe siècle jusqu'à ces dernières années, en particulier au Port à l'Anglais en 1858 sur la Seine et dans les carrières de Gournay vers 1900. Des opérations archéologiques au Parc des Lilas en 2007 et sur le coteau en 2012, ont permis la découverte de mobilier daté du Néolithique.

- *L'Age du Bronze*

Un enclos funéraire de l'âge du Bronze a été fouillé en 1996 au parc des Lilas. A proximité, lors d'une surveillance des terrassements préalables à la mise en sécurité des sols du parc des Lilas, plusieurs fosses complexes et les vestiges de structures de combustion ont été observés.

- *L'Age du Fer*

Une sépulture isolée datant du IIIe siècle avant notre ère a été découverte sur le coteau. Une vaste nécropole de même période a été découverte en plaine, dans une sablière dont l'exploration prévue a été annulée par les inondations de 1910. La présence de nombreuses épées aux côtés des défunts, dont l'une conservée au Musée Carnavalet, démontre l'existence d'une élite de guerriers *parisii* sur ce territoire.

Plusieurs structures agricoles (fosses, silos) et une inhumation, datant de l'indépendance gauloise, ont été fouillées de 1997 à 2009 au sein du parc des Lilas.

L'opération réalisée en 2012, préalablement à la reconstruction de l'actuel collège Monod, a révélé une occupation de l'âge du Fer.

- *L'Antiquité*

L'ancienne route, actuelle RD5, qui se poursuivait à l'origine par la rue Constant Coquelin, marque le tracé d'une voie romaine empierrée Paris-Melun retrouvée à Paris sous le macadam de l'avenue de Choisy et à Orly dans une sablière.

Deux dépôts monétaires gallo-romains auraient été découverts sur la commune, l'un vers 1955 en plaine, le deuxième aurait été repéré chez un antiquaire. Ces deux dépôts, disparus depuis, supposent la présence proche d'un domaine antique. Des objets antiques non décrits auraient été vus au Port-à-l'Anglais en 1860.

- *L'Antiquité tardive et haut Moyen Age*

Le domaine de *Victoriacum*, attesté au XIIe siècle, pourrait être plus ancien. Le toponyme issu d'un nom d'homme latin indique l'origine gallo-romaine de l'un de ses possesseurs durant l'Antiquité tardive. Une fouille réalisée en 1997 à proximité de l'église Saint-Germain, a livré du mobilier résiduel du Bas-Empire et du haut Moyen-Age, près d'un habitat moderne. Quelques fragments de mobilier céramique datant de cette période ont également été perçus sur le site du Musée d'Art contemporain en 2001 et sur le parc des Lilas en 2005.

Des sépultures découvertes dans des circonstances indéterminées, place de l'église, ont été attribuées à l'époque mérovingienne on ne sait sur quels critères.

- *Le Moyen Age et l'époque moderne*

Des domaines ecclésiastiques sont mentionnés au XIIe siècle, maison, pressoir et domaine de Saint-Martin-des-Champs, hostises du chapitre Notre-dame, l'église Saint-Gervais Saint-Protais et son cimetière aux mains de Saint-Marcel.

Le XIIIe siècle voit des acquisitions du chapitre et l'érection d'une seconde église, Saint-Germain qui a été très remaniée par la suite.

Il semble qu'il existe également un fief secondaire à l'origine du hameau appelé d'Oncy, aux mains des moines de Saint-Lomer au XVe siècle, avec une chapelle Saint-laurent, dite aux Granges, peut-être entourée d'un cimetière, d'après le nom de la place.

Une chapelle est dédiée à Notre-Dame sur l'ancienne voie romaine, au Nord, près d'Ivry. Un habitat, à Gournay, est limitrophe avec Ivry et Villejuif. Le port sur la Seine, dit à l'Anglais, est mentionné au XIVe siècle.

Une fouille réalisée en 1997 place Jean Martin a révélé les vestiges encore en place d'un habitat. Cette fouille menée près de l'église a permis de mettre en évidence plusieurs niveaux depuis le XIIe siècle, la phase la plus importante étant un habitat assez luxueux du XVIe siècle. Des structures de la fin du Moyen Age et de l'époque moderne ont été repérées lors des sondages réalisés sur le site du Musée d'Art contemporain. Les vestiges d'une faïencerie contemporaine ont également été découverts à cette occasion.

Un aménagement de pierres et pilotis a été observé en 1870 sur berges lors de très basses eaux, à Chatrelles ou Chantereine, mais non situé précisément, ni daté.

L'opération archéologique de 2012 sur le terrain du Collège Monod a mis au jour un aménagement hydraulique du XIIIe-XIVe siècles, ainsi qu'un aqueduc souterrain du XVIIe-XVIIIe siècles, en lien probable avec les aménagements hydrauliques encore existants au niveau de la rue du Moulin de Saquet.

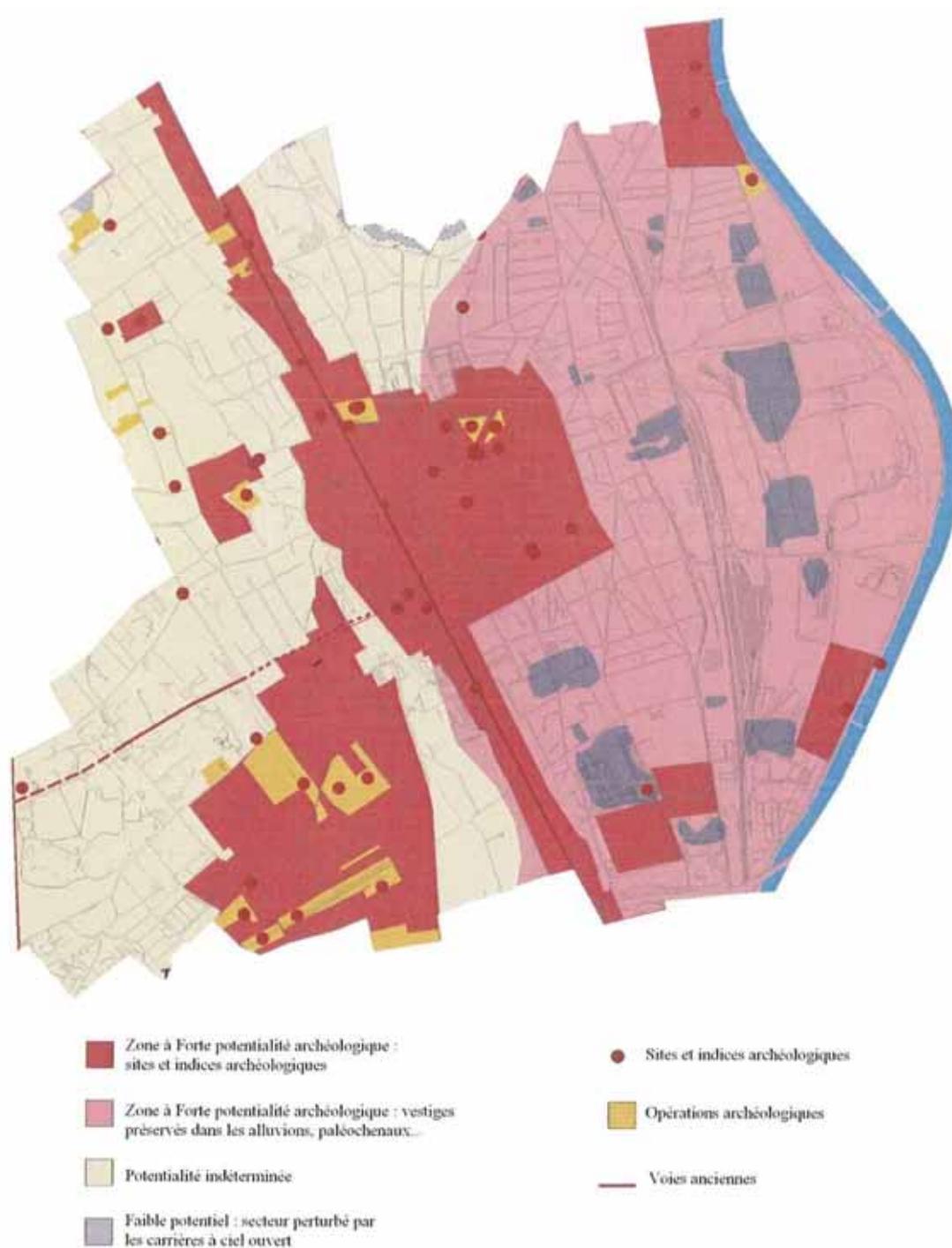
- *En conclusion*

Le territoire communal s'est vu très tôt doté d'implantations humaines permanentes, difficiles à évaluer, faute de localisation assurée, et ce vraisemblablement dès le Néolithique. L'occupation pourrait être continue depuis l'Age du Bronze jusqu'à la période romaine, notamment en bordure du plateau de Longboyau, exploité dès le Néolithique pour ses qualités de rendement agricole.

En dehors du village médiéval, curieusement doté de deux églises, une certaine dispersion de l'habitat peut être observée sur l'ensemble de la commune au Moyen Age, plusieurs implantations se groupent sur la voie antique, dont le tracé se prolonge dans le Grand Chemin royal du Moyen-Age, une autre occupation est connue à Oncy, l'actuel Petit Vitry, au Sud-Est du village, et un hameau se développe également à Gournay, au Nord-Ouest. Ces diverses implantations ont pour point commun d'être des implantations ecclésiastiques à l'origine.

L'ensemble de ces données permet d'estimer l'importance du potentiel archéologique de la commune.

*Les potentialités archéologiques à Vitry-sur-Seine*



### 1.3.2 Le patrimoine d'intérêt national

Vitry est concerné par la protection de plusieurs monuments historiques situés sur son territoire et sur les communes limitrophes.

A Vitry, deux éléments du patrimoine bâti font l'objet d'une protection au titre des Monuments Historiques :

<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'Eglise Saint Germain est classée Monument Historique depuis 1862. Son orgue, des tableaux, des pièces de mobilier en particulier l'ancien autel sont inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques ;</li> </ul>	 <p style="text-align: right;"><i>Mérimée</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- la partie ancienne de la bibliothèque Nelson Mandela, les façades et la toiture de l'hôtel particulier du 18<sup>e</sup> siècle ont été inscrites, en 1969, à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.</li> </ul>	

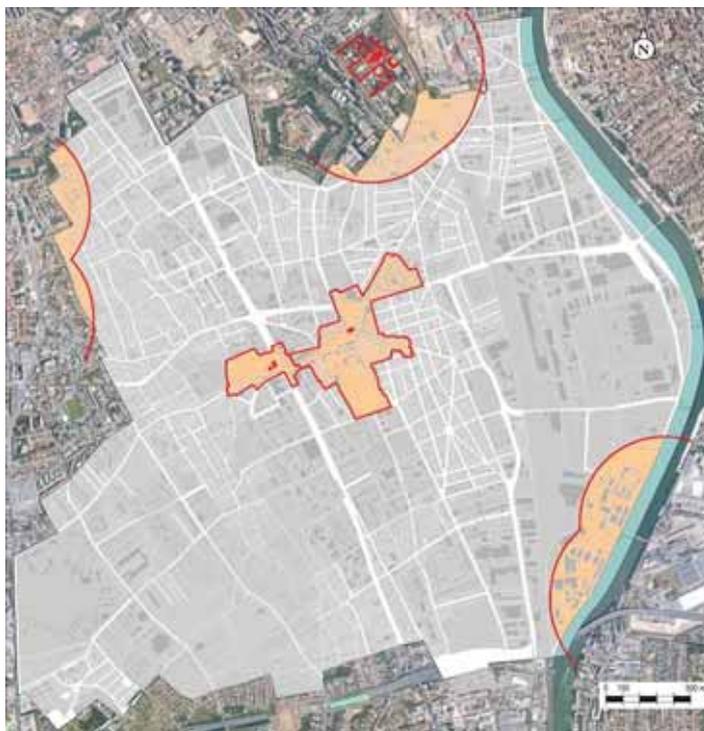
Cette servitude implique l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France pour toutes modifications apportées à ces édifices, au mode d'utilisation du sol ainsi qu'aux constructions covisibles avec le monument dans un rayon de 500 mètres.

Le périmètre de protection des monuments historiques a été modifié par le conseil municipal du 12 octobre 2005, suite à la proposition de l'Architecte des Bâtiments de France.

Les deux monuments concernés sont l'Eglise Saint Germain et l'ancien hôtel particulier (partie ancienne de la bibliothèque Nelson Mandela). La relative proximité des deux monuments (environ 500 mètres) a permis que leurs périmètres de protection respectifs se touchent, et offrent ainsi une certaine cohérence à cet ensemble plus ancien par rapport au reste de la commune. Le périmètre modifié a été établi sur la base d'une co-visibilité réelle sur le terrain. La modification va dans le sens d'une réduction du périmètre due à la nature de l'environnement et au positionnement des monuments au sein de celui-ci en vue d'une plus grande cohérence par rapport au secteur concerné.

La commune est également concernée par des périmètres de protection qui sont générés par des monuments situés sur les communes de Villejuif, Ivry-sur-Seine et Alfortville.

### *Périmètres de protection des monuments historiques*



Les servitudes relatives à la protection de ces monuments historiques sont reportées en annexe du PLU (pièce n°5).

### **1.3.3 Le patrimoine d'intérêt local**

Le territoire communal de Vitry-sur-Seine abrite des formes bâties variées témoignant de la richesse de son histoire urbaine. De nombreux bâtiments sont représentatifs de l'histoire de Vitry dans toutes ses composantes. A ce titre, ils constituent un patrimoine d'intérêt local à préserver et à mettre en valeur pour le transmettre aux générations futures comme témoin d'une histoire urbaine.

La ville de Vitry-sur-Seine a depuis longtemps porté un regard attentif à son patrimoine bâti, révélateur d'une véritable richesse urbaine. Elle a enrichi son patrimoine, au cours du temps, par la réalisation d'ensembles d'habitat collectif de grande qualité architecturale ainsi que des équipements publics confiés à des architectes de renommée. La ville a également mené des actions de réhabilitation importantes en faveur du respect du patrimoine telles que le déplacement de l'ancienne mairie ou la réhabilitation de l'ancienne minoterie.

Le PLU approuvé en 2006 a fait l'objet d'une procédure de modification<sup>1</sup> dont l'un des objectifs était d'ajouter un volet relatif à la protection et à la mise en valeur du patrimoine bâti.

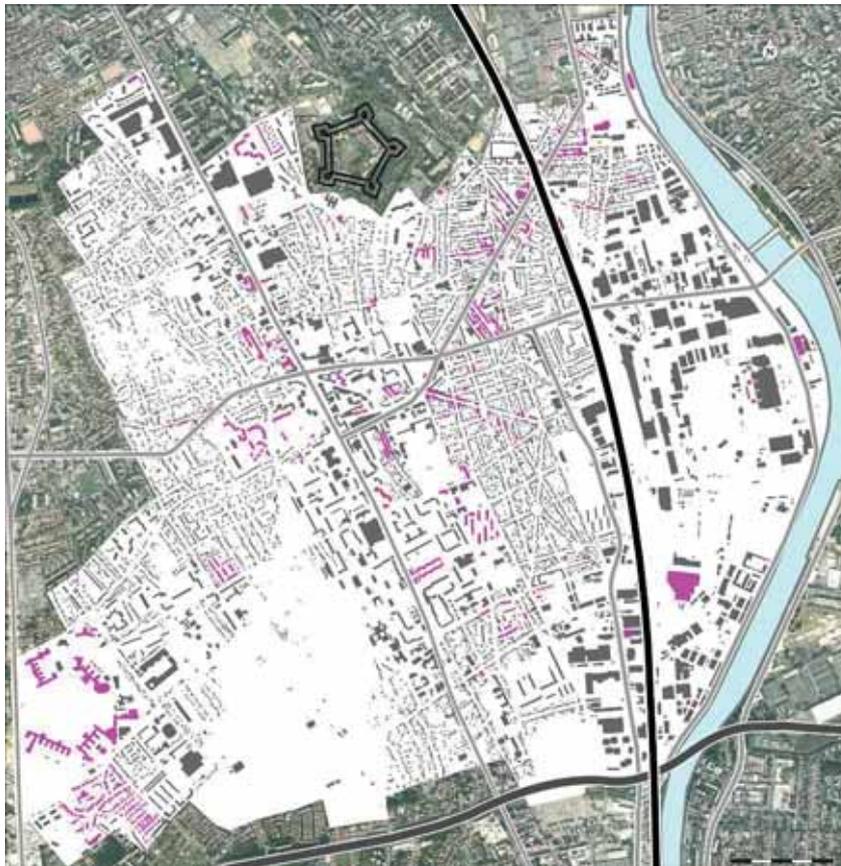
- ***L'étude préalable du CAUE***

Le CAUE du Val-de-Mame a été chargé par la ville de l'élaboration d'un inventaire des éléments patrimoniaux présentant un intérêt au titre de leur qualité historique, architecturale et urbaine. Ce recensement avait pour première finalité d'aboutir à « une meilleure connaissance de l'évolution architecturale et urbaine de la ville ».

L'étude, finalisée en mars 2008, est composée en deux phases. Elle a d'abord synthétisé les grandes périodes d'urbanisation de la ville présidant à la présence d'une typologie diversifiée de bâti, puis elle a identifié, à l'issue d'un important travail de terrain, 169 éléments remarquables au titre du patrimoine, agrémentés de fiches techniques renseignant notamment la typologie de chaque élément et préconisant des recommandations architecturales.

<sup>1</sup> Modification approuvée le 22 juin 2011 par le Conseil Municipal

*Localisation du patrimoine bâti d'intérêt local*



L'étude recense deux catégories d'éléments :

- **les bâtiments** : « bâtiments ou groupes de bâtiments intéressants par eux-mêmes sur le plan historique, architectural ou urbain »,
- **les séquences urbaines** : « plusieurs bâtiments ou éléments (bâtiments, annexes, murs, espaces publics) qui tirent leur qualité du dialogue qu'ils établissent entre eux ».

C'est sur le fondement de cette étude qu'une nouvelle analyse du patrimoine a été engagée en 2010 afin d'identifier les éléments devant être pris en compte dans les dispositions du PLU.

- *La nature du patrimoine bâti*

### Le bâti ancien

#### DE GRANDES DEMEURES

Empreint de références à l'architecture classique (toitures à la Mansart...), le bâti des grandes demeures investit de grandes parcelles situées à proximité immédiate de l'ancienne route royale reliant Paris et Choisy, devenue aujourd'hui RD5. Ce type de bâti élaboré grâce à des techniques de construction ancienne (pierre calcaire et enduit plâtre) se caractérise par une implantation en recul par rapport à la voie et par une surélévation du rez-de-chaussée renvoyant à un effet de mise en scène.



#### DE BOURG

Marqué par la régularité des rythmes et la simplicité des volumes, constituant un front bâti compact à l'alignement de la rue autour de cours communes. Le bâti de bourg témoigne de techniques de construction anciennes marquées par l'usage de la pierre calcaire et de l'enduit plâtre.



### L'architecture de la fin XIX<sup>ème</sup> - début XX<sup>ème</sup> :

#### VILLAS

Aux références stylistiques variées (classicisme, régionalisme...), les villas, investissent de grandes parcelles du territoire vitriote. Les volumes composites et l'asymétrie de leur disposition renvoient à la recherche d'une réelle originalité affirmée par la valorisation du détail. A ce titre, les techniques de construction mobilisées font la part belle à une diversité et une richesse des matériaux (pierres meulières et briques apparentes, sgraffite<sup>2</sup>...)



#### PAVILLONS

Aux références stylistiques variées bien que moins ornementées que les villas, les pavillons sont eux aussi marqués par une diversité des matériaux et des techniques employées. Leur implantation s'effectue en recul par rapport à la voie avec un jardin de représentation à l'avant de la parcelle et un jardin privé à l'arrière.



<sup>2</sup> Sgraffite : Décoration murale obtenue en appliquant un enduit de couleur claire sur un fond sombre, enduit que l'on gratte avec une pointe afin d'obtenir un dessin.

**MAISONS DE VILLE**

Le plus souvent mitoyennes, les maisons de ville, aux volumes parallélépipédiques simples, sont implantées en recul par rapport à la voirie et agrémentées d'un jardin de représentation à l'avant et d'un jardin privé en fond de terrain. Les techniques de construction employées tirent parti d'une diversité de matériaux (pierres meulières, briques, bois...)

**IMMEUBLES DE RAPPORT**

Implantés sur rue, d'une hauteur de R+2 à R+5, les immeubles de rapport présentent des références stylistiques, des techniques de construction et des matériaux variés. Les volumes occupant de manière optimale la surface des parcelles se décomposent en trois registres distincts : rez-de-chaussée, étages courants et couronnement.

**L'architecture de l'entre deux-guerres****IMMEUBLES DE RAPPORT ART DECO**

Implantés sur rue, principalement le long de l'axe Paul Vaillant Couturier, les immeubles Art Déco sont marqués dans leur expression architecturale par l'usage de ferronneries, de décors proposant des formes géométriquement simples, et le plus souvent d'un habillage de briques à forte valeur patrimoniale.

**HBM DE L'ENTRE-DEUX-GUERRES**

Les ensembles HBM de l'entre-deux guerres sont marqués par des hauteurs de bâti et des densités relativement importantes. Leurs volumes concilient qualité architecturale et urbaine et conception innovante de l'organisation intérieure des logements.

**CITE JARDIN**

La cité jardin du Moulin Vert se situe au sud de la commune de Vitry. Elle se compose de pavillons jumelés ou accolés, d'un immeuble d'habitat collectif doté de commerces en rez-de-chaussée, de deux équipements. Le tout est organisé autour d'espaces publics qualitatifs. L'expression architecturale réinterprète le modernisme, le régionalisme ou encore l'architecture rurale.



## L'architecture des années 50-60

### PAVILLONS INDUSTRIALISES OU SEMI INDUSTRIALISES

Individuels ou groupés, implantés en recul par rapport à la voirie, les pavillons des années 50-60 présentent des volumes simples et peu agrémentés de décor. L'usage du bois, de la ferronnerie et du béton armé produit des ensembles fonctionnels, autonomes du réseau urbain existant. Le toit terrasse constitue un élément architectural emblématique de ce bâtiment.



### MAISONS PARTICULIERES

Les maisons particulières individuelles, se caractérisent par des volumes simples implantés en retrait variable par rapport à la rue. L'usage du béton armé apparaît prédominant, certaines parties demeurant toutefois agrémentées d'autres matériaux tels que le bois, la brique, les maellons de calcaire...



### HABITAT COLLECTIF

Les volumes simples de grande échelle des ensembles d'habitat collectif s'organisent de manière autonome par rapport au réseau urbain préexistant. Le béton armé constitue le matériau de référence. Son utilisation massive s'effectue au détriment de tout élément décoratif.



## Equipements et patrimoine industriel

### EQUIPEMENTS

Les équipements constituent dans Vitry des éléments architecturaux marqués par la diversité des styles comme produit de l'évolution de la structuration urbaine.



### PATRIMOINE INDUSTRIEL

Certains éléments symbolisent à eux seuls le territoire communal : la briqueterie et l'ancienne minoterie, le pont du Port-à-l'Anglais ou la grande halle SNCF en constituent des exemples marquants.

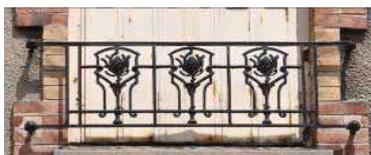
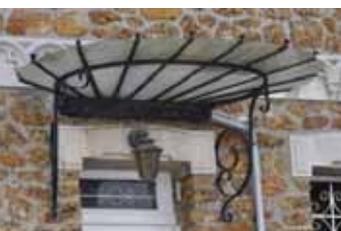


**Les éléments de décors**

L'architecture à Vitry est riche de décors, parfois simples, mais toujours représentatif de savoir-faire aujourd'hui disparu.

Ces éléments participent également au patrimoine architectural de la ville :

- les ferronneries qui s'expriment notamment dans la diversité des garde-corps, des marquises et des portes ;
- les céramiques en décor de façades ;
- le sgraffite ;
- les appareillages de briques ;
- les tuiles de rives...



- *L'analyse de l'inventaire en vue d'une protection dans le PLU*

L'étude de recensement du patrimoine Vitriote, réalisée par le CAUE 94, a constitué la base d'une nouvelle analyse, menée en 2010, afin de définir et d'identifier les éléments pouvant faire l'objet d'une protection réglementaire dans le cadre d'une modification du PLU.

Cette nouvelle analyse s'est fondée sur une double approche :

- l'identification des éléments de patrimoine pouvant faire l'objet d'une protection dans le PLU doit être fondée sur l'un des trois critères suivants : historique, culturel ou écologique ainsi que le prévoit l'article L.123-1-5,7° du code de l'urbanisme applicable à compter du 13 janvier 2011 (ancien article L.123-1,7°) ;
- les dispositions intégrées dans le PLU, en vue de la protection et la mise en valeur du patrimoine, doivent demeurer cohérentes avec toutes les orientations définies dans le PADD. Elles ne doivent pas remettre en cause l'économie générale des dispositions d'urbanisme retenues dans le PLU approuvé en 2006 afin de s'inscrire dans le cadre de la procédure de modification telle qu'elle est définie par l'article L.123-13 du code de l'urbanisme.

- *Les éléments de patrimoine identifiés dans le PLU*

A l'issue de cette analyse, 153 éléments de patrimoine, isolés, en séquences ou en ensembles cohérents, ont été retenus pour faire l'objet d'une identification au titre de l'article L.123-1-5,7°. Il est à noter qu'à l'intérieur même de séquences urbaines, peut être identifiée une construction. Cette construction est identifiée à un double titre comme élément participant à la séquence et au regard de ses propres caractéristiques.

#### Nature du patrimoine identifié



Séquences urbaines homogènes insérées dans le tissu urbain



*Avenue Casanova*



*Avenue de la République*



*Rue Sainte Geneviève*

Equipements publics



*Groupe scolaire Montesquieu*



*Ancienne mairie*



*Ecoles municipales artistiques*

Patrimoine industriel



*La briquetterie bvd Stalingrad*



*Ancienne minoterie*



*Cheminées EDF*

Ouvrages publics



*Pont du Port-à-l'Anglais*



*Ecluse du Port-à-l'Anglais*



*Gare et cour de la gare*

## 1.4 LE PATRIMOINE NATUREL

Depuis 1992 et le Sommet pour le Développement Durable, la conservation des espèces et de la biodiversité est devenue un enjeu majeur<sup>3</sup>.

En 2004, la Stratégie Nationale pour la Biodiversité est élaborée avec l'objectif de stopper la perte de biodiversité avant 2010. 4 objectifs la composent<sup>4</sup>:

- la mobilisation des tous les acteurs afin de respecter et de préserver la biodiversité,
- la reconnaissance de la valeur du vivant afin d'enclencher un comportement favorable à la conservation de la biodiversité,
- l'intégration de la conservation de la biodiversité dans l'ensemble des politiques publiques sectorielles,
- l'assurance d'un suivi de la biodiversité.

A l'issue du Grenelle de l'Environnement, le gouvernement a adopté en mai 2010 la programmation 2009-2010 des plans d'actions sectoriels de la stratégie nationale pour la biodiversité.

C'est en 2007 qu'une traduction dans la législation française a vu le jour avec le Grenelle de l'Environnement et l'intégration des notions de trame verte et bleue.

Au niveau régional et départemental, la biodiversité est une préoccupation traduite par le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France ainsi que par le plan vert et le plan bleu du Conseil général du Val-de-Marne.

La commune de Vitry a engagé une démarche en faveur de la biodiversité et du paysage depuis plusieurs années (gestion des espaces verts, installation de nichoirs en lien avec la LPO, adhésion à Natureparif, mise en place d'une charte promoteur...).

### 1.4.1 Définition et objectif de la trame verte et bleue

#### • *La mise en place des trames verte et bleue*

Le 3 Août 2009, le parlement a adopté, la loi n°2009-967 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, dite loi « Grenelle 1 ». En matière de biodiversité, la loi poursuit l'objectif suivant:

- « stopper la perte de biodiversité sauvage et domestique et maintenir ses capacités d'évolution ».

A cette fin, la loi introduit la notion de « trame verte et bleue ». La loi n°2010-788 du 12 Juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi « Grenelle II » est adoptée. C'est le prolongement opérationnel de la loi « Grenelle I ». Les objectifs de la trame verte et bleue sont précisés. La trame verte et bleue a pour but d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines.

Ces trames contribuent notamment à diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces, à prendre en compte leur déplacement et à faciliter les échanges nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvages.

**La trame verte** comprend :

- tout ou partie des espaces naturels protégés ainsi que les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité,
- les corridors écologiques constitués des espaces naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires ou ponctuelles, permettant de relier les espaces ci-dessus,
- les couvertures végétales permanentes le long de certains cours d'eau.

<sup>3</sup> Diagnostic écologique et schéma d'aménagement durable de la ville de Vitry-sur-Seine, Biotope

<sup>4</sup> [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

La trame bleue comprend :

- les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux en très bon état écologique ou jouant un rôle de réservoir biologique ou dans lesquels une protection des poissons migrateurs est nécessaire,
- les zones humides dont la préservation ou la remise en bon état contribuent à la réalisation des objectifs de qualité et de quantité des eaux,
- d'autres cours d'eau, parties de cours d'eau, canaux et zones humides importants pour la préservation de la biodiversité.

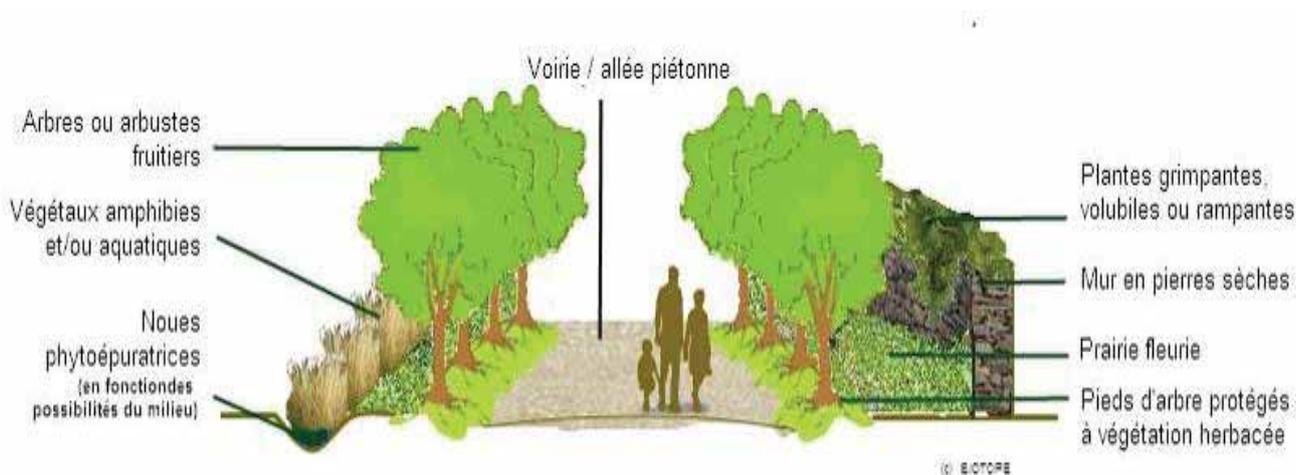
• *Modèle de trame verte et bleue idéale*

Pour se nourrir, se reproduire, migrer et s'adapter au changement climatique, les êtres vivants doivent se déplacer. Or, les bâtiments, les routes, les grillages et les infrastructures lourdes font office de barrières infranchissables. Les populations animales et végétales isolées, n'étant plus en relation, sont les premières touchées par cette fragmentation du territoire. La trame verte et bleue qui comporte à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques, a pour objectif de remédier à cette fragmentation.

Sur le terrain, la trame verte et bleue idéale se traduit par des habitats diversifiés pour la faune et la flore :

- strates végétales variées d'essences locales : arbres (ex : cerisier) et arbustes (ex : cornouiller) à fleurs et à baies pour oiseaux et insectes butineurs, espaces enherbés de type prairies servant de zones de refuge et d'alimentation pour les insectes pollinisateurs,
- murs en pierres sèches, supports de végétation et d'abris pour les insectes, escargots, lézard..., qui attireront à leur tour les oiseaux qui s'en nourrissent,
- noues plantées pour stocker temporairement les eaux pluviales, les dépolluer grâce aux plantes et les infiltrer dans le sol tout en servant de refuge aux espèces.

La trame verte et bleue idéale



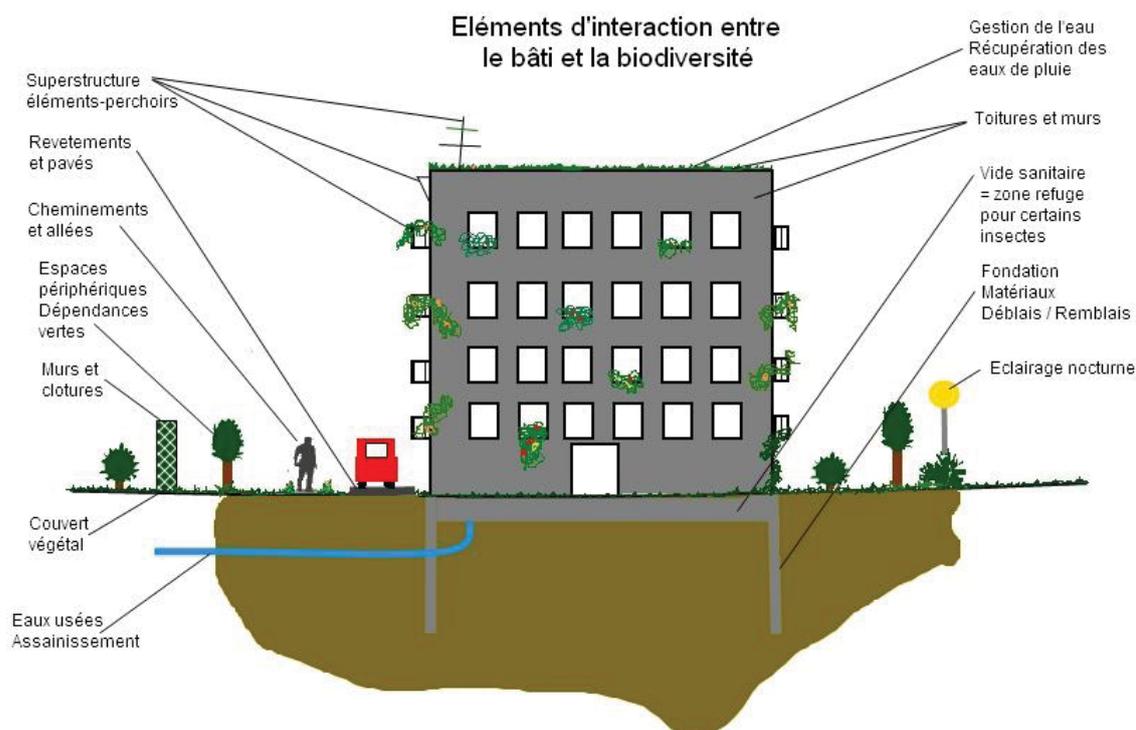
- *Eléments d'interaction entre le bâti et la biodiversité*

Dans un contexte de ville dense, il est possible de contribuer au développement de la biodiversité en végétalisant des surfaces construites avec des espèces diversifiées et locales, en particulier par le développement des toits et murs végétalisés.

En améliorant le confort d'été (température des logements réduite), régulant les écoulements d'eau (rétention, évaporation, relargage différé des eaux de pluie), atténuant les îlots de chaleur urbains, améliorant la qualité de l'air (évapotranspiration, fixation des poussières et pollens), tout en servant de biotopes pour la biodiversité et augmentant les superficies des espaces verts, ces techniques contribuent à apporter des réponses aux enjeux de développement durable (entre autres : adaptation au changement climatique, enjeu de santé publique face aux canicules, économies d'énergies et bilan carbone).

De plus, des aménagements simples et légers réalisés sur le bâti et dans les espaces extérieurs favoriseront différentes communautés vivantes :

- les perchoirs, nichoirs, chiroptières, gîtes à insectes intégrés directement dans la charpente, sur les façades ou les toits permettront l'accueil des oiseaux, chauves-souris, insectes, souvent en régression faute d'habitat,
- les murs poreux, munis d'anfractuosités, de cavités et recoins, constitués de matériaux non traités favorisent la présence de certaines espèces (plantes grimpantes, mousses, lichens, insectes, oiseaux, reptiles, batraciens),
- Par contre, les surfaces à effet « miroir » dont responsables de nombreuses collisions d'oiseaux, l'éclairage nocturne perturbe la faune et la flore, il doit être limité dans le temps et orienté vers le sol (non vers le ciel),
- les revêtements de sol semi-poreux (pavés à joints enherbés...) permettent l'infiltration et l'installation de la végétation, des habitats naturels aux abords des bâtiments (fossés, mares, noues, strates herbacées, arbustives...) compléteront et diversifieront les possibilités d'accueil de la biodiversité.



### 1.4.2 La trame verte urbaine

La commune possède sur son territoire une surface conséquente d'espaces verts, supports de biodiversité et comporte des atouts en matière d'espaces et d'espèces ainsi que des potentialités fortes notamment en termes de restauration des fonctionnalités et de la qualité des espaces d'accueil.

La trame verte du territoire vitriote s'organise à l'échelle :

- régionale,
- départementale,
- locale.

#### • *Les prescriptions du SDRIF 2013*

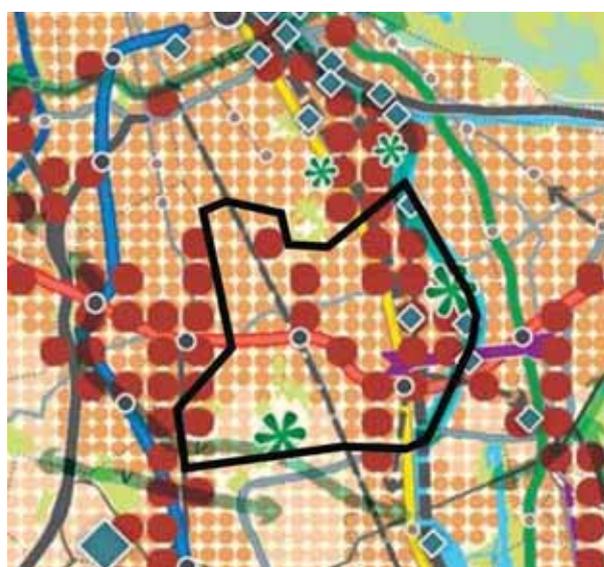
Le SDRIF 2013, projet en cours de finalisation (cf partie 1.1 du rapport de présentation), identifie le territoire communal de Vitry, dans sa majeure partie, comme un espace urbanisé à optimiser. Deux secteurs de densification préférentielle sont localisés sur le territoire de la commune :

- l'un, le long de la RD5, au niveau du centre-ville et dans sa partie nord ;
- l'autre, sur la partie est de Vitry, le secteur de la zone d'activité, qui fait partie du territoire de l'OIN.

Les orientations du SDRIF confortent la mise en place de l'Arc Sud, projet structurant de la commune, qui a pour but de faciliter les liaisons entre le plateau, le centre-ville et la Seine. La mise en place de ce cheminement doit se faire dans une logique de continuité verte, qui reliera d'est en ouest la Seine, le parc des Lilas et le domaine départemental A.Chérioux.

Le SDRIF préconise la constitution de la trame verte. Il prévoit une liaison verte, entre Vitry, Villejuif et l'Haÿ-les-Roses qui s'inscrit dans le maillage départemental (voir coulée verte Bièvres-Lilas).

Deux espaces verts à créer ou à conforter sont répertoriés sur le territoire communal. Il s'agit en premier lieu du parc des Lilas dont l'aménagement est en cours et qui devrait à terme proposer près de 100 hectares en accès libre. Le second espace localisé au nord-est de la commune, à proximité de la gare de Vitry, sera créé dans le cadre de l'OIN.



	Les fronts urbains d'intérêt régional
	Les espaces agricoles
	Les espaces boisés et les espaces naturels
	Les espaces verts et les espaces de loisirs
	Les espaces verts et les espaces de loisirs d'intérêt régional à créer
<b>Les continuités</b>	
	Espace de respiration (R), liaison agricole et forestière (A), continuité écologique (E), liaison verte (V)
	Le fleuve et les espaces en eau

- *Le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)*

Le SRCE de la région Ile de France est en cours d'élaboration, le projet a été soumis à enquête publique en mai 2013 et devrait être approuvé fin 2013.

Le SRCE est le volet régional de la trame verte et bleue. A ce titre, il doit :

- Identifier les composantes de la trame verte et bleue (réservoirs de biodiversité, corridors, cours d'eau et canaux, obstacles au fonctionnement des continuités écologiques),
- Identifier les enjeux régionaux de préservation et de restauration des continuités écologiques, et définir les priorités régionales à travers un plan d'action stratégique,
- Proposer les outils adaptés pour la mise en œuvre de ce plan d'action pour la préservation et la restauration des continuités écologiques.

Il a pour objet principal la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques :

- la préservation des continuités écologiques vise le maintien de leur fonctionnalité,
- la remise en bon état des continuités écologiques vise,
- l'amélioration ou le rétablissement de leur fonctionnalité,
- la fonctionnalité des continuités écologiques repose notamment sur :
  - la diversité et la structure des milieux qui les composent et leur niveau de fragmentation,
  - les interactions entre milieux, entre espèces et entre espèces et milieux,
  - une densité suffisante à l'échelle du territoire concerné.

Le SRCE est un document cadre qui oriente les stratégies et les projets, de l'Etat et des collectivités territoriales et leurs groupements. Il s'impose à ces derniers dans un rapport de «prise en compte». Ainsi, le PLU doit prendre en compte les orientations du SRCE.

Pour permettre aux acteurs locaux d'intégrer ses objectifs dans leurs activités, leurs politiques ou leurs financements, de développer des partenariats et de s'impliquer dans les maîtrises d'ouvrage adaptées, le SRCE comprend un plan d'action. Il constitue un cadre de référence à l'échelle régionale pour la mise en œuvre d'actions de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques.

Le SRCE comprend :

- un volet identifiant les espaces naturels, les corridors écologiques et les éléments de la trame bleue,
- un diagnostic et une présentation des enjeux régionaux relatifs à la préservation et à la restauration des continuités écologiques, un plan d'action stratégique, un dispositif de suivi et d'évaluation,
- une cartographie de la trame verte et bleue à l'échelle du 1/100 000, une cartographie de la trame verte et bleue des départements de Paris et de la petite couronne au 1/75 000, et des cartes régionales thématiques,
- un rapport environnemental.

Le SRCE identifie 4 enjeux pour les milieux urbains :

- Conforter les continuités écologiques de la ceinture verte, en particulier le long des vallées et au contact des forêts périurbaines.
- Maintenir et restaurer des continuités écologiques entre les espaces ruraux et le cœur urbain.
- Limiter la minéralisation des sols qui isole la faune du sol et réduit les habitats disponibles pour la faune et la flore en milieu urbain.
- Promouvoir et généraliser les pratiques de gestion des espaces verts et naturels adaptées à la biodiversité.

- *Le patrimoine écologique d'Intérêt départemental*

### Les espaces naturels sensibles (ENS)

Les Départements sont compétents pour mettre en place une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles. Les ENS permettent, entre autre, de conserver le patrimoine naturel et paysager tout en accueillant le public. Ils peuvent également préserver des champs naturels d'expansion des crues, des habitats naturels ou bien encore protéger certains espaces naturels soumis à la pression urbaine.

Cette politique est financée par le produit de la Taxe d'aménagement dont une partie est affectée aux ENS. En outre, les Départements disposent d'un droit de préemption lié aux ENS permettant de maîtriser le foncier. La taxe peut servir à l'acquisition de terrains, à l'aménagement et à la gestion.

Lors de l'étude de périmètre ENS, le Conseil Général travaille en partenariat avec les communes, les groupements de communes et les différents acteurs potentiellement concernés (Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France, Office national des forêts...).

Sur la commune de Vitry, deux ENS ont été créés par le Département du Val-de-Marne : l'ENS du parc des Lilas et l'ENS des Glacis du Fort d'Ivry.

#### L'ENS du parc des Lilas

L'ENS du parc des Lilas a été créé en 1990 et concerne 98,5 ha. Ce projet vise à ouvrir au public un vaste ensemble regroupant des espaces de loisirs et de promenades, des exploitations agricoles et horticoles, des jardins familiaux... et dont la spécificité réside dans la volonté de conservation, de mise en valeur voire de création d'activités de production traditionnelle liées au travail de la terre.

Le programme du parc se compose ainsi de jardins destinés à l'accueil de collections botaniques, de zones de cultures agricoles et horticoles, de jardins familiaux, de plaines de jeux ouvertes à tous et d'espaces aménagés en lien avec les quartiers environnants. Le fil conducteur de sa conception est le développement d'un parc inscrit dans l'histoire du lieu, de son parcellaire et tourné vers le partage des savoir-faire horticoles.

#### *Le parc des Lilas*



*site Internet CG94 juillet 2011*

#### L'ENS des Glacis du Fort d'Ivry

Cet ENS est situé sur les communes de Vitry-sur-Seine et d'Ivry-sur-Seine. Il a été créé en 1994 sur une superficie de 11.4 ha. Sur la majorité du périmètre, les glacis du fort abritent d'anciens jardins ouvriers que le Département a souhaité protéger et conserver en raison de leur valeur patrimoniale. Il contribue en outre à préserver un espace de nature en zone urbaine. Bien que situé essentiellement sur Ivry, ce site participe néanmoins aux enjeux et aux objectifs de développement de la trame verte vitriote.

### L'inscription dans un maillage départemental

Le Département du Val-de-Marne participe à la mise en œuvre d'une véritable trame verte, afin de préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers.

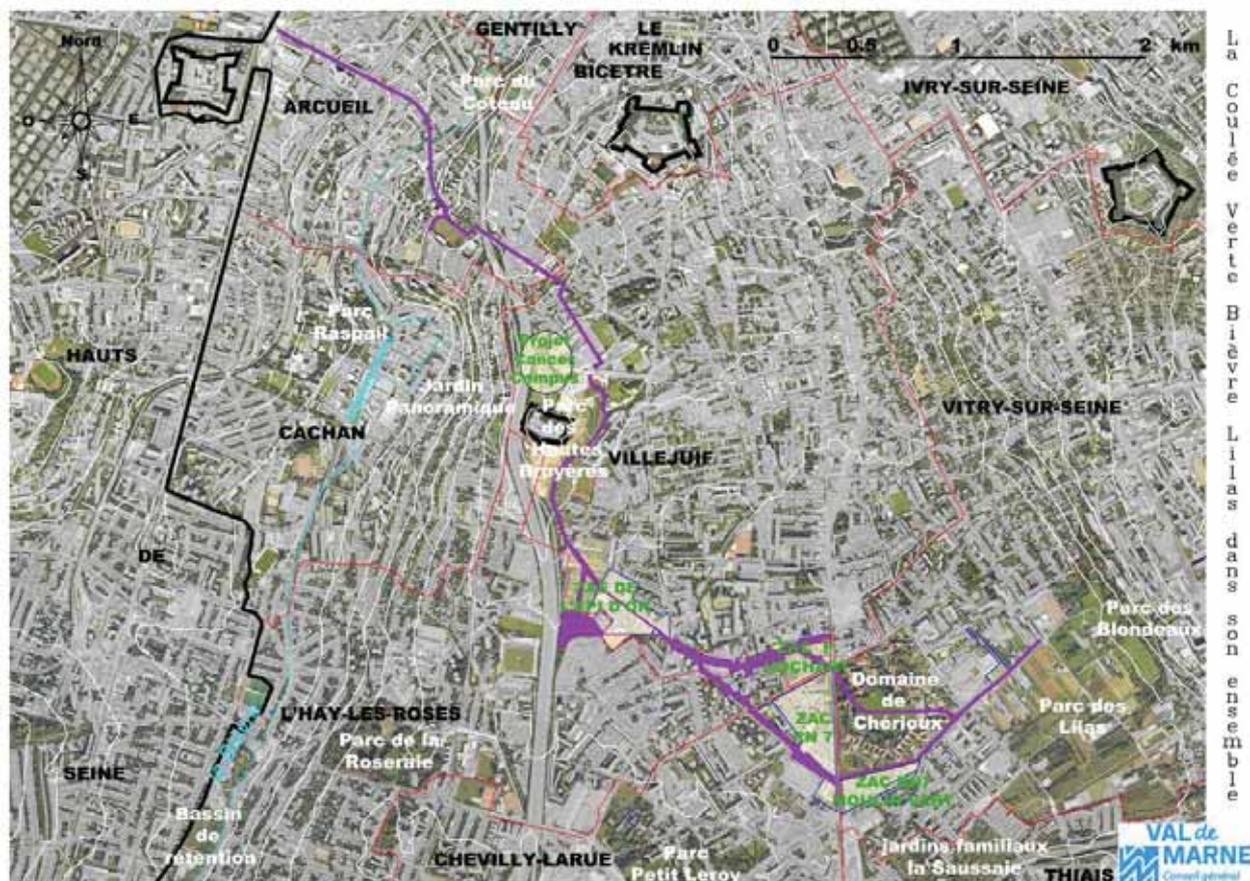
Le Plan vert départemental 2006-2016 présente les objectifs et les orientations en matière d'environnement de paysage et d'espaces verts. La première grande orientation concerne la constitution d'une trame verte et s'intitule:

- « Renforcer la présence de la nature en ville et améliorer la qualité du paysage urbain par la mise en place d'une trame verte ».

Un des trois projets départementaux de trame verte concerne directement le territoire vitriote. Il s'agit de la coulée verte « Bièvre-Lilas » qui constitue un axe structurant à l'ouest du territoire départemental.

Ce projet constituera un axe de verdure de 14 km au cœur d'une zone urbanisée. La coulée reliera la vallée de la Bièvre et le parc des Lilas en passant par le parc départemental des Hautes-Bruyères, avec une possibilité à terme de rejoindre la Seine. Une première portion a déjà fait l'objet d'aménagements sur la RD61 depuis Arcueil et les travaux se poursuivent actuellement dans Villejuif.

#### *La coulée verte Bièvre-Lilas*



CG 94

Il s'agit dans ce secteur fortement urbanisé de l'ouest du Val-de-Marne de :

- créer une promenade confortable et attractive pour tous les usagers qui facilite l'accès par les piétons et les cycles aux trois parcs départementaux (Coteau, Hautes-bruyères, Parc des Lilas à Vitry) et qui développe leur rayonnement,
- améliorer l'espace public et le cadre de vie des riverains en appuyant la requalification des voies ou des espaces publics adjacents et en contribuant à la création d'un espace public de qualité en lieu et place d'espaces souvent obsolètes ou au statut mal défini et de faible qualité paysagère,
- développer la présence de la nature en ville en mettant en scène les grandes entités paysagères (vallée de la Bièvre, plateau de Villejuif- Vitry, vallée de la Seine), en développant le potentiel écologique des sites (valorisation des sites ayant une valeur écologique, aménagement créant des habitats favorables à la faune et la flore, gestion différenciée),
- décroquer le tissu urbain en créant une liaison est-ouest sur le plateau de Villejuif et Vitry (relier les secteurs d'habitat à la RD7 et au tramway T7, au pôle IGR- Orbival...). Le projet de coulée verte est en connexion avec plusieurs points de desserte des transports en commun existants et en projet: RER B, Orbival, T7,
- accompagner la mutation du tissu urbain : le territoire traversé par le projet de la coulée verte est un territoire en mutation et en cours de densification du fait de son positionnement en proche couronne de Paris. La coulée verte est un maillage fort de liaison entre des projets urbains d'envergure: le Pôle de l'IGR, la ZAE de l'Epi d'Or, le pôle emploi-recherche-formation du domaine Chérioux et les opérations d'aménagement portées par les villes le long du tramway.

Ainsi, la coulée verte peut prendre le long de son trajet plusieurs formes : accompagnement de voirie, parc linéaire, trame en cœur d'urbanisation.

- *Le patrimoine paysager d'intérêt local*

La couverture végétale représente 25% de la surface totale de la commune, soit 10 m<sup>2</sup> par habitant, répartis de la façon suivante:

- 80 hectares d'espaces verts municipaux,
- 100 hectares du Parc Départemental des Lilas, dont 40 accessibles au public et 7 hectares aménagés,
- 5 000 jardins privés.

**Les espaces verts municipaux représentent:**

- 8 000 arbres (parcs et voies publiques),
- 30 groupes scolaires et crèches bénéficiant d'un espace vert,
- 580 m<sup>2</sup> de serres et 6 800 m<sup>2</sup> de cultures,
- 138 000 plantes à massifs produites et 24 000 bulbes plantés par an.

**Les espaces verts privatifs** qui sont constitués par :

- Les cœurs d'îlots dans le tissu pavillonnaire



*Vue du ciel, Les pages jaunes*

- Les espaces verts communs des résidences.



*Vue du ciel, Les pages jaunes*

Le patrimoine arboré public



Ville de Vitry-sur-Seine - Service Espaces verts

La commune dispose de nombreux espaces verts ouverts au public qu'elle met à la disposition de ses habitants. Ainsi, ce sont 8 squares et jardins et 4 parcs qui sont répartis sur l'ensemble du territoire vitriot.

*Les jardins et les squares communaux*

<p><b>Le jardin Pablo Neruda</b></p> <p>Situé rue Camille blanc, cet espace de repos, agréable et vallonné s'est vu restructurer en 1999 suite à une concertation avec les habitants du quartier. Il privilégie une fréquentation familiale avec une aire de jeux (pour les 1-8 ans) et un mobilier en bois. Il est ouvert en permanence et interdit aux animaux domestiques.</p>	
<p><b>Le jardin Gabriel-Péri</b></p> <p>Situé au 222, rue Gabriel-Péri et inauguré au printemps 2007, le jardin Gabriel-Péri propose un espace de 1.900 m<sup>2</sup> aux promeneurs. Il dispose d'une aire de jeux pour enfants de 2 à 6 ans et d'un espace détente avec des pelouses ombragées par de grands platanes.</p>	
<p><b>Le square Charles Fourier</b></p> <p>Réalisé en 1972, dans la rue Charles Fourier et à l'angle de la rue Edith Clavel, ce square offre de grandes pelouses et des aires de jeux. L'une d'elles est destinée aux grands (à partir de 10 ans) et l'autre aux petits (de 1 à 8 ans). Pour les plus grands, un accès permet de rejoindre le terrain multisports du complexe sportif du Port à l'Anglais et d'y pratiquer au choix le basket, le handball et le football.</p>	
<p><b>Le square Audigeois</b></p> <p>Rue Audigeois, ce square se partage entre une pelouse et un espace où les marronniers offrent leur ombre rafraîchissante, il jouxte le caniparc.</p>	

<p><b>Place Anne-Claude Godeau</b></p> <p>Situé rue Eugène-Derrien, dans le quartier du Moulin vert, un endroit pour se reposer au milieu d'arbres et de plantes grimpantes courant sur une clôture en bois.</p>	
<p><b>Square Chabrier</b></p> <p>Situé dans le quartier des coteaux, entre la rue Berlioz à l'est et la rue du Génie à l'ouest, le square a été réalisé dans le cadre de l'opération du coteau.</p>	

*www.google.maps ; vue oblique les pages jaunes*

### Les parcs communaux et départementaux

<p><b>Le parc du Coteau</b></p> <p>A proximité de la mairie, ce parc d'une superficie de 3,5 hectares est en légère pente et ceinturé de grands murs de pierres, il se divise en plusieurs espaces.</p>	
<p><b>Le parc Daniel Fery</b></p> <p>A l'origine, le parc faisait partie de la même propriété que le parc Joliot-Curie. En 1952, l'entreprise GESTETNER, spécialisée dans la commercialisation de matériel de bureaux et de renom international, construit son siège social sur le site. Quelques années après son installation, elle cède une partie de la propriété à la commune, qui aménage et inaugure le parc Daniel Fery en 1962.</p>	

<p><b>Le parc Frédéric Joliot Curie</b></p> <p>A quelques pas du centre-ville et de l'Eglise, le parc Joliot-Curie, souvent appelé "parc aux cygnes" ou "parc aux canards", s'étend sur une superficie de 3,2 hectares. Le tracé de ces allées tout en courbe permet de découvrir les richesses du parc le plus populaire de la ville. Une source naturelle alimente sa pièce d'eau.</p>	
<p><b>Le parc départemental des Lilas</b></p> <p>Le parc départemental des Lilas, est un parc peu commun formant un ensemble de terrains habités, jardinés et parfois en friche, situés en surplomb de la vallée de la Seine. Il représente une superficie de 40 hectares accessibles. Le fil conducteur de sa conception est le développement d'un parc inscrit dans l'histoire du lieu, de son parcellaire et tourné vers le partage des savoir-faire horticoles. Il se compose de jardins dessinés pour recevoir des collections botaniques (une roseraie contemporaine et une collection de lilas), d'arbres fruitiers, de zones de cultures agricoles qui à l'image de notre campagne changent avec les saisons, de jardins familiaux (78 parcelles de jardins sont cultivées par des particuliers en 2012), de plaines de jeux ouvertes à tous et enfin d'espaces aménagés en lien avec les quartiers (grand mail longeant un canal fleuri).</p>	
<p><b>Le parc des Blondeaux</b></p> <p>Situé à l'extrémité Est du parc des lilas, cet espace de plus de 7 hectares, boisé et engazonné, est le lieu d'activités de détente, pique-nique, promenades et jogging.</p>	

### Les espaces agricoles et forestiers

Le territoire de Vitry-sur-Seine n'est pas concerné par les espaces forestiers. En revanche, une partie des espaces naturels du parc des Lilas est exploitée par des horticulteurs.

L'analyse faite par l'IAURIF sur le Mode d'Occupation des Sols (MOS) permet d'identifier près de 40 hectares de parcelles consacrées à différentes activités de culture (vergers et pépinières, surface en herbe à caractère agricole, maraîchage et horticulture, culture sous serre...).

### 1.4.3 La trame bleue

La notion de trame bleue désigne généralement le réseau écologique et écopaysager constitué par les cours d'eau (dont le continuum fluvial) et les zones humides adjacentes ou en dépendant. Sur le territoire vitriote, elle est protégée au titre du Plan Bleu du département du Val-de-Marne et reprise dans la maille environnementale du PLU de la ville.

L'eau est une ressource très présente dans le Val-de-Marne. Le département compte près de 78 kilomètres de berges, l'eau de ses rivières permet d'alimenter 4 millions de franciliens et ses eaux souterraines chauffent 70 000 logements grâce à la géothermie.

Mais l'eau est aussi une ressource fragile qu'il est important de préserver. Les 10 objectifs du plan bleu ont été élaborés dans une démarche de développement durable et sont réunis dans une charte de l'eau :

- améliorer la connaissance et le suivi de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- assurer une gestion plus raisonnée de la ressource : lutte contre le gaspillage, économies d'eau,
- maîtriser les sources de pollutions pour reconquérir la qualité de l'eau,
- améliorer l'assainissement et mettre en place des techniques de dépollution adéquates pour restaurer la qualité de l'eau,
- préserver et reconquérir les milieux naturels et zones humides et favoriser le développement de la biodiversité en Val-de-Marne,
- faire de l'eau une composante essentielle de l'aménagement dans le Val-de-Marne,
- faciliter la ré-appropriation de l'élément eau par les Val-de-Marnais et renforcer le sentiment d'attachement au territoire,
- faire de l'eau le levier d'un développement économique durable du territoire,
- mieux sensibiliser les Val-de-Marnais aux enjeux de l'eau pour l'émergence d'une nouvelle culture de l'eau,
- favoriser la mise en place d'une nouvelle gouvernance de l'eau dans le Val-de-Marne, en France et dans le monde et les 7 principes de base.

A Vitry-sur-Seine, la trame bleue est principalement représentée par :

- la Seine qui borde la commune à l'est,
- les sources qui jaillissent du plateau,
- les noues (voir chapitre sur la gestion l'eau et l'assainissement).

### 1.4.4 La qualité de biodiversité des espaces

Les apports de la loi « Grenelle 2 »<sup>5</sup> demandent aux communes de prendre en compte la biodiversité dans la gestion du territoire et les projets d'aménagement. Afin de préserver cette biodiversité et de lui permettre de se développer, il est nécessaire de faire un état des lieux préalable.

La carte ci-dessous, recense les lieux où la biodiversité ordinaire est présente. Cette cartographie permet de visualiser les parcelles qui présentent des enjeux, mais aussi d'identifier les corridors écologiques et leurs ruptures éventuelles.

---

<sup>5</sup> loi n°2010-788 du 12 juillet 2010- art .14

*La biodiversité ordinaire à Vitry*

DRIEA IF

La lecture de la carte ci-dessus fait apparaître les espaces de biodiversité de la commune. Le bureau d'étude Biotopie a également réalisé un diagnostic écologique sur l'ensemble du territoire vitriote qui a permis d'identifier les enjeux écologiques de la commune.

Au regard des différents travaux menés, cinq sites majeurs pour la biodiversité ont été identifiés :

- la Seine et ses berges (37 ha), pour l'importance de ce corridor écologique de niveau régional et national,
- le site de « la plage », pour la présence d'une espèce protégée, la Cardamine Impatience, et d'habitats naturels d'exception à ce niveau d'urbanisation de la Seine et de l'Île-de-France,
- la friche dite « EDF », pour ces espèces protégées d'insectes et d'oiseaux observés et l'intérêt des habitats naturels qui s'y développent,
- le parc des Lilas (100 ha), pour la présence d'espèces remarquables et protégées d'insecte et d'oiseaux,
- les voies ferrées (37 ha), pour la présence d'une espèce protégée, le lézard des murailles et l'importance de ce corridor écologique.

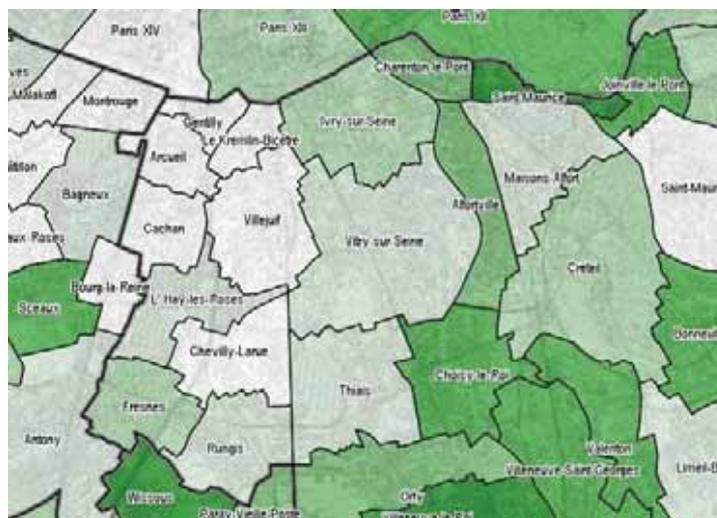
*Répartition des espaces de biodiversités*

Code MOS	Intitulé	Surface en m <sup>2</sup>	Pondération	Surface pondérée (m <sup>2</sup> )
9	Etendue d'eau fermée < à 1ha	5 056	0,8	4 045
14	Espaces ruraux vacants	72 120	0,8	57 696
15	Berges	74 812	0,8	59 850
5	Surfaces en herbe à caractère agricole	37 028	0,8	29 622
10	Cours d'eau	300 335	0,8	240 268
11	Surfaces en herbes non agricoles	21 154	0,6	12 692
29	Terrains vacants en milieu urbain	149 280	0,6	89 568
17	Parcs ou (grands) jardins	689 677	0,6	413 806
6	Vergers, pépinières	106 334	0,6	63 800
18	Jardins familiaux	149 054	0,3	44 176
19	Jardins de l'habitat individuel	103 655	0,3	31 097
20	Jardins de l'habitat rural	5 760	0,3	1 728
76	Emprises de transport ferré	372 232	0,3	111 670
21	Jardins de l'habitat continu bas	3 783	0,1	378
7	Maraîchage - horticulture	25 169	0,1	2 517
22	Terrains de sport en plein air	151 160	0,1	15 116
60	Cimetières	80 892	0,1	8 089
4	Terres labourées	298 805	0,1	29 881

DRIEA IF

Grâce à l'analyse des différents espaces de biodiversité, la DRIEA<sup>6</sup> a pu définir un niveau de biotope pour la commune. Le niveau de biotope<sup>7</sup> reflète la potentialité des espaces présents sur le territoire en termes d'accueil de biodiversité. En ville, il est question de biodiversité ordinaire (en opposition à la biodiversité remarquable qui concerne les grands massifs forestiers et les zones protégées...). Pour la caractériser, le territoire communal est analysé selon une typologie basée sur 25 postes du MOS<sup>8</sup>.

A Vitry l'indice de biotope est de 0,11. La comparaison avec les communes limitrophes fait apparaître les différents niveaux de potentialité des espaces. Les communes situées à l'ouest de Vitry présentent des indices biotope plus bas, c'est le cas de Villejuif avec un indice de 0,07 et de Chevilly-Larue avec 0,08. A l'inverse les communes situées au nord, au sud et à l'est possèdent un niveau de potentialité plus élevé, notamment Alfortville avec un indice de 0,15 et Choisy-le-Roi avec un indice de 0,17.

*La biodiversité ordinaire en Ile-de-France*

DRIEA.IF

<sup>6</sup> Direction Régionale Interdépartementale de l'Environnement et de l'aménagement

<sup>7</sup> Aménager la ville avec la biodiversité, [www.ile-de-france.equipement.gouv.fr](http://www.ile-de-france.equipement.gouv.fr)

<sup>8</sup> Mode d'Occupation des Sols, IAURIF

### 1.4.5 La faune et la flore

La commune de Vitry a, depuis plusieurs années, initié une démarche en faveur de la biodiversité. Dans la continuité des actions engagées, un diagnostic écologique a été effectué par le bureau d'études Biotope en 2010.

- *La faune*

#### Les oiseaux

Les diagnostics réalisés par Biotope sur le territoire Vitriot ont permis d'inventorier 56 espèces d'oiseaux en période de nidification, dont 40 se reproduisent dans le périmètre d'étude et 32 sont protégés. Le tableau ci-dessous présente les 17 espèces nicheuses remarquables et indique leur statut de menace à différentes échelles géographiques.

Nom vernaculaire (Nom scientifique)	Statut de protection	Annexe 1 Directive Oiseaux	Liste rouge Europe	Liste rouge France	Statut en Ile-de-France	Observations de l'espèce sur l'aire d'étude
<b>ESPECES PATRIMONIALES NICHEUSES</b>						
Bergeronnette des ruisseaux (Motacilla cinerea)	Protégée				Nicheuse rare	Un couple a été observé au niveau du lieu-dit « la Plage ».
Bruant zizi (Emberiza cirius)	Protégée				Nicheuse peu commune	Espèce présente au niveau du parc départemental des Lilas.
Caille des blés (Coturnix coturnix)	Chassable		En déclin		Nicheuse peu commune	Un individu chanteur a été contacté par OGE en juin 2006 au niveau du parc départemental des Lilas (parcelles situées entre la rue Paul Armand et l'avenue Lemerle).
Faucon pèlerin (Falco peregrinus)	Protégée	DO1			Nicheuse très rare	Un couple a élu domicile pour la première fois cette année dans la commune voisine (Ivry-sur-Seine). Les zones ouvertes comme le parc départemental des Lilas, la friche EDF ou encore la réserve foncière sont autant de zones de chasse favorables pour cette espèce.
Fauvette babillarde (Sylvia curruca)	Protégée				Nicheuse peu commune	L'espèce est signalée par OGE au niveau du parc départemental des Lilas.
Fauvette grisette (Sylvia communis)	Protégée			Quasi menacée		L'espèce occupe les milieux buissonneux. Elle est présente essentiellement au niveau du parc départemental des Lilas.
Gobemouche gris (Muscicapa striata)	Protégée			Vulnérable		Un individu a été observé au niveau du parc municipal Frédéric Joliot-Curie.
Linotte mélodieuse (Carduelis cannabina)	Protégée			Vulnérable		L'espèce est présente au niveau de la friche EDF et du parc départemental des Lilas.
Mésange noire (Parus ater)	Protégée			Quasi menacée		La bibliographie existante signale la présence de cette espèce sur la commune de Vitry-sur-Seine.
Moineau friquet (Passer montanus)	Protégée		En déclin	Quasi menacée		L'espèce est signalée par OGE au niveau du parc départemental des Lilas.
Pigeon colombin (Columba oenas)	Chassable				Nicheuse peu commune	L'espèce est présente au niveau de la friche EDF et parc municipal Frédéric Joliot-Curie.
Sterne pierregarin (Sterna hirundo)	Protégée	DOI			Nicheuse peu commune	L'espèce chasse au niveau de la Seine. Elle ne niche cependant pas au niveau de la commune de Vitry-sur-Seine.
Tarier pâtre (Saxicola torquata)	Protégée				Nicheuse peu commune	L'espèce est signalée par CEPAGE et OGE au niveau du parc départemental des Lilas.

La plupart des espèces observées sont protégées, notamment contre la destruction des individus et de leurs nids par arrêté ministériel du 17 avril 1981 (modifié).

Des cortèges d'espèces ont été observés. Les espèces inventoriées se répartissent en cinq cortèges principaux :

- le cortège des oiseaux de la rivière Seine (espèces caractéristiques : Bergeronnette des ruisseaux, Canard colvert, Sterne pierregarin, Grand cormoran, Gallinule poule-d'eau),
- le cortège des oiseaux des villes et bâtiments (espèces caractéristiques : Bergeronnette grise, Rougequeue noir, Hirondelle rustique, Hirondelle de fenêtre, Serin cini, Tourterelle turque),
- le cortège des oiseaux des boisements (espèces caractéristiques : Gobemouche gris, Pic vert, Pigeon colombin, Pigeon ramier, Mésange charbonnière, Mésange noire),
- le cortège des oiseaux des buissons et zones bocagères (espèces caractéristiques : Bruant zizi, Fauvette babillarde, Linotte mélodieuse, Hypolaïs polyglotte, Tarier pâtre),
- le cortège des oiseaux de milieux ouverts (culture, friche) (espèces caractéristiques : Caille des blés, Linotte mélodieuse, Fauvette grisette).



Bergeronnette des ruisseaux



Faucon crécerelle

BIOTOPE

Les inventaires réalisés dans le cadre de diagnostic écologique (Biotope 2010) ainsi que l'analyse de la bibliographie existante sur la commune de Vitry-sur-Seine ont permis de mettre en évidence quatre zones importantes pour l'avifaune en période de reproduction :

- les bords de Seine,
- Le parc municipal Frédéric Joliot-Curie,
- la friche EDF, à localiser,
- le parc des Lilas.

### Les amphibiens et les reptiles

Aucune espèce d'amphibien n'a été observée lors des prospections du bureau d'étude Biotope en 2010. Le tissu urbain dense présent sur la majeure partie de la commune est impropre à leur présence. Mis à part les berges de la Seine, il existe très peu de points d'eau et la plupart ne sont pas favorables aux amphibiens. Le plus grand de ces points d'eau est l'étang du Parc Joliot Curie. Ses berges bétonnées ainsi que la présence en nombre de canards ne permettent pas la présence d'amphibiens. Néanmoins, certains secteurs présentent des potentialités d'accueil pour ce groupe (berges de la Seine, friche EDF...).

Cependant certaines espèces avaient été répertoriées lors de précédentes études (Grenouille verte, crapaud commun, alyte accoucheur et crapaud calamite).



Grenouille verte (©BIOTOPE)



Alyte accoucheur (©BIOTOPE)

Une espèce de reptile a été observée : Il s'agit du Lézard des murailles (*Podarcis muralis*). Cette espèce est présente sur les voies ferrées désaffectées ainsi que dans la friche EDF.



Lézard des murailles (©BIOTOPE)

### Les mammifères terrestres

Lors des prospections réalisées par Biotope, des indices de présence de mammifères ont été notés (empreintes, crottes, observations directes...). La présence de quatre espèces est attestée, il s'agit du Renard roux (*Vulpes vulpes*), de la Fouine (*Martes foina*), du Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*) et du Campagnol des champs (*Microtus arvalis*), toutes repérées au niveau de la voie ferrée désaffectée le long de la friche EDF. Il semble donc que ce chemin de fer joue un rôle de corridor écologique pour les mammifères. Il s'agit d'espèces communes, cependant le Hérisson d'Europe est protégé (article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire).

### Les chauves-souris

L'étude du peuplement des chiroptères présent sur la commune de Vitry a été réalisée à partir de l'écoute nocturne des ultrasons émis par les animaux. Les précédentes études (Biotope 2008 et 2010, OGE 2006) mentionnent quatre espèces de chauve-souris sur le parc départemental des Lilas :

- la Pipistrelle commune,
- la Pipistrelle de Nathusius,
- la Sérotine commune,
- la Noctule de Leisler.

La Pipistrelle commune est l'espèce la plus abondante dans la zone d'étude. Elle se reproduit très probablement dans les bâtiments ou dans certains vieux arbres de la commune.

Toutes ces chauves-souris sont insectivores. Sur la zone d'étude elles ont été observées en chasse autour des lampadaires, au-dessus des étendues d'eau (Seine, bassins d'ornements...) toujours dans un environnement arboré.

Le bâti, les vieux arbres du parc et les anciennes carrières sont autant de potentialités de gîtes pour les chauves-souris. De plus, des nichoirs spécialement destinés aux chauves-souris ont été installés sur trois espaces verts de la commune.

### Les insectes

Les objectifs de ce diagnostic sont de réaliser un inventaire sur l'entomofaune au niveau des espaces verts et d'espaces particuliers. Plusieurs cortèges d'insectes sont présents au sein de la ville :

- cortège des milieux ouverts,
- cortège des friches,
- cortège des milieux arborés.

La majorité des espèces sont communes. Elles fréquentent les quelques zones ouvertes, de friches et les zones arborées.

- Cortège des milieux ouverts

Plusieurs espèces de papillons de jour communs, typiques des prairies, ont été observées. (ex : la Piéride du chou, la Piéride de la rave, l'Argus bleu). Des espèces plus spécifiques des prairies ont été observées tel que le Demi-Deuil.

Pour les orthoptères, le Criquet des pâtures, la Sauterelle ponctuée et la Decticelle carroyée ont été observés dans les hautes herbes des zones ouvertes, les prairies mésophiles et sur les bords des chemins.

Quatre espèces de libellules communes ont été observées sur les bords de la Seine, près des zones d'eau du parc des Lilas et des bassins artificiels dans la friche EDF.

Les espaces verts accueillent une diversité d'espèces faibles et très communes. Tandis que les quelques prairies du parc des Lilas et de la réserve foncière EDF accueillent une diversité moyenne avec des espèces inféodées à ces milieux.

- Cortège des friches

Des zones rases abandonnées entourées de friches et de zones arbustives se développent au sein de la friche près du poste de gaz et la friche EDF. Ces espaces accueillent les papillons de jour d'espèces communes des espaces ouverts. Cependant, les zones dites rases attirent des espèces plus particulières comme l'Oedipode, protégée en Ile-de-France et le Criquet Italien, rare en Ile-de-France.

- Cortège des milieux arborés

Deux papillons ont été observés en vol le long des lisières et dans les zones arborées, le Tircis, et le Robert le Diable. Ces papillons communs ont plusieurs générations qui s'étendent de mars à octobre.

• *La Flore*

Sur l'ensemble de la commune, 361 espèces végétales, dont 268 indigènes ont été recensées par Biotope.

**Les espèces végétales patrimoniales**

Les espèces patrimoniales sont l'ensemble des espèces protégées, menacées et des espèces rares. De nombreuses espèces patrimoniales ont été recensées sur la commune. Cette richesse peut être considérée comme assez remarquable pour une commune de la petite couronne parisienne.

Deux espèces végétales protégées en Île-de-France, la Cardamine impatiente et la Drave des murailles (observée sur une voie de chemin de fer abandonnée) sont présentes sur le territoire.

*La Drave des murailles*

D'autres espèces remarquables sont signalées comme la Laitue vireuse (*Lactuca virosa*), la Vrillée des buissons (*Fallopia dumetorum*), le Plantain des marais (*Plantago major* subsp. *Intermedia*)...

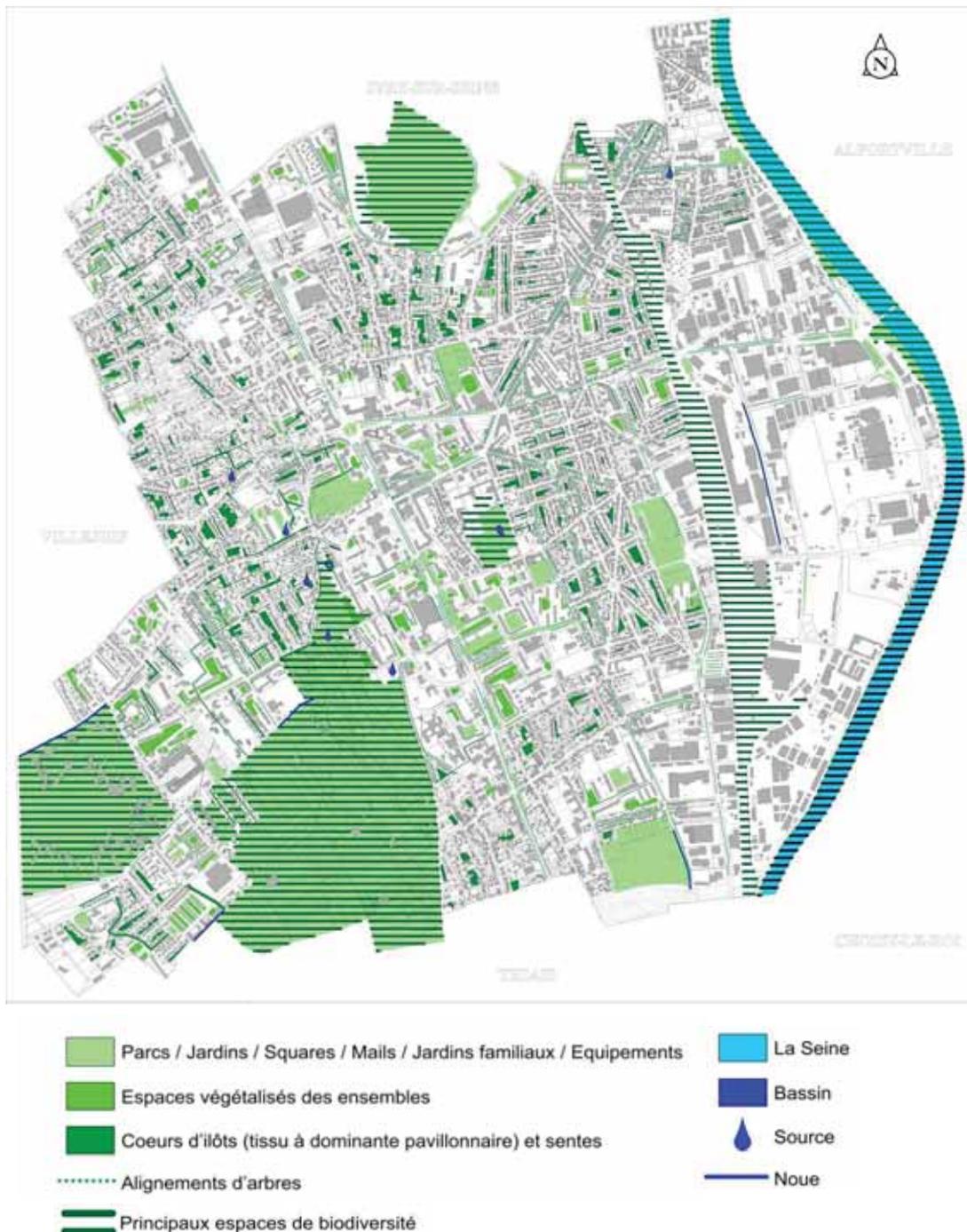
Dans l'ensemble, les zones pouvant accueillir la faune et la flore sont limitées sur Vitry, mais l'existence d'un maillage encore assez important de jardins arborés et de jardins potagers permet probablement le maintien d'espèces mobiles comme les oiseaux. Pour la flore, les milieux "naturels" sont très rares sur la commune et correspondent surtout à des friches urbaines. Celles-ci sont favorables au développement de nombreuses espèces allochtones (non indigènes) et parfois invasives. Un des seuls secteurs prospecté qui garde un aspect naturel et un cortège indigène remarquable est situé sur la Seine au niveau de la « Plage ».



BIOTOPE

### 1.4.6 Les enjeux de la trame verte et bleue

- La carte de la trame verte et bleue Etat existant du vert et du bleu dans la ville (basé sur photo aérienne 2008)



Cette carte de synthèse reprend l'ensemble des éléments de la trame verte et bleue de la commune détaillés ci-avant.

Il est entendu que d'autres espaces que ceux spécifiquement repérés comme « principaux espaces de biodiversité » jouent également un rôle en faveur de la biodiversité tels que les parcs Joliot Curie (présence de l'eau, d'hirondelles...) et du Coteau (habitats et plantations variées..), le domaine Chérioux (surface importante, présence d'arbres...), le Fort d'Ivry et son glacis (surface importante, présence de la végétation...).

Il est à noter également l'importance de la trame verte Bièvre-Lilas (cf. paragraphe 1.4.1) ainsi que des espaces de biodiversité ordinaire (jardins et parcs publics ou privés, espaces végétalisés du quartier des Coteaux et quartiers pavillonnaires...).

De plus, il convient de rappeler que certains espaces non entretenus, voire abandonnés tels que les friches et délaissés urbains, lorsqu'ils ne sont pas dégradés par des espèces à tendances invasives ou des pollutions, développent souvent des milieux favorables à l'expansion d'espèces endémiques. Ce phénomène s'observe au niveau des voies de chemin de fer, cet exemple illustrant la capacité de la faune, particulièrement la faune volante à coloniser les espaces dès que les conditions le permettent.

Tous ces espaces organisés souvent en pas japonais permettent à la faune, particulièrement la faune volante, de se développer dès que les conditions sont favorables.

La trame verte et bleue s'organise autour des trois points suivants :

- le paysage et le cadre de vie, qui renvoient à l'ensemble des espaces verts publics (parcs, jardins, espaces verts des équipements),
- le « réseau vert » des déplacements qui correspond aux voies plantées (alignement d'arbres, sentes) et au réseau des circulations douces,
- les espaces de biodiversité, identifiés par les hachures.

#### • *Les enjeux de développement de la trame verte et bleue*

Dans le cadre des projets d'aménagement portés par la commune, le département ou l'État, le développement de la trame verte et bleue fait l'objet d'une attention particulière.

Ainsi, le projet de l'OIN prévoit la construction d'un parc sur les berges de la Seine d'environ 10 hectares et d'un mail, accompagné d'une noue, qui traversera les Ardoines du Nord au Sud.

La ZAC départementale Chérioux participe à la mise en place de la coulée verte « Bièvre-Lilas ».

Au sein des ZAC communale le végétal possède également une place importante, comme c'est le cas dans le projet de la ZAC Rouget-de-Lisle, qui prévoit la mise en place « d'éco-connecteurs verts » qui font le lien entre la plaine et le plateau.

Ces initiatives sont à poursuivre dans les opérations à venir.

La trame verte c'est aussi le « réseau vert ». Le développement de ce réseau participe à la structuration de la trame verte et bleue. La commune possède un réseau de sentes important, notamment dans le quartier du Coteau qu'il faut entretenir comme c'est le cas avec l'opération du Coteau qui prévoit la création de cinq sentes.

*Sente verte, voie Isabey*

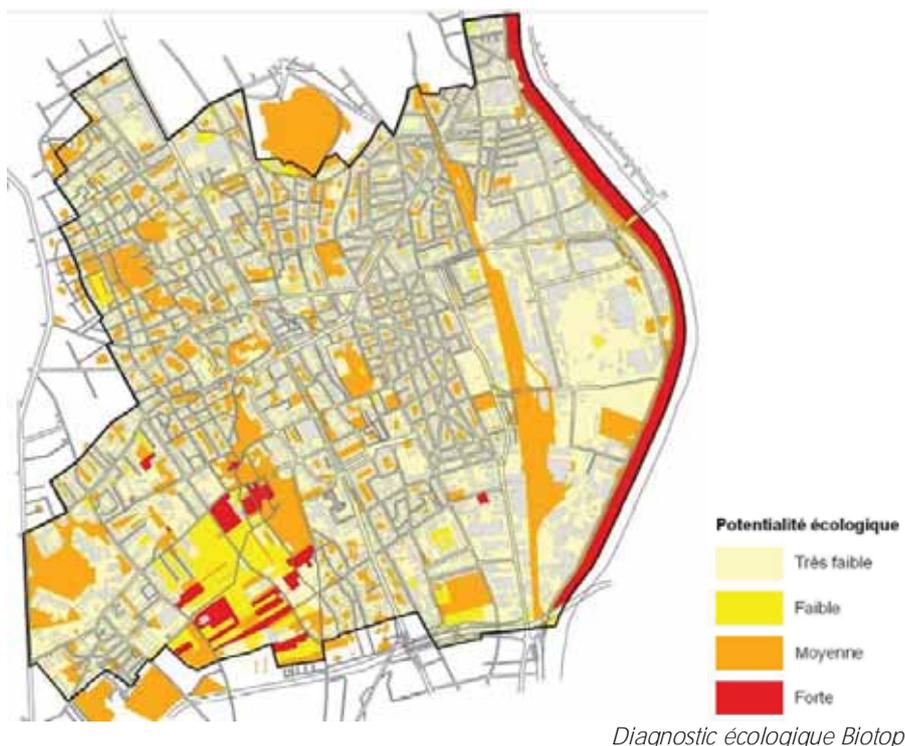


Le développement de la trame verte et bleue passe aussi par la poursuite de la mise en place d'un réseau de circulations douces, support privilégié de la trame verte. La commune a déjà programmé l'évolution de son réseau jusqu'en 2020.

Enfin, la trame verte est support de biodiversité. Suite au diagnostic qu'il a réalisé, le bureau d'étude Biotop a réalisé une carte des potentialités écologique qui représente ce que la biodiversité de Vitry peut gagner par la mise en place de mesures en faveur de l'environnement. Ces espaces, souvent en friches sont amenées à disparaître lors des opérations d'aménagement.

L'enjeu est donc de maintenir la biodiversité sur des sites comme les corridors majeurs que sont la Seine et la voie ferrée, mais aussi dans le cadre des continuités en « pas japonais » qui sont notamment constituées des jardins privatifs (cœurs d'îlots).

#### Les potentialités écologiques de Vitry



### **1.4.7 La consommation des espaces naturels**

L'occupation des sols actuelle de Vitry-sur-Seine est issue des phases successives d'extension de l'urbanisation et de réaffectation des sols. La répartition des surfaces communales allouées à l'urbain et au rural a peu évolué depuis trente ans.

**Entre 1982 et 2008, seuls 9,2 hectares (soit 0,8% du territoire communal) ont été consommés par l'urbanisation.**

En 1982, les espaces ruraux occupaient 114 hectares soit près de 10% du territoire vitriote. En 2008 ces mêmes espaces occupent encore 9% de la superficie totale de la commune (soit 105 hectares). La part des espaces dédiés aux cultures a cependant connu une diminution plus forte, passant de 5% à 3,5%.

Toutefois, le classement du parc des Lilas, Espace Naturel Sensible, en zone N le protège de l'urbanisation et les projets d'aménagement du parc afin de permettre l'accueil du public peuvent expliquer la diminution de la surface des terres cultivées. Ces évolutions ne remettent cependant pas en cause le caractère naturel de cet espace.

## 2. LES RESSOURCES NATURELLES

### 2.1 LA GESTION DE L'EAU

La loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau a pour principal objectif « la gestion équilibrée de la ressource en eau » (article 2) afin d'assurer, notamment : la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides ; la protection et la restructuration des eaux souterraines et superficielles ; le développement et la protection de la ressource en eau ; la valorisation de l'eau comme ressource économique et sa répartition de manière à satisfaire ou à concilier les exigences (de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable ; de la conservation et du libre écoulement des eaux et de la protection contre les inondations ; de l'agriculture, de la pêche, de l'industrie, de la protection d'énergie, du tourisme et des sports nautiques.)

La loi SRU a introduit une dimension plus environnementale et impose expressément aux documents d'urbanisme de prendre en compte la gestion de l'eau et donc les objectifs assignés par la loi de janvier 1992.

De plus, la loi sur l'Eau et les Milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 a rénové le cadre global défini par la loi sur l'eau de 1992 notamment en prenant en compte l'adaptation au changement climatique dans la gestion des ressources en eau. Ainsi, la LEMA de 2006 fixe les orientations suivantes :

- se donner les outils en vue d'atteindre en 2015 l'objectif de « bon état » des eaux fixé par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) ;
- améliorer le service public de l'eau et de l'assainissement : accès à l'eau pour tous avec une gestion plus transparente ;
- moderniser l'organisation de la pêche en eau douce.

#### 2.1.1 La planification territorial en matière de gestion de l'eau

Le territoire métropolitain est découpé en 7 bassins hydrographiques qui correspondent chacun à un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). La commune de Vitry appartient au bassin hydrographique de Seine-Normandie.

Le territoire de Vitry est inscrit dans le périmètre du SDAGE du bassin Seine-Normandie (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux). Le SDAGE est un document de planification qui fixe les grandes orientations de la politique de l'eau sur le bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands. Introduit par la loi sur l'eau de 1992, le premier SDAGE du bassin est entré en vigueur en 1996.

La révision du SDAGE, entamée en 2005, s'est achevée par l'adoption par le Comité de bassin du 29 octobre 2009 de son nouveau schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux pour la période 2010-2015.

Le PLU communal doit, par ses dispositions, concourir aux objectifs d'aménagement du territoire et de développement durable du bassin énoncés par le schéma de gestion des eaux. Pour le territoire de Vitry, il s'agit de prendre en compte les orientations particulières qu'évoque le SDAGE pour l'unité hydrographique concernée, à Vitry « Seine Parisienne-Grands Axes » :

- Réduire les pollutions :
  - par l'amélioration des réseaux d'assainissement des eaux usées et l'amélioration de la gestion du traitement des eaux pluviales,
  - par la limitation des pollutions (pesticides, rejets liés aux industries et à l'artisanat,
- Protéger et restaurer les milieux :
  - par la renaturation et la protection des berges,
  - par l'amélioration de la continuité écologique des cours d'eaux,
- Gérer le risque d'inondation :
  - par le maintien des zones d'expansion de crue,
  - par la maîtrise du ruissellement urbain.

La commune est également concernée pour une faible partie de son territoire par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Bièvre qui est un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente (bassin versant, aquifère...). Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau et il doit être compatible avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Par ailleurs, Vitry est signataire, en tant que Maître d'ouvrage, du Contrat de Bassin Seine Parisienne Amont. Ce contrat de Bassin porte sur 2012 – 2016 et s'inscrit dans une démarche de reconquête de la qualité de la masse d'eau. Quatre grands enjeux sont identifiés :

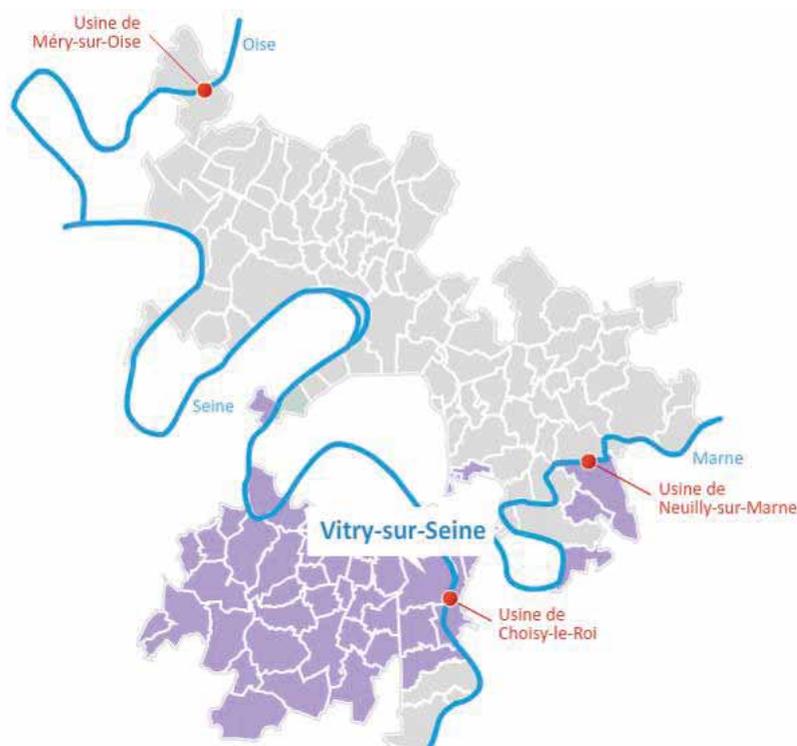
- protéger, restaurer les milieux aquatiques et assurer la continuité écologique,
- améliorer la qualité des eaux,
- se réappropriier le fleuve,
- prévenir le risque d'inondation.

### 2.1.2 Le réseau d'eau potable

Pour le service de l'eau potable, la Ville de Vitry est membre du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF), qui regroupe 144 communes réparties sur 7 départements. La ville est adhérente à ce syndicat mixte qui est propriétaire des installations et a délégué l'exploitation du service à VEOLIA Eau Ile-de-France.

- *Le captage de l'eau*

#### L'origine de l'eau



Site Internet SEDIF2011

Vitry est desservie par l'usine de Choisy-le-Roi qui alimente 1,85 millions d'habitants du sud de la banlieue parisienne. L'usine produit en moyenne 328 000 m<sup>3</sup>/jour. Elle peut, si nécessaire, doubler sa production pour secourir l'usine de Neuilly-sur-Marne / Noisy-le-Grand et atteindre une capacité maximale de production de 800 000 m<sup>3</sup>/jour.

L'usine Edmond Pépin de Choisy-le-Roi est l'une des plus grandes usines d'eau potable du monde. Construite à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, l'usine a été plusieurs fois modernisée.

Elle est aujourd'hui équipée d'une filière biologique utilisant le couplage "ozone-charbon actif en grains". Cette filière reproduit en accéléré les mécanismes de l'épuration naturelle de l'eau à travers le sol et élimine tous les toxiques et substances indésirables, résultant des activités humaines, industrielles et agricoles ou issues du milieu naturel.

*Usine de Choisy-le-Roi*



*Site Internet SEDIF*

- ***La distribution de l'eau***

La distribution de l'eau potable se fait par un maillage dense de canalisation et un réseau enterré enrichi de multiples interconnexions qui assurent une continuité de distribution de l'eau. Le réseau de distribution d'eau potable représente à Vitry près de 150 kilomètres de canalisation. Le réseau de distribution de la Ville de Vitry sur Seine est alimenté, pour les zones comprises entre 30 m et 70 m d'altitude, directement au moyen de pompes situées dans l'usine de production de Choisy-le-Roi. Pour les secteurs situés à une altitude supérieure à 70 m, c'est-à-dire dans la partie ouest de la commune, en limite avec Villejuif, l'eau est surpressée au niveau de l'usine située à Thiais au lieu-dit "Les Sorbiers".

En 2010, les 79318 abonnés ont consommé environ 6 000 000 m<sup>3</sup> d'eau potable. Le prix de l'eau potable en 2011 s'élève à 4 euros le m<sup>3</sup>.

Toutes les voies publiques de Vitry ne sont pas desservies par un réseau d'eau potable public. Il existe des voies équipées de canalisations privées munies d'un compteur unique et qui alimentent plusieurs riverains, lesquels sont rarement en mesure d'assurer correctement les tâches d'entretien qui leur incombent.

Pour assurer la conformité de l'eau potable aux normes actuelles réglementant sa teneur en plomb, le SEDIF mène des campagnes successives de remplacement des branchements en plomb sur l'ensemble de son territoire. A Vitry, un programme de modernisation de 4 155 branchements a été engagé en 2003 et doit se poursuivre jusqu'en 2013.

- ***La surveillance et le contrôle de l'eau***

Avant d'être distribuée aux consommateurs, l'eau puisée fait l'objet de traitements poussés suivis de contrôles rigoureux. La réglementation impose aux producteurs d'eau le contrôle de 54 paramètres à surveiller, sous l'autorité des Agences Régionales de Santé.

Trois niveaux de contrôle permettent de garantir en permanence la qualité de l'eau distribuée par le SEDIF et d'assurer sa conformité aux normes françaises et européennes :

- **Un contrôle officiel**, assuré par l'Agence Régionale de Santé (ARS), et confié à un laboratoire agréé indépendant,
- **L'autosurveillance**, conduite par le délégataire du SEDIF, Veolia Eau d'Ile-de-France. Plus de 250 000 analyses sur les filières de traitement et le réseau de distribution sont effectuées chaque année dans les laboratoires des usines de production, selon les procédés les plus modernes.
- **Un contrôle contractuel** entre le SEDIF et Veolia Eau d'Ile-de-France, confié au laboratoire choisi par l'ARS. Il vient conforter le contrôle qualité réalisé en sortie d'usines et sur le réseau. Il complète en outre le dispositif réglementaire en fixant, pour certains paramètres, des exigences de qualité plus strictes que la législation en vigueur.

Pour être potable, l'eau doit respecter deux conditions essentielles :

- ne pas contenir de micro-organismes pathogènes (bactéries, virus, parasites),
- ne pas présenter de concentrations en substances indésirables (nitrates, pesticides, métaux lourds) supérieures aux normes.

À ces normes de potabilité, s'ajoutent des critères de confort portant sur la couleur ou le goût de l'eau.

Les analyses effectuées en 2010 ont conclu que la qualité générale de l'eau distribuée sur le réseau du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France était une nouvelle fois très satisfaisante.

### **2.1.3 Le réseau d'assainissement**

L'assainissement a pour objectif de protéger la santé et la salubrité publique ainsi que l'environnement contre les risques liés aux rejets des eaux usées notamment domestiques et pluviales.

Les communes ont la responsabilité sur leur territoire de l'assainissement collectif et du contrôle de l'assainissement non collectif.

Les acteurs principaux de l'assainissement sont :

#### **La ville de Vitry-sur-Seine**

La ville assure la collecte et le transport des eaux usées et pluviales vers les collecteurs départementaux et du SIAAP. Elle développe, réhabilite et entretient l'ensemble du réseau communal. Enfin, elle sensibilise, renseigne les administrés et définit les prescriptions de rejets des eaux de pluie à l'aide de son règlement d'assainissement et de son PLU.

#### **Le Conseil général du Val-de-Marne**

La direction des services de l'environnement et de l'assainissement collecte et transporte eaux usées vers les ouvrages du SIAAP et assure également le pré traitement des eaux pluviales. Il possède un règlement d'assainissement.

#### **Le syndicat Intercommunal pour l'assainissement de l'agglomération parisienne**

Le SIAAP créé en 1970 a pour mission de collecter, transporter et d'épurer les eaux produites à l'intérieur de sa zone de compétence de 287 communes dont Vitry. Il a également un règlement d'assainissement.

Vitry sur Seine est située dans le bassin hydrographique de seine Normandie et doit donc se conformer au SDAGE approuvé le 20 novembre 2009 dont les objectifs sont :

- la maîtrise ou la diminution des rejets polluants,
- la prise en compte de mesures visant la réduction, la maîtrise et le traitement du ruissellement urbain,
- la prise en compte dans les études des problèmes de pollution de temps sec et de temps de pluie,
- l'amélioration dès la conception des ouvrages de traitement,
- l'utilisation des techniques alternatives et le recyclage des eaux pluviales pour les nouveaux aménagements,
- la conformité des branchements,
- la fiabilité de l'exploitation des réseaux.

L'assainissement à Vitry est de type collectif. Le zonage d'assainissement est entièrement collectif, même s'il demeure encore quelques voies non desservies.

Le système est majoritairement séparatif, avec encore de nombreuses rues équipées de réseaux unitaires. La Ville poursuit les travaux de mise en séparatif et en profite pour développer les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales (noues, tranchées drainantes...).

Le système d'assainissement de Vitry est composé de :

- 135 kilomètres de réseaux d'assainissement communaux pour les eaux usées et eaux pluviales, plusieurs ouvrages, dont 3 chambres à sable et 6 stations de pompage, des bassins de rétention,
- 41 km de réseaux départementaux, des ouvrages associés (10 chambres à sable, 3 stations de pompage et 1 bassin de rétention).

### Systeme d'assainissement de Vitry

Le schéma ci-contre présente les différents bassins et sous bassins versants du territoire de Vitry et le fonctionnement du système d'assainissement de la commune. Le bassin versant est une zone qui reçoit des eaux superficielles ou souterraines qui se déversent dans un collecteur principal. Il se délimite par une ligne de partage des eaux. La carte des sous bassins actuels met en évidence des zones qui se déversent dans des réseaux qui eux-mêmes aboutissent sur les quatre exutoires de la ville (flèches bleues). Aux exutoires, les collecteurs appartiennent au Conseil Général du Val-de-Marne.



L'assainissement de Vitry-sur-Seine – Vitry DVE

- **La collecte et le traitement des eaux usées**

Les effluents de Vitry-sur-Seine sont collectés dans les réseaux communaux, qui se déversent dans les collecteurs départementaux (schéma ci-dessus) puis interdépartementaux avant de rejoindre l'usine Seine Amont de Valenton et pour une plus faible part l'usine d'Achères, gérées par le SIAAP.

#### **L'usine Seine Amont**

L'usine Seine Amont est située à Valenton dans le Val-de-Marne. Elle récupère les eaux du Val-de-Marne, d'une partie de l'Essonne et de la Seine-et-Marne. Elle traite chaque jour 600 000 m<sup>3</sup> d'eau et peut étendre sa capacité à 1 500 000 m<sup>3</sup> par temps de pluie, grâce à son unité de «clarifloculation» qui débarrasse en accéléré les eaux de leurs plus gros polluants. Cette station a été conçue et dimensionnée pour fonctionner en séparatif, et toutes les communes qui y sont liées, dont Vitry-sur-Seine, doivent obligatoirement adopter le mode de fonctionnement séparatif pour leur système d'assainissement.

Depuis 2006, Seine amont est équipée d'une unité de séchage thermique unique en Europe par ses capacités et ses performances. Elle permet de réduire de 65 % le volume des boues et de les transformer en granulés. Enrichis en produits organiques, ces derniers peuvent être valorisés en agriculture, horticulture ou sylviculture.

Prochainement, Seine Amont se dotera :

- d'un four d'incinération pour les boues de faible valeur agronomique : ce four « autosuffisant » disposera de filtres de dernière génération pour traiter les fumées et les poussières,
- de deux digesteurs, cuves circulaires fermées de 17m de haut et de 28m de diamètre, pour récupérer le biogaz produit lors de la fermentation (la « digestion ») des boues. Ce gaz alimentera l'unité de séchage thermique et les chaudières de l'usine.

#### **L'usine Seine Aval**

L'usine localisée à Achères, dans les Yvelines, en aval de l'agglomération parisienne, a une capacité actuelle de traitement de 1,7 million de m<sup>3</sup> / jour qui passera à 1,5 million en 2012 dans le cadre de la refonte globale de l'usine qui a pour but d'améliorer ses performances épuratoires afin d'en faire un modèle technologique, industriel et environnemental. Cette station fonctionne en unitaire.

C'est l'usine de dépollution la plus importante de l'agglomération parisienne. Elle fait l'objet d'un programme de modernisation qui s'étalera jusqu'en 2021, afin d'améliorer ses performances épuratoires et d'en faire un modèle technologique, industriel et environnemental.

#### *L'usine Seine Aval*



*Site Internet SIAAP*

Depuis 2007, Seine Aval s'est dotée d'une unité de traitement des pollutions azotées qui combine deux procédés :

- la nitrification qui transforme l'azote ammoniacal en nitrates,
- la dénitrification qui transforme les nitrates en azote gazeux (composant naturel de l'air).

Cette unité répond à deux objectifs :

- redonner à la Seine une qualité inconnue depuis plus d'un siècle et limiter les risques d'eutrophisation dans la Manche et la mer du Nord,
- répondre à la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines (DERU) pour la protection du milieu naturel.

#### Le traitement de l'eau et des boues



SIAAP

A son arrivée **1**, l'eau passe au travers d'une grille qui retient les déchets les plus volumineux. Ils sont ensuite évacués vers une usine d'incinération des ordures ménagères.

L'eau est ensuite séparée de l'huile et du sable qu'elle contient **2**, puis passe dans plusieurs bassins (décantation primaire **3**, épuration biologique **4**, clariflocculation **5**, traitement de l'azote **6**). L'eau rejoint ensuite la Seine.

Lors de l'étape **4**, les boues excédentaires sont récupérées **7** pour être traitées. En fonction de leur conformité elles partent dans un centre d'enfouissement technique **12b** (pour les boues non-conformes) ou servent d'épandage agricole **12a**.

#### • *L'amélioration du réseau*

Les principales mesures mises en œuvre par la ville :

- équipement progressif des voies qui ne sont pas encore desservies par un réseau d'assainissement public,
- limitation des rejets d'eaux pluviales admis dans le réseau d'assainissement dans le cadre des projets d'urbanisme,
- développement de la gestion des eaux pluviales à la parcelle, par rétention/stockage et/ou infiltration afin de compenser l'imperméabilisation des sols et de réduire les risques de surcharges et de débordements des réseaux publics,
- prise en compte de la pollution des eaux usées et pluviales par la mise en place de prescriptions imposant des dispositifs de pré-traitement avant rejet dans le réseau public,
- principe du réseau séparatif sur l'ensemble du territoire communal.

Pour favoriser la mise en œuvre de ces objectifs, le PLU prévoit un certain nombre de règles dans le cadre des articles 4 applicables aux différentes zones. En outre un règlement communal et un règlement départemental de l'assainissement s'imposent aux constructeurs.

Deux études sont en cours, une sur le secteur de la zone d'activité qui sera terminée fin 2012 et une sur le reste de la ville qui va être lancée pour une fin prévue en 2014. Ces études aboutiront à un schéma directeur d'assainissement et aux zonages tels que définis par le CGCT article L2224-10.

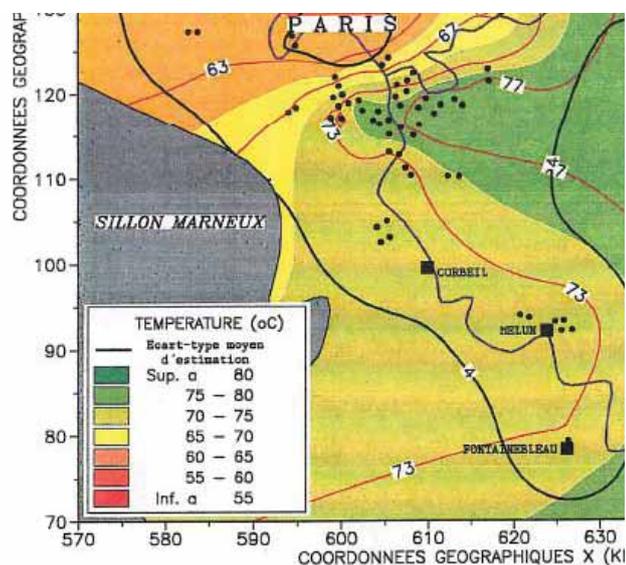
Une réflexion est engagée sur la valorisation de l'eau et des sources dans le paysage urbain. L'eau provenant des sources est actuellement collectées par les réseaux d'assainissement et rejetées vers la station d'épuration, à l'exception d'une source qui alimente le bassin d'un parc.

## 2.2 LES RESSOURCES ENERGETIQUES

### 2.2.1 La géothermie

Le Val-de-Marne est le premier département français pour l'utilisation de la ressource géothermale. Ce mode de chauffage urbain propre et renouvelable utilise la chaleur naturelle de l'eau circulant dans l'écorce terrestre. Le Val-de-Marne est situé au-dessus d'un réservoir aquifère, le Dogger qui s'étend sur 15 000 km<sup>2</sup>. L'eau est pompée à 1 800 mètres de profondeur, à une température de 70° ce qui permet de fournir de l'énergie utilisée pour le chauffage urbain. Comparé aux coûts des énergies fossiles, le chauffage d'un logement par la géothermie se révèle moins cher si les infrastructures ont bénéficié d'aides publiques, ce qui est le cas pour la plupart des géothermies financées dans les années 1970 par l'Etat et les collectivités. De plus, l'énergie géothermique est produite localement ce qui permet de limiter les pertes, la pollution et les coûts liés aux transports.

*Carte du potentiel géothermique*



### 2.2.2 Le chauffage urbain

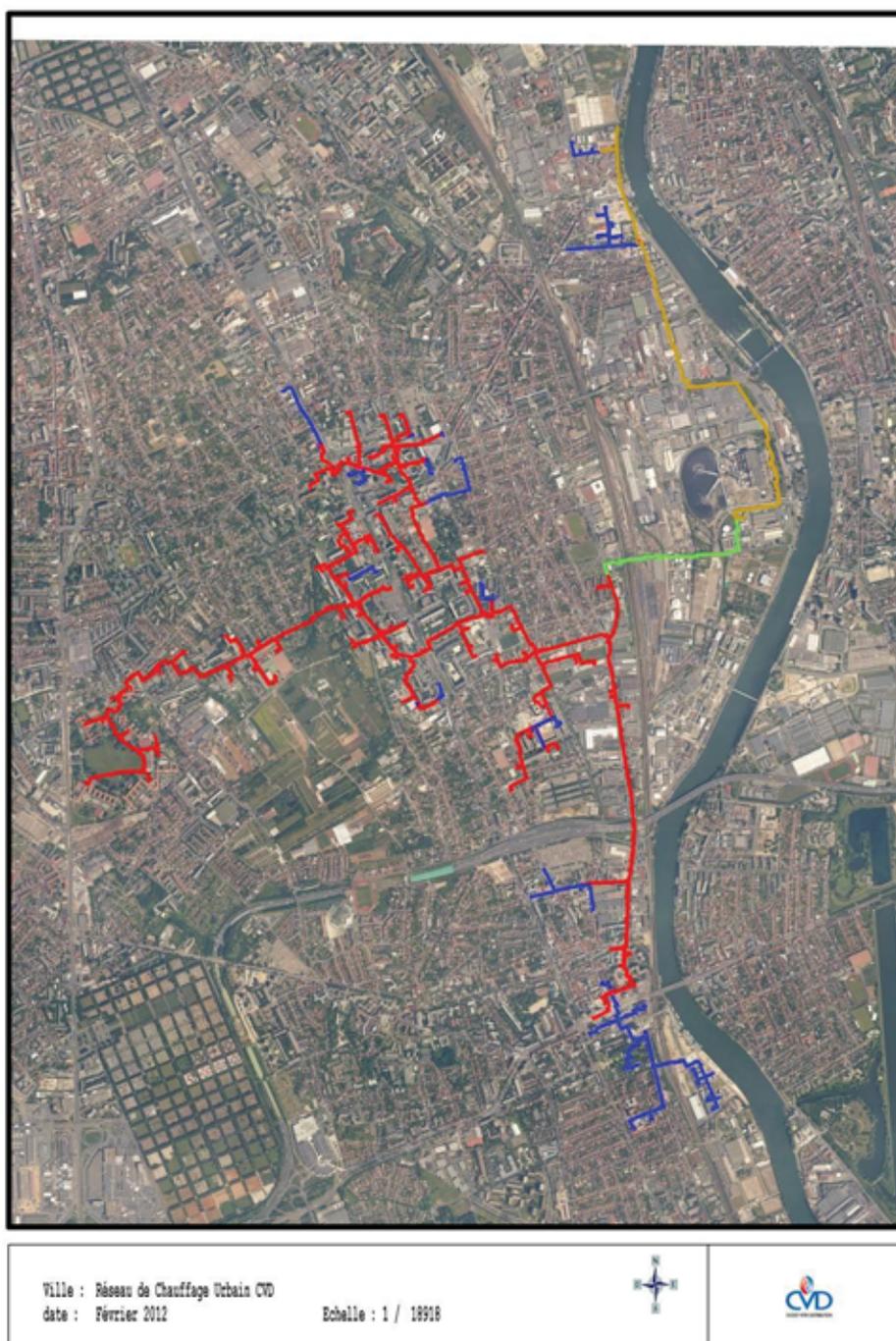
- *Le réseau*

Le réseau de chaleur a été créé il y a plus de 40 ans. Le Syndicat Intercommunal de Chauffage Urbain de Choisy-Vitry (SICUCV), créé plus récemment, gère depuis 2002 le réseau de chauffage urbain pour les villes de Vitry-sur-Seine et de Choisy-le-Roi.

Le réseau de chauffage urbain de Vitry est constitué de trois stations d'échanges qui sont des centrales de production de la chaleur. Elles sont implantées en tête de réseau. La principale, rue Léon Geoffroy, existe depuis 2005 et dispose d'une puissance de 136 Mw par an. Deux stations d'échanges plus petites, fournissent 4 et 5 Mw, elles ont été mises en service au Nord de la ville, en 2010. Ces stations d'échanges constituent une interface entre le réseau du SICUCV et celui de la Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU). La vapeur de la CPCU chauffe l'eau du réseau Vitry grâce à des échangeurs thermiques.

En 2005, après mise en concurrence, le SICUCV a confié à CVE (Choisy Vitry Energie) et à CVD (Choisy Vitry Distribution) l'exploitation du réseau pour une période de 20 ans. Le Syndicat est lié à ces deux sociétés par des contrats de délégation de service public (DSP).

### *Le réseau de chauffage urbain 2012*



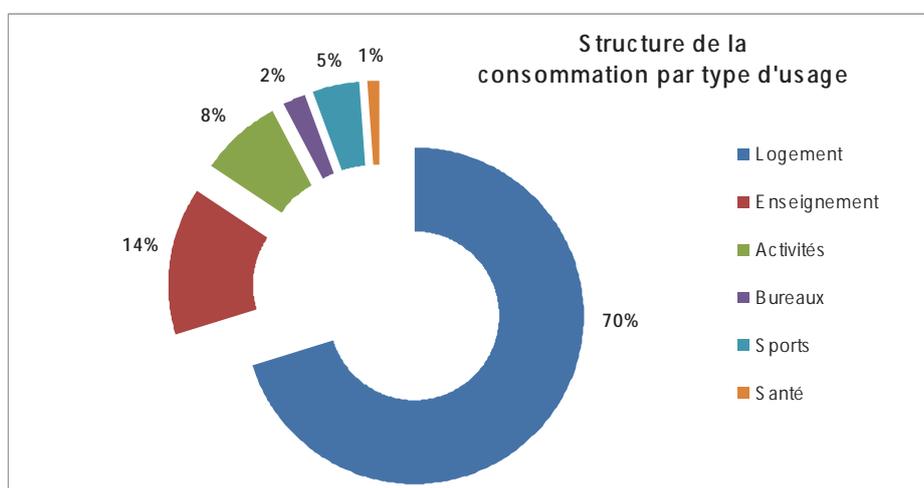
Ville de Vitry sur Seine

Le réseau distribue principalement de l'eau surchauffée (180°C) en haute pression, mais les extensions nouvelles, depuis les années 2000, se font essentiellement en réseau eau chaude basse pression. Cette technologie diminue les pertes réseaux, les coûts et les risques.

Le réseau compte ainsi 6 sous-stations d'échanges qui constituent un équipement d'un genre nouveau. Au sein du réseau de distribution, elles font le lien entre le circuit principal « Haute pression » et une boucle de chaleur « Basse pression » qui dessert un ensemble d'abonnés. Son fonctionnement est simple : par le biais de deux échangeurs thermiques, la chaleur du réseau principal est transférée vers un circuit basse pression dont l'eau ne dépasse pas les 110°C.

Chaque bâtiment raccordé au réseau du SICUCV abrite dans un local dédié une sous-station de livraison, appelée aussi poste de livraison. C'est là que l'exploitant livre la chaleur à ses abonnés (des bailleurs, des copropriétés, des entreprises ou des collectivités) via des échangeurs thermiques. Les circuits internes acheminent ensuite la chaleur jusqu'aux installations des usagers (radiateurs, planchers chauffants, robinets...). C'est ce qu'on appelle le réseau secondaire.

Sur la commune de Vitry-sur-Seine, le réseau alimente 15 000 « équivalents logements » (logements sociaux et privés, équipements publics, commerces et petites entreprises) selon la répartition suivante :



Bilan Energie SICUCV-ALE Octobre 2010

#### • La consommation

L'Agence Locale de l'Energie (ALE) de Vitry a réalisé en 2010 un bilan énergétique simplifié de 80% du patrimoine bâti relié au réseau du SICUCV. Cette analyse a permis de dégager des moyennes de consommation annuelle par typologie de bâtiment. L'ensemble du patrimoine desservi par le réseau SICUCV consomme en moyenne 163 kWh/m<sup>2</sup>/an. Le détail en fonction des typologies de bâtiments est le suivant :

Années 2006/2007/2008	Bâtiments à usage des logements	Bâtiments à usage de l'enseignement	Bâtiments à usage sportif	Bâtiments à usage des équipements de santé
Consommations %totales moyennes/m <sup>2</sup> (kWh/m <sup>2</sup> /an)	148	132	323	176

Sur les 200 000 MWh/an consommés par les abonnés, la part de chauffage est estimée à 158 000 MWh et la part d'eau chaude sanitaire est estimée à 42 000 MWh.

Suite à la réalisation de ce bilan l'ALE a lancé plusieurs actions :

- une information/sensibilisation des abonnés-bailleurs,

<sup>9</sup> Consommation de chauffage et eau chaude sanitaire pour les logements, et de chauffage uniquement pour la plupart des autres bâtiments

- la mise en place d'un suivi de l'évolution des consommations et des indicateurs énergétiques et économiques, sur demande d'abonnés,
- un conseil d'orientation énergétique aux copropriétés.

- **Les perspectives d'évolution**

L'extension du réseau est envisagée afin de pouvoir alimenter les nouvelles opérations d'aménagement et les secteurs denses de Vitry.

Le périmètre d'intervention du Syndicat de chauffage urbain est susceptible d'évoluer en fonction de l'extension du réseau et des nouvelles communes ou groupements de communes adhérentes :

1. Extension secteur Pelletan-Lakanal
2. ZAC Rouget-de-Lisle
3. ZAC RD7 et secteur Moulin vert/plateau
4. Les secteurs Seine-Gare et Seine-Ardoines (OIN)

## L'OIN

Le secteur Seine-Ardoines n'est pas desservi aujourd'hui par un maillage de distribution. Un nouveau réseau est à envisager.

De plus le réseau de Choisy-Vitry qui n'a pas de souci en termes de quantité d'énergie pourrait améliorer sa « qualité ». Le SICUCV s'est fixé pour objectif d'augmenter le taux d'énergie renouvelable au-dessus du seuil de 50 % de manière à améliorer l'intérêt économique et environnemental du chauffage urbain pour l'abonné. A cette fin des contacts avancés sont en cours notamment avec le syndicat d'élimination et de valorisation des déchets du MIN de Rungis.

L'importance des surfaces à construire à Vitry, dans le périmètre OIN, justifie également d'étudier la faisabilité d'une nouvelle source de production d'énergie renouvelable « locale » qui pourrait être la géothermie profonde.

Les infrastructures existantes permettent d'envisager une extension du réseau dans le périmètre de l'OIN et la valorisation de ressources renouvelables comme la géothermie. A l'échelle du territoire ORSA, le développement des réseaux de chaleur peut permettre de mutualiser l'utilisation d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble des usagers. L'interconnexion des réseaux constitue une autre piste d'étude afin de sécuriser à long terme leur approvisionnement énergétique. Ainsi, à condition d'une coordination avec les objectifs fixés pour les constructions, les réseaux de chaleur permettent d'agir dans le domaine de l'environnement et de la cohésion sociale.

### Le réseau de chaleur du SICUV

#### La ZAC Rouget-de-Lisle

Le site de la ZAC Rouget-de-Lisle n'est, à ce jour, pas raccordé au réseau de chaleur du Syndicat Intercommunal de Chauffage Urbain de Choisy Vitry (SICUCV). Il le sera dans le cadre de la mise en œuvre de la ZAC.

Le projet prévoit l'extension du réseau haute pression et la création d'un réseau basse pression pour desservir les immeubles. Une station d'échanges est également prévue permettant de desservir en basse pression les nouveaux abonnés. Cette station sera implantée dans l'extrémité nord de la ZAC Rouget-de-Lisle.



### La ZAC RD7/Moulin-Vert/Plateau

Le site de la ZAC multisites RN7/Moulin Vert/Plateau n'est, à ce jour, pas raccordé au réseau de chaleur du Syndicat intercommunal du chauffage urbain de Choisy et Vitry (SICUV).

Toutefois, un projet d'interconnexion du réseau de Rungis au réseau du SICUV prévoit une extension du réseau de chauffage urbain, auquel pourraient se raccorder les opérations de la ZAC RN7/Moulin Vert/Plateau.

*Réseau actuel*



*Projet d'interconnexion*



SICUV

### 2.2.3 La production énergétique

Les études urbaines font état du rôle majeur de la production énergétique sur la commune de Vitry-sur-Seine. Les outils de production d'énergie sont basés actuellement uniquement sur le recours aux énergies fossiles (charbon, fuel, gaz).

La demande électrique s'avère en forte hausse sur la période 1990-2006 et devrait poursuivre sa croissance dans les prochaines années.

La transition engagée pour l'accroissement de la production renouvelable (objectif de 23% au niveau national, d'après la loi Grenelle) reste absente des projets envisagés par les entreprises énergétiques (fuel, gaz) à Vitry-sur-Seine. L'Etat et les collectivités locales, en particulier dans le périmètre de l'OIN, peuvent cependant intervenir pour préciser leurs souhaits quant au contenu des projets qui seront proposés par le secteur privé. A l'inverse, les collectivités territoriales, à travers le réseau de chauffage urbain ou l'implantation de nouveaux bâtiments, vont mettre en place des systèmes de production renouvelables. Il s'agit d'afficher la volonté du territoire de développer les énergies renouvelables, en complément des énergies fossiles.

Les gisements à étudier sont : la géothermie, la biomasse, l'hydraulique, le solaire, la récupération de chaleur ou de gaz industriels, la récupération de chaleur sur eaux usées, la valorisation énergétique des déchets ménagers ou industriels, le rafraîchissement sur nappe ou fleuve. Disposer d'une offre énergétique locale permettrait de sécuriser les approvisionnements futurs en chaleur et électricité.

Quelques exemples peuvent être cités pour Vitry :

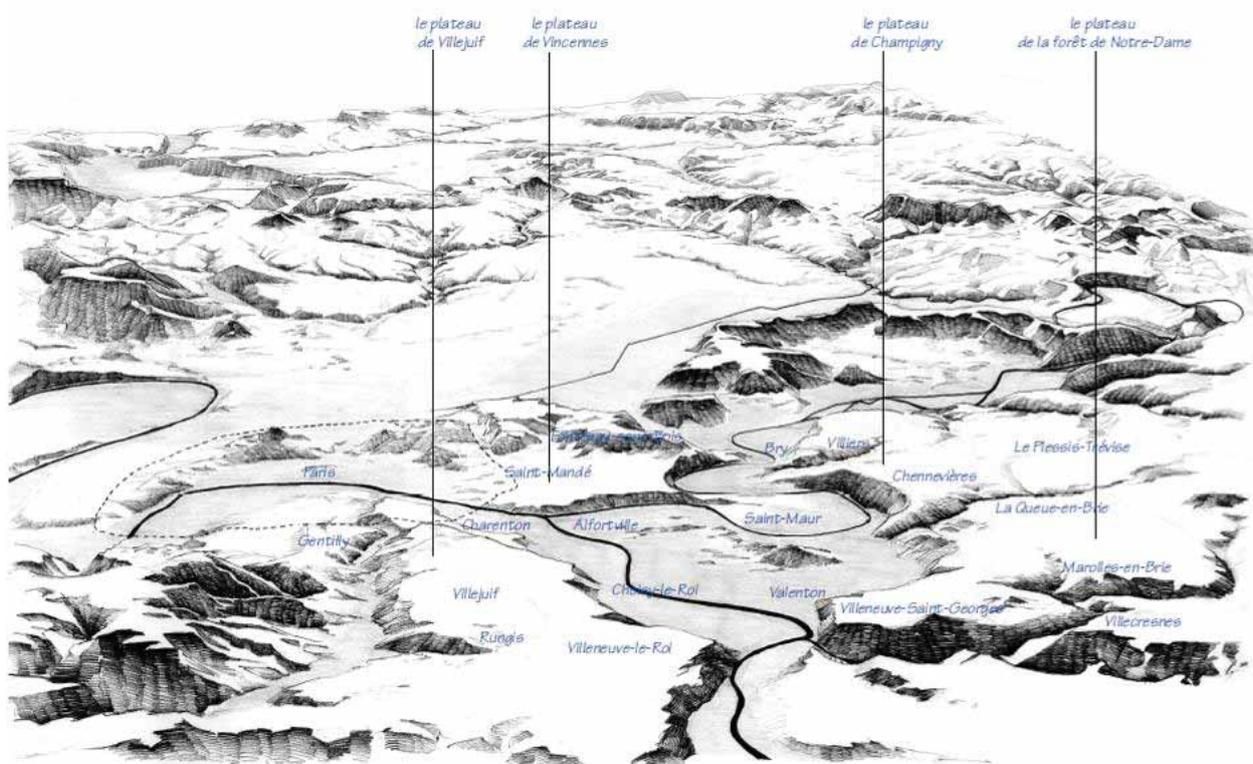
- Le cycle combiné gaz envisagé par EDF peut être plus efficient et exploité localement si une production de chaleur est intégrée à la production électrique (de telles unités existent et alimentent des réseaux de chauffage urbain ou de froid, dans la région de Genève par exemple).
- L'exploitation de biogaz (si production confirmée par le SYCTOM à Ivry-sur-Seine) : son utilisation par une unité de cogénération existante ou nouvelle sur le secteur Seine-Ardoines permettrait d'augmenter la part renouvelable dans le réseau de chaleur.
- Les surfaces disponibles sur toiture permettent d'envisager une production solaire photovoltaïque : se pose la question coût-efficacité dont le bilan pourra évoluer en fonction des conditions réglementaires et du prix des énergies fossiles.



### 3. LES PAYSAGES DE VITRY

Vitry, comme l'ensemble des communes du Val-de-Marne fait partie de la pointe occidentale extrême du plateau de la Brie. Le plateau couvre lui-même une surface beaucoup plus vaste, depuis la cuesta d'Ile-de-France à l'Est jusqu'à Marne-la-Vallée au Nord et Sénart au Sud. Essentiellement agricole ou forestier jusqu'au début du siècle, il a depuis été largement conquis par l'urbanisation.

#### *Perspective aérienne de la morphologie départementale*



*DDE 94 Val-de-Marne, Eléments pour une politique de paysage, Agence Folléa Gautier 1996-1997*

Le département compte cinq plateaux. Le territoire vitriote est rattaché au plateau de Villejuif, qui est délimité à l'Ouest par la Bièvre et à l'Est par la Seine. Les communes de Villejuif, Ivry, Vitry, l'Hay-les-Roses, Chevilly-Larue, Thiais, Fresnes, Rungis, Orly, Villeneuve-le-Roi et du Kremlin-Bicêtre l'ont presque entièrement urbanisé.

Seuls quelques espaces ouverts rappellent la vocation ancienne du plateau, comme c'est le cas du parc des Lilas à Vitry, avec les jardins partagés et les exploitations horticoles.

L'étude des paysages du Val-de-Marne<sup>10</sup> permet de distinguer des grandes familles ou types de paysages. Le paysage de Vitry est à l'image de celui du département du Val-de-Marne qui présente une imbrication de paysages.

<sup>10</sup> DDE 94 Val de Marne, Eléments pour une politique de paysage, avril 2003



A Vitry, quatre grands paysages peuvent être identifiés<sup>11</sup> :



**Les paysages puzzle**, constitués de quartiers ou d'équipements juxtaposés les uns aux autres à des échelles variables (quartiers anciens, de faubourgs, grands ensembles, équipements...)



**Les paysages des coteaux**, où la géographie, peut être une contrainte mais aussi un atout, a généré des formes d'urbanisme et d'habitat particulières.

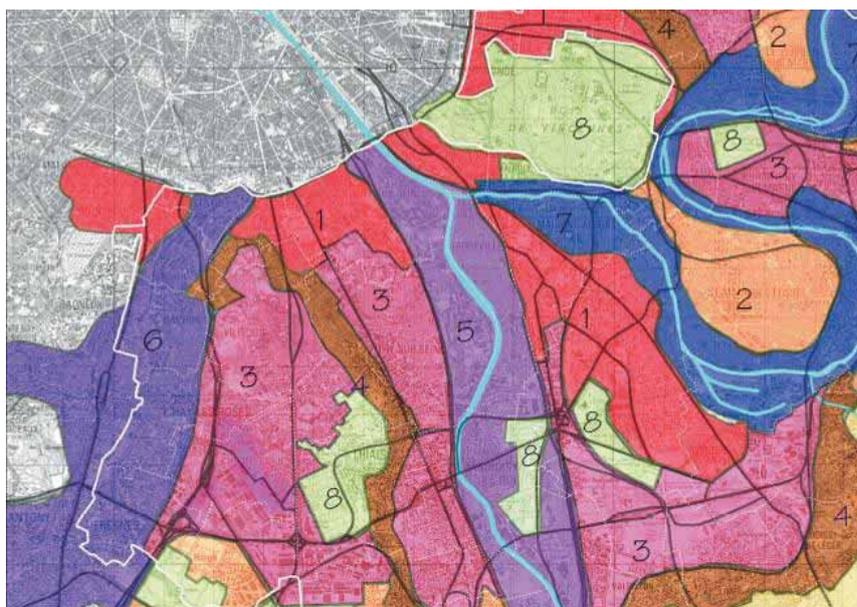


**Le paysage de la plaine industrielle de la Seine**, où la vallée de la Seine apparaît marquée par les implantations industrielles et délimitée par les voies de chemin de fer.



**Les paysages urbains ouverts**, c'est-à-dire non bâtis et en situation urbaine, qui peuvent être préservés et aménagés (parc de Lilas, jardins familiaux) ou cultivés (espaces agricoles, horticoles)

#### Les paysages du Val-de-Marne



DDE 94 Val-de-Marne, *Eléments pour une politique de paysage*

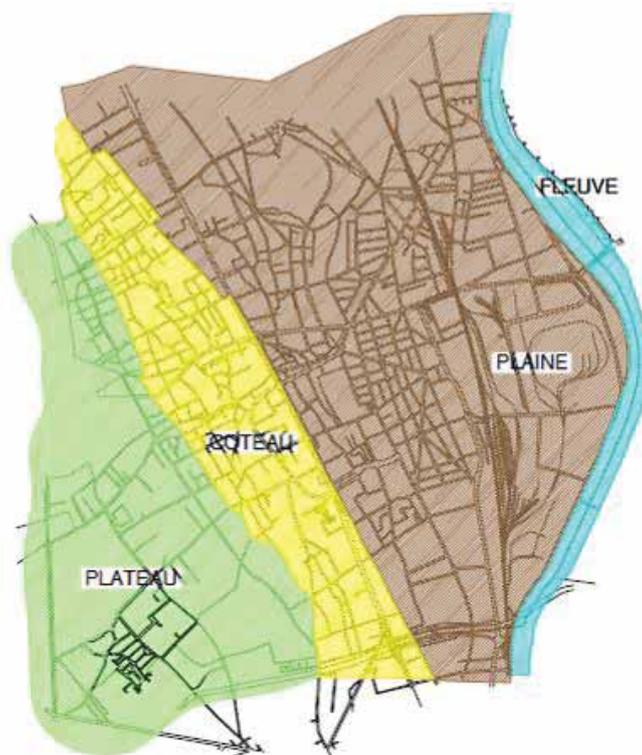
Les grands paysages urbains de Vitry sont le résultat des activités humaines qui ont dessiné la ville et lui ont donné l'aspect qu'elle a aujourd'hui. A travers l'histoire de Vitry et plus largement de Paris et de l'Ile-de-France, le paysage « humain » de Vitry a été façonné et est encore aujourd'hui fortement marqué (franchissements de la Seine, lignes de chemin de fer, autoroutes...). Les choix économiques (zone d'activité) et en matière d'habitat (ZUP du centre-ville) ont également contribué largement à la structuration actuelle de la ville.

<sup>11</sup> DDE 94 Val de Marne, *Eléments pour une politique de paysage*, avril 2003

### 3.1 LES GRAND ENSEMBLES GEOGRAPHIQUES

Les caractéristiques géographiques d'un site constituent les bases du paysage. La ville de Vitry est constituée de trois types de paysage, la plaine, le coteau et le plateau.

#### *Les grands ensembles géographiques*



*Etude cadre de vie et paysage 2004*

Cette géographie remarquable engendre des paysages urbains particuliers qui constituent un atout pour le cadre de vie des vitriots.

#### **3.1.1 Le plateau**

Le paysage du plateau, au niveau du parc des Lilas, est ouvert, dégagé sur le ciel et l'horizon. Préservé en partie de l'urbanisation, il présente un caractère « naturel » en contraste avec le paysage de la plaine ou celui du coteau.

Il est cependant fortement marqué par l'activité humaine (présence de jardins familiaux, d'exploitations horticoles, d'habitations légères...).

Le plateau est peu perceptible depuis la plaine. De même, les points de vue sur la plaine sont rares depuis le plateau, les éléments bâtis formant un écran visuel.

### Le plateau



### **3.1.2 Le coteau**

Le coteau constitue l'un des paysages remarquables de Vitry. L'étroitesse et le caractère pentu de certaines voies y sont typiques. Il offre de beaux points de vue sur la vallée de la Seine. La topographie alliée à une faible hauteur des constructions dégagent, notamment en direction de l'Est et du Sud-Est, des vues généreuses sur la ville et le Val-de-Marne. Ce paysage ouvert et lumineux, est notamment très perceptible à l'axe des voies qui franchissent le coteau dans le sens de la pente. Il est particulièrement perceptible depuis la mi-pente du coteau, jusqu'à la bordure du plateau.

Toutefois le coteau a été largement urbanisé. Les constructions rendent la lecture du relief, qui est pourtant très prononcé, difficile. En effet, le bâti par sa hauteur et son positionnement dans la perpendiculaire de la ligne de pente atténue parfois la perception du relief.

Depuis la RD5, certaines rues perpendiculaires offrent quelques percées visuelles qui laissent entrevoir la présence du relief et de la végétation.

### Vue depuis la rue Watteau



### 3.1.3 La plaine alluviale

Vaste étendue fortement urbanisée, la plaine de Vitry apparaît de manière fragmentée et offre peu d'ouverture visuelle sur l'horizon. Elle couvre les 2/3 du territoire et est en grande partie inondable.

Elle est marquée par des éléments verticaux qui tranchent avec son horizontalité. L'église Saint Germain, les cheminées de la centrale EDF, la tour Robespierre apparaissent comme des repères à l'échelle du paysage urbain, mais également à l'échelle du grand paysage : les cheminées EDF sont visibles depuis Paris, mais aussi depuis la voie SNCF, le plateau de Villejuif...

La plaine est aussi marquée par la présence du fleuve, interruption dans l'urbanisation, et contraste de couleur, de luminosité et de matière.

La voie SNCF constitue également une rupture dans la plaine. Difficile à franchir, elle crée un relief artificiel par la présence de ses talus (au niveau de la gare) qui forment un contraste avec le caractère horizontal de la plaine. La voie SNCF apparaît d'autant plus comme une rupture qu'elle coïncide avec la limite de la zone d'activité. Les matériaux, les lignes, les espaces sont plus ouverts (dimensionnement des voies, quai de déchargement très minéral...) et contrastent avec le caractère plus fermé des espaces d'habitations.

*La plaine de Vitry*



*Le pont et l'écluse du Port-à-l'Anglais*

### 3.1.4 Le fleuve

Rupture physique dans la plaine, le fleuve contraste par sa couleur, sa matière, mais aussi son caractère souple qui s'oppose aux lignes plus structurées de la plaine.

Le fleuve n'est franchi que par un pont à Vitry, le pont du Port-à-l'Anglais. Ce pont, par ses qualités architecturales mais aussi par son caractère fonctionnel est un point de repère important dans le paysage. Il apparaît également comme une rupture visuelle dans la continuité du fleuve.



Cette entité est fortement marquée par le caractère industriel de sa rive vitriote, et le caractère mixte du bâti sur la rive d'Alfortville.

Le paysage du fleuve ne peut être appréhendé qu'à l'échelle de la commune, il doit être envisagé dans un contexte plus large, qui permettra de donner une identité à l'ensemble du territoire Seine-Amont (cf. étude paysage).

Cette entité, encaissée, en limite de ville, derrière la zone industrielle et la voie SNCF est aujourd'hui très peu perçue par les vitriots, la ville lui tournant en quelque sorte le dos.

Les berges de la Seine sont pour la majeure partie bétonnée et peu accessible. La partie centrale des berges est occupée par les quais de déchargements liés au dépôt pétrolier. Seules les berges situées au Nord du pont du Port-à-l'Anglais sont aujourd'hui visibles et accessibles pour les habitants, notamment grâce à l'opération d'aménagement du Port-à-l'Anglais qui a conçu un quartier en lien avec le fleuve et ses berges.

## 3.2 LES SPECIFICITES DU PAYSAGE VITRIOT

### 3.2.1 Des entrées de ville intégrées au tissu urbain continu

L'une des spécificités de la commune de Vitry-sur-Seine est qu'en raison de son tissu urbain continu, les entrées de villes ne sont pas identifiables et identifiées par les habitants. Ainsi, la ville a fait le choix de traiter les entrées de ville sans utiliser cette notion, souvent peu pertinente et peu claire pour la population vitriote.

L'obligation du PLU d'assurer la qualité urbaine, architecturale et paysagère des entrées de ville au titre de l'article L121-1 du code de l'urbanisme s'illustre à Vitry par la requalification de la RD5 (ZAC Concorde-Stalingrad et ZAC Rouget-de-Lisle), et celle du Domaine Chérioux et du quartier Moulin vert. Dans ces espaces, la municipalité souhaite une architecture de qualité, une densification raisonnée (selon le quartier), la création de commerces et d'activités économiques, et enfin des espaces publics et verts de qualité.

### 3.2.2 Les cônes de vues

La géographie particulière de Vitry offre depuis le coteau certains points de vue bénéficiant d'une perspective très large, jusqu'au bois de Vincennes en arrière-plan.

*Vue depuis le coteau*



Le coteau est aussi perceptible depuis quelques rues situées dans la plaine. C'est le cas de la rue Camille Groult et de la rue Anselme Rondenay.

*Vue depuis la rue A.Rondenay*



*Vue depuis la rue Camille Groult*



A Vitry, la présence du fleuve est très peu perceptible depuis l'intérieur du tissu urbain.



### **3.2.3 Les coupures naturelles et urbaines**

Trois paysages distincts par leurs problématiques et enjeux existent sur Vitry-sur-Seine:

- le tiers ouest (à l'ouest de la RD5),
- le tiers est (à l'est de la voie ferrée),
- l'entre deux axes (entre la RD5 et la voie ferrée).

Le secteur situé entre la RD5 et la voie ferrée est composé de paysages « puzzles », espace intermédiaire entre deux territoires aux paysages plus contrastés avec le tiers ouest à dominante pavillonnaire vert (parc des Lilas) et un tiers (voué à muter) à dominante industrielle séparé par la voie ferrée.

La commune est marquée par des discontinuités qui sont liées à des éléments d'origines géographiques et urbaines.

Le coteau, forme une discontinuité topographique importante qui a une influence sur les voies principales de déplacement favorisant le développement des axes Nord/Sud au détriment des liaisons Est/Ouest.

Les anciennes carrières de gypse, au Sud/Ouest de la commune constituent une discontinuité géologique puisqu'elles entraînent des désordres très importants en surface qui ont largement limité l'urbanisation engendrant une rupture dans le tissu urbain (parc des Lilas).

La Seine constitue également une rupture géographique, d'autant plus marquée que son franchissement ne se fait qu'en un seul pont sur le territoire vitriote (un second pont existe au niveau de l'A86 au sud de la limite communale et un pont supplémentaire est envisagé près de la gare des Ardoines).

La Seine peut aussi être considérée comme une rupture urbaine. Sa présence, renforcée par le faible maillage de la zone d'activité, a limité l'urbanisation. La rupture engendrée par la Seine est doublée de la rupture que constitue le quai Jules Guesde, voie de transit importante possédant de larges emprises qui n'incite pas à l'accès des piétons vers les berges de la Seine.

D'autres éléments, issus de l'urbanisation peuvent engendrer des lignes ou des zones difficilement franchissables.

C'est le cas de la voie ferrée et des terrains d'exploitation attenants qui forment une coupure au milieu de la ville et marquent une frontière entre la zone industrielle et le reste de la ville. Seule la partie Nord, au niveau du quartier du Port-à-l'Anglais, laisse apparaître une certaine continuité dans le tissu urbain.

Le fort d'Ivry, qui est construit sur un promontoire naturel constitue à la fois un repère visible depuis le quartier du Fort et la gare de Vitry, mais aussi une frontière puisqu'il reste inaccessible pour les vitriotes.

Le domaine départemental Chérioux, qui accueille de nombreux équipements dans un écrin de verdure est aujourd'hui complètement ceinturé. Un projet d'ouverture est en cours de réalisation dans le cadre de la ZAC départementale Chérioux.

Enfin, les grands axes de circulation qui traversent ou longent Vitry engendrent des coupures dans le territoire. C'est le cas de la RD5 qui coupe Vitry en deux, du Nord au Sud dans sa partie centrale, mais aussi de la RD7 à la frontière Ouest de la commune ainsi que l'A86 au Sud.

### 3.3 LA PUBLICITE ET LES ENSEIGNES

La commune a adopté un règlement communal de la publicité, des enseignes et des pré-enseignes entré en vigueur le 11 juin 2007.

#### 3.3.1 Publicité et pré-enseignes

La mise en conformité des dispositifs vis à vis de la réglementation communale devait être effectuée pour le 11 juin 2009. Un relevé exhaustif des dispositifs effectué en septembre / octobre 2007 donne un total de 191 dispositifs (représentant 220 faces) présents sur le territoire vitriote. Par ailleurs, 26 panneaux étaient à cette date non conformes à la réglementation nationale. Certains secteurs ont été traités en priorité : Moulin de Saquet et les berges de Seine.

#### Etat des dispositifs publicitaires réalisé en mars 2011 :

- 127 dispositifs déposés,
- 84 dispositifs restant sur Vitry, ce nombre est stable depuis juin 2009,
- (20 dispositifs se seraient rajoutés « naturellement »)

Il reste un dispositif en infraction vis à vis de la réglementation nationale et communale.

Par ailleurs, de nombreux dispositifs de micro affichage ont été déposés depuis la mise en place du règlement, qui aura également permis une régularisation des déclarations des publicités, pré-enseignes et micro publicités.

Enfin, on peut considérer que la mise en place du règlement communal aura favorisé une amélioration générale de la qualité des dispositifs.

### **3.3.2 Enseignes**

Depuis la mise en application du règlement en juin 2007, toute installation d'enseigne est soumise à demande d'autorisation en mairie au titre du Code de l'Environnement sur la base de critères esthétiques.

Au total, 9 dossiers ont été traités en 2007, 18 en 2008, 20 en 2009, 23 en 2010 et 4 entre janvier et avril 2011.

En 2011, 3 enseignes situées sur la RD 5 et installées sans autorisation ont été déposées à l'amiable (Appart Hotel, Destock Discount, KFC).



## 4. LES NUISANCES ET LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

### 4.1 LA GESTION ET LE TRAITEMENT DES DECHETS

#### 4.1.1 Les compétences

Si la commune de Vitry est compétente en matière de collecte des déchets, ses actions doivent s'inscrire dans un cadre fixé par la région.

La loi de décentralisation du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et son décret d'application du 29 novembre 2005 ont donné à la Région Ile-de-France la compétence d'élaborer un Plan Régional d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PREDMA). Le plan départemental du Val-de-Marne (PDEDMA), révisé le 20 mars 2000, est intégré dans le plan régional depuis janvier 2005. Le Conseil Régional d'Ile-de-France a adopté le PREDMA le 26 novembre 2009.

Chaque projet d'installation nécessitant une autorisation du préfet devra être compatible avec les Plans Régionaux d'Elimination des Déchets. Ce plan s'impose aux personnes morales de droit public et à leurs concessionnaires. Il peut être consulté sur le site internet du Conseil Régional d'Ile-de-France ([www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr), rubrique Environnement puis Gestion des déchets).

La Région Ile-de-France, désormais compétente en matière de planification du traitement des déchets, élabore également le Plan d'Elimination des Déchets Dangereux (PREDD) et le Plan d'Elimination des Déchets issus des Activités de Soins (PREDAS). Ces deux plans ont été adoptés le 26 novembre 2009. Ces documents sont consultables sur le site internet du Conseil Régional d'Ile-de-France.

#### 4.1.2 La collecte des déchets ménagers

La Ville de Vitry-sur-Seine assure la compétence de la collecte des déchets ménagers. La commune a mis en place progressivement la collecte sélective des emballages et des journaux-magazines depuis le début des années 2000.

La collecte en porte à porte s'organise en fonction de la catégorie des déchets correspondant à une couleur de bac :

- **Les emballages recyclables et les journaux-magazines** sont collectés une fois par semaine, dans le bac jaune,
- **Le verre** est collecté une fois par semaine, dans le bac vert,
- **Les ordures ménagères résiduelles** sont collectées 2 à 3 fois par semaine selon le secteur de collecte, dans le bac marron,
- **Les déchets verts** des particuliers sont collectés une fois par semaine en période de collecte, dans des sacs réutilisables,
- **Les encombrants**, sur RDV 4 jours par semaine.

La collecte s'organise selon plusieurs secteurs. Il existe 5 secteurs de collecte pour les déchets verts et 14 secteurs pour la collecte des ordures ménagères, des multimatériaux et du verre :

- 4 secteurs en régie,
- 4 secteurs Véolia,
- 6 secteurs mixtes.

La régie municipale utilise 9 bennes de collecte et Véolia 7 bennes dans le cadre du marché de collecte passé avec la ville. Soixante-trois sorties de bennes hebdomadaires ont lieu sur le territoire communal.

Les tournées ont lieu le matin pour les ordures ménagères résiduelles, les multimatériaux et le verre.

**Des points d'apports volontaires** sont également à disposition des habitants :

- en complément des collectes en porte à porte, 25 colonnes à verre et 16 colonnes à papier sont réparties sur le territoire communal ;
- trois « points propreté » sont à disposition des Vitriots (rue Gérard Philipe, rue Bel Air et rue Pierre Sénard). Ces points permettent la collecte du verre, des journaux-magazines et des huiles de vidange usagées ;
- la déchèterie du SYCTOM, située 44, rue Victor Hugo à Ivry-sur-Seine est accessible gratuitement aux particuliers pour le déversement des déblais et gravats inertes, ferrailles et métaux non ferreux, bois, déchets verts du jardin, encombrants, textiles, emballages ménagers, verre, petit et gros électroménager et déchets ménagers spéciaux (piles, batteries de véhicules, huiles de vidange et lubrifiants automobile, peintures, solvants, colles et vernis). Le site est ouvert tous les jours (sauf 1er mai) de 10H00 à 18H00 ;
- les déchets ménagers toxiques peuvent également être déposés auprès du «camion planète» entre 9h et 13h :
  - les 1ers et 3èmes mercredis du mois sur le Marché du centre-ville,
  - les 2èmes jeudis et 4èmes dimanches du mois sur le parking du 8 mai 1945,
  - les 3èmes samedis du mois : rue Gérard Philipe, au niveau du « point propreté,
  - les 2èmes samedis du mois : rue d'Ivry, à l'angle de la rue Anatole France,
  - les 2èmes dimanches du mois : rue Planquette, à l'angle de la rue Audran.

Sont admis en dépôts les déchets suivants : lubrifiants moteur, batteries, piles, ampoules et néons, médicaments et radiographies, aérosols, produits pâteux (ex : peintures), solvants, produits phytosanitaires, acides et bases.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des quantités de déchets ménagers collectées dans la ville de Vitry entre 2008 et 2010.

Les ordures ménagères résiduelles sont les principaux déchets collectés par la ville. En 2008, 25 418 tonnes ont été collectées contre 25 189 tonnes en 2009, correspondant à une légère baisse, pouvant ainsi, laisser supposer une évolution positive dans le comportement des habitants. Cependant, il est aussi envisageable que cette diminution résulte d'un report de tonnage sur les dépôts sauvages. En 2010, les quantités collectées augmentent légèrement, mais reste inférieures aux quantités de 2008.

Entre 2008 et 2010, les quantités collectées des déchets verts, des encombrants et de la collecte sélective ont diminué. Cette baisse collective engendre une baisse générale de la totalité des déchets ménagers collectés (moins 1000 tonne de déchets entre 2008 et 2010).

La commune a comme objectif :

- une diminution de 7% des quantités de déchets ménagers (ordures ménagères résiduelles, emballages, journaux-magazines, verre) collectés sur le territoire communal à l'horizon 2015 (année de référence : 2009),
- l'amélioration des collectes sélectives.

*Evolution des quantités collectées*

	2008	2009	2010
Ordures ménagères résiduelles	25 418 T	25 189 T	25 299 T
Collecte sélective (verre et multimatériaux)	3 546 T	3 443 T	3 349 T
Encombrants	1 806 T	1 717 T	1 689 T
Déchets toxiques	10.5 T	15 T	11.3 T
Déchets verts	1 934 T	1 661 T	1 379 T
DE3	17.2T	24.7T	23.2T
<b>Total</b>	<b>32 732 T</b>	<b>32 050 T</b>	<b>31 750 T</b>

*Ville de Vitry*

#### 4.1.3 Le traitement des déchets ménagers

Le traitement des déchets ménagers de Vitry (encombrants, emballages et journaux-magazines, ordures ménagères résiduelles) est effectué dans le centre multi-filière d'Ivry-sur-Seine (Ivry-Paris XIII). Ce centre est géré par le SYCTOM, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, agissant pour 84 communes d'Ile-de-France. Le SYCTOM ne traite pas les déchets toxiques, les déchets végétaux et le verre. Ces derniers sont traités par des filières de traitement spécifiques.

La vapeur d'eau produite par l'incinération des déchets des Vitriots est vendue à la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU). Envoyée par les canalisations souterraines puis dans les immeubles raccordés, elle est transformée en eau chaude pour alimenter les radiateurs et chauffer l'eau sanitaire de l'équivalent de 320 000 logements.

L'électricité produite est en partie utilisée pour le fonctionnement des sites et en partie vendue à EDF. La vente de vapeur d'eau et d'électricité s'est élevée à 43,4 millions d'euros en 2010.

Les emballages ménagers et les papiers (journaux-magazines) traités par le centre de tri d'Ivry-sur-Seine sont ensuite dirigés vers différents sites industriels pour y être recyclés.

Les tonnages entrés dans les centres de tri, de pré-tri et dans les déchetteries du SYCTOM ont progressé de 3.5 % en 2010. En revanche, les matières recyclables extraites de ces déchets, ont augmenté de 1% seulement, pour atteindre 214 016 tonnes. La légère hausse des objets encombrants valorisés (+ 2 036 tonnes) n'a pas compensé la baisse de qualité des collectes sélectives qui s'est traduite par une stagnation des quantités envoyées vers les filières de recyclage. Au total, les déchets ayant fait l'objet d'une valorisation matière, verre inclus, s'élèvent à 677 881 tonnes soit 24% des tonnages traités par le SYCTOM.

L'acheminement des déchets vers Ivry-sur-Seine, provoque de nombreux déplacements sur les voies routières engendrant ainsi davantage de pollution. La mise en place d'un système de collecte pneumatique des déchets permettra de réduire le nombre des trajets.

#### 4.1.4 Les projets, et les études en cours ou à venir

Dans le cadre de son Plan Propreté pluriannuel, la ville de Vitry souhaite développer les axes suivants :

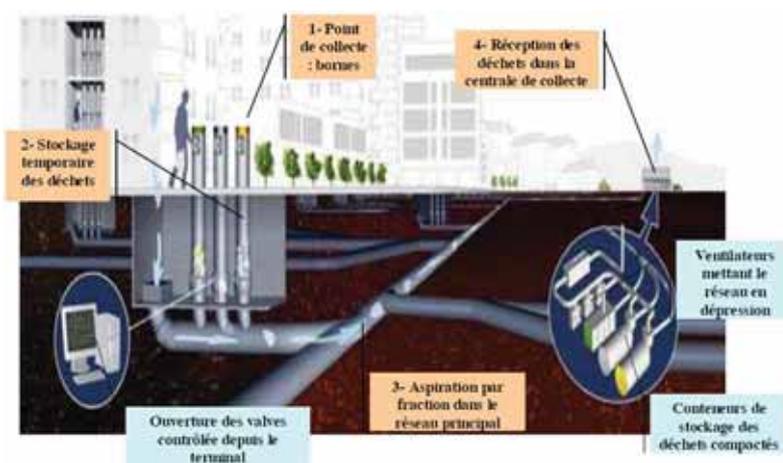
- la prévention des déchets,
- l'amélioration des collectes sélectives,
- l'optimisation de la collecte des déchets notamment par le développement d'un système plus durable et favorable à l'environnement : la collecte pneumatique.

##### • *La collecte pneumatique des déchets*

La ville de Vitry souhaite développer sur son territoire la collecte automatisée des déchets : les déchets sont déposés par les usagers dans des bornes puis sont acheminées jusqu'à un terminal de collecte via un réseau enterré. Ce dispositif s'applique uniquement à l'habitat collectif. Les bornes de collecte seront implantées soit à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments.

##### Systeme de collecte pneumatique

*Ville de Vitry-Service Environnement*



##### Projet de desserte globale

Le terminal de collecte sera implanté dans la pointe nord de la ZAC Rouget-de-Lisle (à l'angle de la rue Grétilat et de la rue Constant Coquelin).

Les déchets concernés par ce dispositif sont les ordures ménagères résiduelles et les emballages recyclables (hors verre). Le dispositif prévoit également la collecte d'un troisième flux de déchets : la fraction fermentescible des ordures ménagères. Cette collecte ne concernera que les gros producteurs de ce type de déchets (les établissements de restauration collective).

Dans un premier temps, ce dispositif desservira les secteurs Balzac, 8 mai 1945, la ZAC Rouget-de-Lisle et le quartier Commune de Paris, équivalent à environ 10 000 logements. L'objectif de la ville, à moyen terme et à long terme, est de doter l'ensemble des secteurs en habitat collectif de ce dispositif (équivalent à environ 60 000 habitants).



*Ville de Vitry*

- ***L'optimisation des collectes des déchets***

La ville souhaite optimiser la collecte des déchets afin de réduire les coûts tout en apportant un service de qualité aux vitriots.

Pour cela elle souhaite notamment :

- redéfinir les circuits de collecte en porte à porte,
- réduire la fréquence de collecte des déchets verts en porte à porte,
- optimiser les dotations en bacs en habitat collectif (étude de conteneurisation),
- mettre en place des colonnes enterrées pour la collecte du verre, dans les secteurs desservis par la collecte pneumatique.

- ***Le renforcement de la communication relative aux déchets***

La communication est un des outils essentiels que la ville de Vitry souhaite développer pour améliorer la gestion des déchets sur son territoire.

Depuis 2010, la commune a renforcé sa communication :

- campagne d'affichage sur les panneaux Decaux, les abribus, les bennes de collecte et sur les panneaux d'affichage municipaux,
- impression de dépliants thématiques (tri, encombrants, dépôts sauvages, déchets toxiques...) à destination du grand public,
- création d'une exposition mobile à destination des services municipaux et des secteurs scolaires et associatifs,
- renforcement de l'utilisation des supports municipaux (le Mensuel, Vitry Hebdo, site Internet de la ville).

Enfin, la ville a pour projet la création d'un *Guide déchets*.

Depuis avril 2011, la ville a renforcé sa présence sur le terrain par une action de communication en porte à porte envers les locataires du parc de logements sociaux de la ville (projet Ambassadeurs Développement Durable). Il s'agit d'un partenariat de 5 ans entre la ville, les bailleurs et l'association d'insertion PEVM (Partenariat Emploi Ville et Médiation). Les ambassadeurs visitent 1 500 logements chaque année et abordent les thèmes suivants : économies d'eau et d'énergies, prévention et tri des déchets.

Enfin, afin de développer la prévention, d'améliorer la qualité du tri et d'accompagner la mise en place de la collecte pneumatique, la ville prévoit le recrutement de 4 animateurs déchets d'ici 2014.

Par ailleurs, la ville a renforcé son partenariat avec les bailleurs via la création d'un groupe de travail ville-bailleurs-amicales de locataires. L'objectif de ce groupe de travail est d'engager un partenariat sur la problématique de la gestion des déchets entre la ville, les bailleurs et gestionnaires d'immeubles mais également avec les personnels de terrain (gardiens, agents techniques).

- ***La lutte contre les dépôts sauvages***

Durant le 1<sup>er</sup> semestre 2011, la ville de Vitry a réalisé une campagne d'affichage pour lutter contre les dépôts sauvages, sources de nuisances et d'insécurité pour les vitriots.

Des procès-verbaux sont dressés à l'encontre des contrevenants lorsque cela est possible.

- ***Le programme Local de Prévention des Déchets (2011-2015)***

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, la ville de Vitry s'est engagée dans un Programme Local de Prévention des Déchets en partenariat avec l'ADEME et la région Ile-de-France. Ce programme, d'une durée de 5 ans, a pour objectif la réduction de 7% des quantités de déchets collectés sur le territoire communal (emballages, journaux/magazines, verre et ordures ménagères résiduelles).

Pour cela, la ville doit développer un programme pluriannuel d'actions sur la période 2012-2015. Par exemple elle envisage :

- de développer le compostage individuel et collectif,
- de développer la collecte des textiles (bornes d'apport volontaire),
- de créer une déchetterie associée à une ressourcerie/recyclerie.

- ***La labellisation du service municipal de collecte des déchets pour la période 2010-2013 : label QualiTri***

Fin 2010, la ville de Vitry a reçu un label décerné par l'ADEME et Eco-emballages, la récompensant pour la qualité de son service de collecte des déchets selon 4 critères :

- la satisfaction des usagers,
- la maîtrise des coûts,
- l'amélioration des performances et réduction des impacts environnementaux,
- l'amélioration des conditions de santé et de sécurité du personnel.

## 4.2 LA QUALITE DE L'AIR

La qualité de l'air peut être affectée par plusieurs polluants d'origine naturelle ou provenant d'activités humaines comme :

- le chauffage,
- les activités industrielles,
- la circulation automobile.

Ces trois types de sources peuvent provoquer :

- des rejets de CO<sub>2</sub> propre à augmenter l'effet de serre et le réchauffement climatique qu'il induit (sauf dans le cas d'utilisation d'énergies non fossiles),
- des rejets polluants selon la nature de la source (métaux lourds et hydrocarbures polyaromatiques HPA par exemple).

### 4.2.1 Analyse de la qualité de l'air

La surveillance de la qualité de l'air sur l'ensemble de la région Ile-de-France est assurée par AIRPARIF depuis 1979. Elle s'appuie aujourd'hui sur 4 piliers :

- les résultats de stations de mesure, en moins grand nombre et à des points stratégiquement choisis,
- des campagnes de mesures très denses permettant d'affiner la cartographie de la pollution,
- la connaissance précise des émissions et de leur distribution dans le temps et l'espace,
- la modélisation par calcul numérique de la répartition des concentrations de différents polluants atmosphériques.

La commune possède une station de contrôle, située sur le Plateau, 103 rue Armangot. C'est une station dite « de fond ». Elle est un peu à l'écart des sources de pollutions industrielles et du trafic automobile. Elle mesure ainsi la pollution ambiante, celle à laquelle il n'est pas possible d'échapper.

Les polluants mesurés quotidiennement par la station sont :

- **Les oxydes d'azote (NO<sub>x</sub> : NO et NO<sub>2</sub>)** : gaz résultant de la réaction de l'oxygène et de l'azote de l'air sous l'effet de la température du moteur. Il provient du trafic routier (75 %), des industries (25 %). Effets sur la santé : altération des fonctions respiratoires.
- **L'ozone (O<sub>3</sub>)** : issu des réactions photochimiques entre les NO et les hydrocarbures provenant du trafic routier. Effets sur la santé : irritation oculaire, toux, altération des fonctions respiratoires.
- **Les particules en suspension** : les plus dangereuses sont celles d'un diamètre inférieur à 10 microns PM 10 et PM 2,5. Source : échappement des moteurs diesels et particulièrement lorsqu'ils sont mal réglés. Effets sur la santé : pénétration dans les bronches, bronchioles alvéoles pulmonaires, maladies cardio-vasculaires.
- **Benzène (C<sub>6</sub> H<sub>6</sub>)** : il fait partie des COV (Composés Organiques Volatils). Source : gaz d'échappement et carburants (70 %). Effets sur la santé : gêne olfactive, irritation, diminution de la capacité respiratoire, risques à effets mutagènes et cancérigènes.
- **Dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>)** : Source : combustion de produits soufrés issus de l'industrie et chauffage résidentiel (77 %) et transports (23 %). Effets sur la santé : toux, gênes respiratoires...

*Station de Vitry*



*Site Internet Airparif*

Les sources de pollutions répertoriées peuvent être différenciées selon leur type et la distance de l'émission.

A proximité de Vitry, les sources de pollutions sont dues:

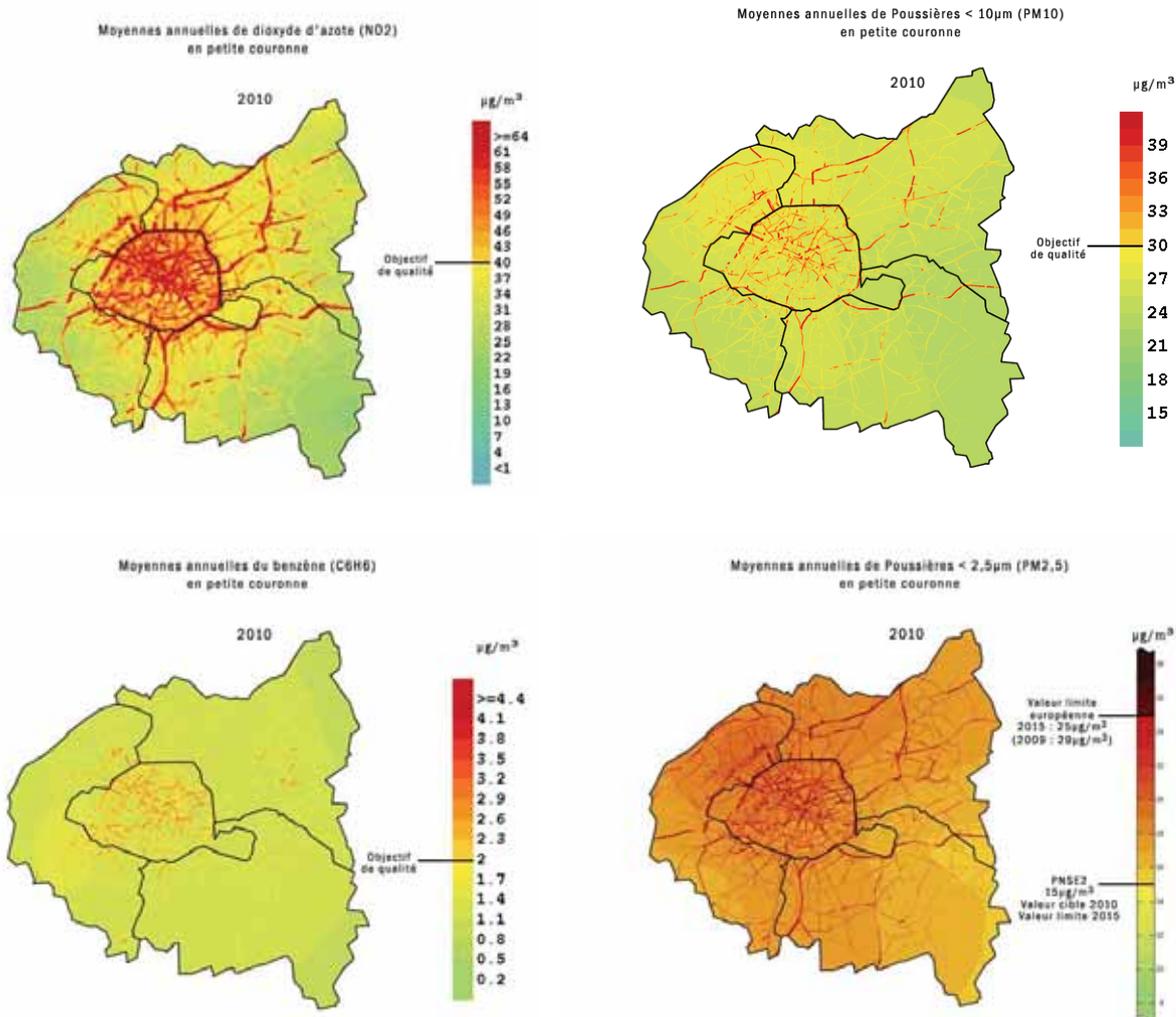
- aux industries (centrale thermique, TAC d'EDF, centrale de cogénération CPCU, SANOFI pour les COV),
- au trafic automobile,
- au chauffage des logements et bâtiments de bureau.

D'une manière générale la qualité de l'air à Vitry est meilleure que celle observée sur Paris intra-muros. Cependant des dépassements chroniques de l'objectif de qualité fixé par le PRQA (Plan Régional pour la Qualité de l'Air) sont notés régulièrement pour le dioxyde d'azote et l'ozone.

La morphologie urbaine de Vitry, avec des rues encaissées, supportant une circulation automobile importante, et certaines conditions météorologiques (fort ensoleillement, faiblesse des vents...) ne favorisent pas la dispersion des polluants atmosphériques et entraînent des pointes de pollution. Les seuils réglementaires sont alors dépassés à certains endroits pour le dioxyde d'azote ou l'ozone et plus rarement pour le dioxyde de soufre, sans que cela soit enregistré par la station fixe d'AIRPARIF sur Vitry, qui mesure la pollution de fond.

La commune est impactée par des pollutions de fond. Le territoire de la commune est situé dans la petite couronne de la région parisienne, aire urbaine très peuplée productrice de gaz d'échappement. Dans un rayon de moins de 10km, Vitry est entourée d'axes routiers d'envergure, le périphérique parisien et l'A4 au nord, l'A86 au sud et l'A6 à l'ouest. La commune se trouve également à proximité de l'aéroport d'Orly.

Les différentes cartes présentées ci-dessous illustrent les moyennes annuelles de pollution de la petite couronne. A proximité de Vitry ce sont les axes importants (A6, A86, A4 et périphérique) qui émettent le plus de rejets polluants.



Site Internet Airparif

Le chauffage est également une source importante de pollution. Elle peut être réduite par : une bonne isolation des bâtiments, une bonne régulation et un bon entretien des appareils de chauffage, une utilisation la plus large possible des énergies renouvelables.

#### 4.2.2 Les outils de gestion et de planification

- *Le PRQA (Plan Régional pour la Qualité de l'Air en Ile-de-France)*

Le PRQA est un outil de planification, d'information et de concertation à l'échelon régional qui inclut :

- une évaluation de la qualité de l'air dans la région considérée,
- une évaluation des effets de la qualité de l'air sur la santé, sur les conditions de vie, sur les milieux naturels et agricoles et sur le patrimoine,
- un inventaire des principales émissions des substances polluantes à l'intérieur et à l'extérieur, en indiquant les différentes sources et l'évolution de ces émissions,
- des scénarii prospectifs visant à appréhender les futures situations en tenant compte de l'évolution de la réglementation, des technologies et des comportements.

Le PRQA fixe des orientations visant à prévenir ou à réduire la pollution atmosphérique afin d'atteindre des niveaux inférieurs aux niveaux retenus comme objectifs de qualité de l'air.

Le premier PRQA Île-de-France a été adopté en 2000. Le bilan de ce PRQA a mis en évidence un certain nombre de thèmes non traités, tels que les odeurs, les polluants non réglementés, les effets des particules ultra fines, la connaissance des effets à long terme sur la santé des polluants atmosphériques. Les objectifs de qualité de l'air n'ayant pas été atteints, le PRQA a été mis en révision sous l'autorité du président du Conseil Régional, et a été approuvé en novembre 2009.

Le PRQA francilien doit permettre :

- la réduction des émissions polluantes,
- la réduction des inégalités environnementales au sein de la population,
- la sensibilisation du grand public et des décideurs,
- l'amélioration des connaissances et l'information sur la qualité de l'air intérieur.

Pour sa période d'application (5 ans), ses objectifs sont :

- atteindre les objectifs de qualité de l'air fixés par la réglementation ou par l'OMS, en particulier pour les polluants pour lesquels l'Île-de-France atteint les seuils de dépassements, y compris à proximité immédiate d'axes majeurs de trafic ou sources importantes de polluant :
  - le dioxyde d'azote : 40  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  en moyenne annuelle (au lieu des 71 et 100  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  actuels des places de la Bastille et de l'Opéra, des 104  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  du périphérique Auteuil et des 68  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  de la RN 20 à Montrouge),
  - l'ozone : aucun dépassement jours du seuil de protection de la santé : 120  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  sur 8 heures (au lieu, pour l'agglomération, des 8 jours en 2000, 42 en 2003, année de la canicule, et 10 en 2007, et respectivement pour la zone rurale 13, 57 et 15),
  - les particules PM10 : 25  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  en moyenne annuelle d'ici 2015, pour tendre vers les préconisations de l'OMS à 20  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  (au lieu des 28  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  actuels des stations urbaines de fond et des 50  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  de la station trafic du boulevard périphérique Auteuil),
  - les particules PM2,5 : 15  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  en moyenne annuelle d'ici 2015, pour tendre vers les préconisations de l'OMS à 10  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  (au lieu des 21  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  actuels des stations urbaines de fond et des 33  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  de la station trafic du boulevard périphérique Auteuil),

- le benzène :  $2 \mu\text{g}/\text{m}^3$  en moyenne annuelle (au lieu des  $4,2 \mu\text{g}/\text{m}^3$  actuels des places de la Bastille et de l'Opéra, des  $2,9 \mu\text{g}/\text{m}^3$  du périphérique Auteuil et des  $2,7 \mu\text{g}/\text{m}^3$  de la RN 20 à Montrouge).
- diminuer les émissions d'autres polluants tels que les pesticides, les dioxines et les Hydrocarbures Aromatiques Polycyclique (HAP) et limiter l'exposition des Franciliens ;
- accompagner les évolutions nationales en termes de surveillances et de réglementation de l'air intérieur, en appliquant au niveau régional une politique volontariste en matière de bonne pratique dans les Etablissements Recevant du Public (ERP), en particulier ceux accueillant des enfants.

Pour se faire, le PRQA, s'appuyant sur trois principes forts (Privilégier les mesures préventives ; Informer ; Réduire les inégalités environnementales) énonce 21 recommandations, réparties en 10 thématiques et déclinées en 77 actions.

Parmi ces 21 recommandations, un certain nombre concerne directement ou indirectement les villes comme Vitry, dont certaines traversent largement la problématique du PLU de Vitry :

- « limiter l'étalement urbain... en particulier à proximité des gares »,
- « favoriser les commerces et services de proximité... réduction des déplacements »,
- « favoriser la résorption de l'habitat dégradé »,
- « favoriser l'efficacité énergétique et l'essor des énergies renouvelables locales... »,
- « transport de voyageurs : favoriser le report vers des modes moins polluants... »,
- « transport de marchandises : favoriser l'inter modalité et les modes ferroviaires et fluvial... ».

Par ailleurs, dans le cadre de programmes municipaux, certaines recommandations sont déjà mises en œuvre sur Vitry :

- « limiter le recours aux produits phytosanitaires » dans le cadre de Phyto-Cités,
- « favoriser l'évolution du parc... » par son programme pluriannuel d'acquisition de véhicules « propres ».

### • *Le PDU (Plan de déplacements Urbains)*

Le Plan de déplacements urbains de l'Île-de-France (PDUIF) est un document qui planifie et programme, à l'échelle régionale, l'organisation des déplacements.

Le premier, approuvé en 2000 par l'État, a ainsi constitué un document fondateur de la politique des déplacements régionaux, marquant la rupture avec le « tout automobile ». Depuis la loi Libertés et Responsabilités locales de 2004, c'est le Syndicat des transports d'Île-de-France (Stif) qui élabore ce document qui devra ensuite être approuvé par le Conseil Régional après avis des collectivités concernées et enquête publique.

En décembre 2007, la révision du PDUIF était lancée avec pour objectif la mise en place d'un plan plus opérationnel, « avec pour chaque action projetée, un responsable identifié, un calendrier de mise en œuvre et des modalités de financement clairement arrêtées ». Le PDUIF doit être le cadre de la politique de déplacements des personnes et des biens pour l'ensemble des modes de transports à l'horizon 2020, sur l'ensemble du territoire d'Île-de-France et dans une logique de développement durable.

Le projet de PDUIF a été arrêté par le Conseil Régional d'Île-de-France par délibération du 16 février 2012.

Le projet a été soumis à enquête publique du 15 avril au 18 mai 2013.

Le contenu du projet de PDUIF figure dans la partie 1 du rapport (diagnostic) au chapitre 2.4.3.

- ***Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)***

Le PPA pour la région Ile-de-France a été arrêté le 7 juillet 2006, une révision a été engagée le 22 février 2011 (approbation prévue pour fin 2012). Ce plan comporte une série de mesures destinées à réduire la pollution atmosphérique.

Les **9 mesures réglementaires** portent notamment sur :

- les grands pôles générateurs de trafic : mise en œuvre obligatoire de plans de déplacement,
- les sources d'énergie et grandes installations de combustion : renforcement des dispositions applicables, restriction du recours aux groupes électrogènes, encadrement de l'utilisation du bois comme combustible,
- les stations-service : réduction des émissions de COV par la mise en place de récupérateurs de vapeurs d'hydrocarbures,
- les véhicules automobiles, restriction de l'utilisation lors des pics de pollution
- les avions : encadrement de l'utilisation des moteurs auxiliaires de puissance pour les plates-formes de Paris Charles de Gaulle et Paris-Orly.

A l'horizon 2010, les réductions escomptées par rapport aux émissions 2000 et calculées par AIRPARIF sont d'environ 40 % pour les oxydes d'azote (NOx) et les COVNM, 45 % pour le dioxyde de soufre (SO2) toutes catégories émettrices confondues en Ile-de-France. Ces réductions concernent essentiellement les zones où les densités d'émission sont les plus fortes et où l'objectif de qualité de 40 mg/m<sup>3</sup> en moyenne annuelle pour le NO2 est dépassé.

**La commune de Vitry a intégré** des problématiques environnementales dans ses projets. La réduction des émissions de polluants ou de gaz à effet de serre fait partie des actions développées dans le cadre du développement durable. Ainsi aujourd'hui 30% du parc automobile communal est électrique.

- ***Le Plan Climat Energie du Val de Marne***

Les collectivités sont encouragées, depuis le plan climat national de 2004, à élaborer des plans climat territoriaux déclinant, dans leurs compétences propres, une véritable politique climatique et énergétique locale.

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a généralisé cette démarche et rendu obligatoire l'approbation d'un Plan Climat-Energie Territorial (PCET).

Le Plan Climat Energie Territorial du Val-de-Marne qui vise à développer durablement le territoire en tenant compte des enjeux climatiques et énergétiques auxquels il est confronté, est en cours d'élaboration. Le plan est élaboré autour de 5 enjeux :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Lutter contre la précarité énergétique
- Encourager la sobriété énergétique
- Développer des énergies renouvelables accessibles à tous
- Adapter notre territoire et notre économie au dérèglement climatique

La définition d'un Plan Climat énergie territorial implique des choix structurants pour le territoire du Val-de-Marne en termes, d'urbanisme, de transports, d'habitats et plus généralement de conditions de vie. Dans cette optique, l'expertise des citoyens est nécessaire afin d'adapter au mieux les réponses aux défis du dérèglement climatique avec les besoins et les attentes de chacun.

A ce titre il est élaboré dans une démarche partenariale, des ateliers thématiques sont organisés sur des sujets concrets : réduction des émissions de gaz à effets de serre, enjeux énergétiques pour les entreprises, développement des énergies renouvelables ou réduction de la précarité énergétique, etc.

## 4.3 LES NUISANCES SONORES

Le bruit est la première cause de nuisances environnementales dont se plaignent les Franciliens. La principale source de nuisance sonore présente sur le territoire de Vitry est générée par certaines voies au trafic relativement élevé. Elles sont donc susceptibles d'entraîner une gêne pour les riverains.

Sur le plan réglementaire, plusieurs textes réglementent les nuisances sonores. Les bruits de voisinage sont réglementés par l'arrêté préfectoral n°2003/2657 du 11 juillet 2003 et l'article 12 de la loi du 31 décembre 1992 rend obligatoire la prise en compte du bruit lors de la conception, l'étude et la réalisation d'une infrastructure ou d'un aménagement.

### 4.3.1 Le classement des infrastructures terrestres bruyantes

Conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 et en application de l'arrêté préfectoral du 19 mars 2000 portant classement des infrastructures de transports terrestres et prescrivant l'isolement acoustique des bâtiments dans les secteurs affectés par le bruit, certaines voies ont été classées en cinq catégories selon le bruit qu'elles engendrent.

Le classement des infrastructures terrestres comprend :

- les voies routières dont le trafic moyen journalier annuel (TMJA), existant ou prévu, est supérieur à 5 000 véhicules par jour,
- les lignes ferroviaires interurbaines assurant un trafic journalier moyen supérieur à 50 trains,
- les lignes en site propre de transports en et les lignes ferroviaires urbaines dont le trafic journalier moyen est supérieur à 100 autobus ou trains.

#### *Catégories de classement des infrastructures suivant le niveau sonore*

Niveau sonore de référence L en dB (A) Jour 6h/22h	Niveau sonore de référence L en dB (A) Nuit 22h/6h	Catégorie	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de la voie
L > 81	L > 76	1	d= 300 m
76 < L < 81	71 < L < 76	2	d= 250 m
70 < L < 76	65 < L < 71	3	d= 100 m
65 < L < 70	60 < L < 65	4	d= 30 m
60 < L < 65	55 < L < 60	5	d= 10m

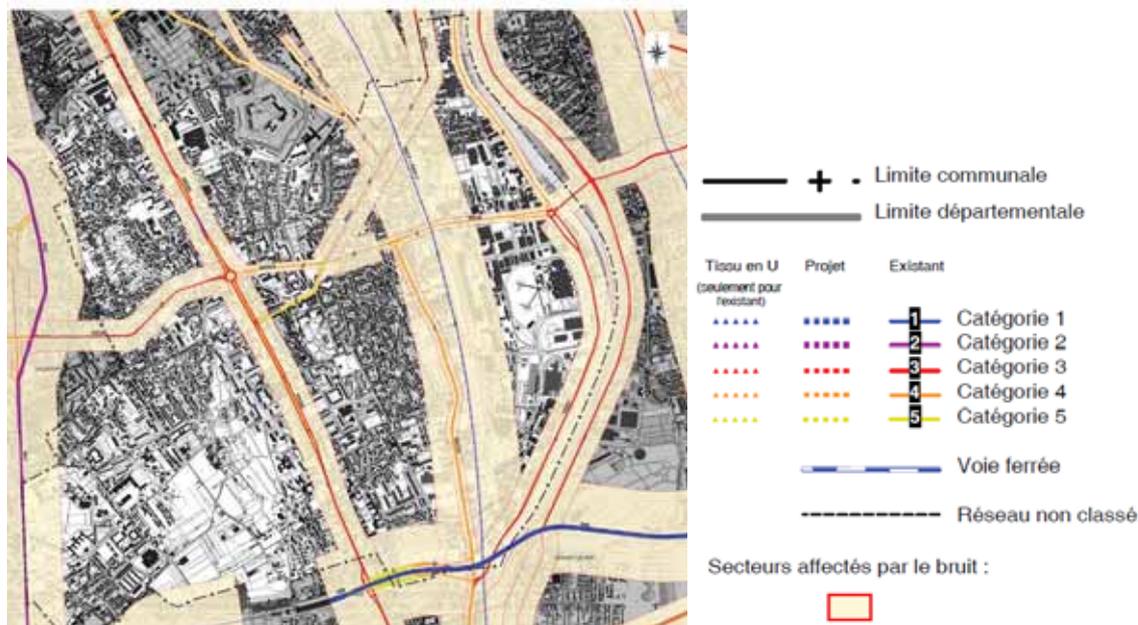
CG94

Le classement sonore des infrastructures de Vitry a été établi par les arrêtés préfectoraux du 3 janvier 2002 (pour les voies ferrées, les routes nationales et départementales et les transports en commun en site propre) et du 22 décembre 2008 (pour les routes communales). D'après ces arrêtés, la commune est concernée par des catégories sonores allant de 1 à 5 et correspondant à des largeurs de nuisance comprises entre 300 et 10m.

Les arrêtés préfectoraux, ainsi que la cartographie des secteurs concernés, sont reportées dans les annexes du PLU.

Ce classement sonore fait aujourd'hui l'objet d'une révision par les services de l'Etat.

### Classement sonore des infrastructures de transports terrestres



NB : Cette carte ne représente pas les voies communales

UTEA 94

Les constructions nouvelles situées dans un secteur affecté par le bruit doivent faire l'objet d'une isolation acoustique selon les dispositions fixées par l'arrêté du 30 mai 1996, pour les bâtiments d'habitation et par l'arrêté du 9 janvier 1995, pour les bâtiments d'enseignement.

Les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte pour la construction des bâtiments inclus dans les secteurs affectés par le bruit sont définis dans le tableau suivant :

Catégorie	Niveau sonore au point de référence, en période diurne (en dB(A))	Niveau sonore au point de référence, en période nocturne (en dB(A))
1	83	78
2	79	74
3	73	68
4	68	63
5	63	58

#### **4.3.2 Les cartes stratégiques de l'exposition au bruit**

Les cartes stratégiques du bruit ont été élaborées en application de la directive européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement. Elles représentent l'exposition au bruit des populations.

Ces documents sont d'une part des représentations graphiques des niveaux sonores et des secteurs où les valeurs limites sont dépassées, et d'autre part, des informations statistiques sur les populations exposées.

L'objectif des cartes de bruit est principalement d'établir un référentiel, à l'échelle de grands territoires, qui puisse servir de support aux décisions d'amélioration ou de préservation de l'environnement sonore. Ces cartes, documents d'information non opposables, visent à donner une représentation de l'exposition au bruit des populations vis-à-vis des infrastructures de transport (routier, ferroviaire, aérien) et des activités industrielles. Elles ont vocation à être réexaminées et le cas échéant révisées au minimum tous les 5 ans.

Les indicateurs des cartes sont fixés au niveau européen pour veiller à une harmonisation des cartes. Ils ne représentent pas des niveaux sonores mesurés mais des indicateurs calculés.

**Lden** : signifie « niveau sonore day-evening-night », soit jour-soirée-nuit ; cet indicateur a été élaboré pour tenir compte de l'influence du bruit sur les horaires « calmes » : le bruit la nuit a plus de poids que le bruit le jour.

**Ln** : signifie « niveau sonore night », soit le niveau sonore entre 22h et 6h du matin.

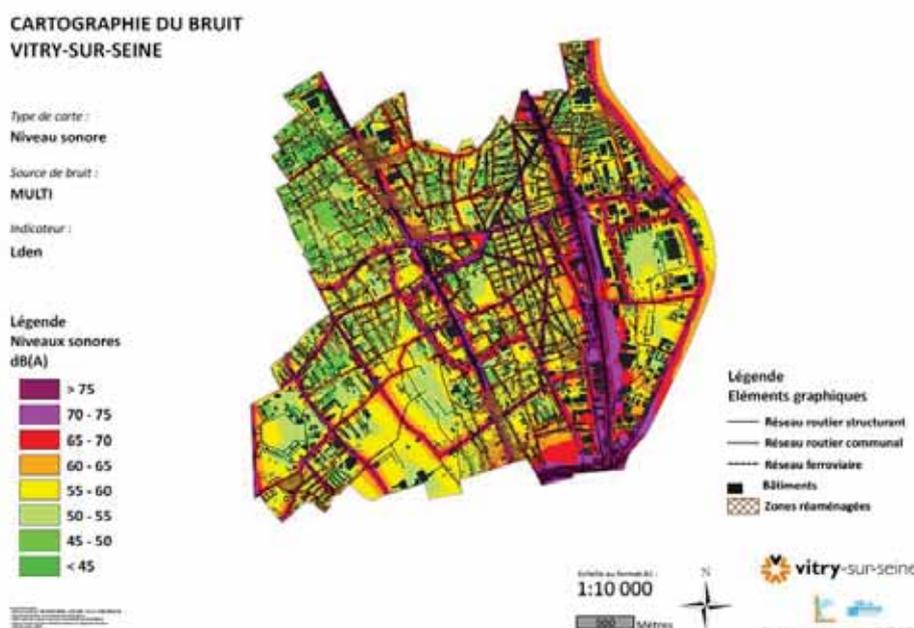
Des valeurs limites de bruit ont été définies par l'Europe pour la route et le fer, et les périodes Lden et Ln :

Routes : Lden = 68 dB(A) Ln = 62 dB(A)	Fer : Lden = 73 dB(A) Ln = 65 dB(A)
---	--

- *les bruits liés aux transports*

Les différents modes de transports qui desservent le territoire communal représentent autant de nuisances sonores pour les vitriots.

- **les axes routiers et ferroviaires :**



L'ensemble du trafic automobile communal est à l'origine de nuisances sonores. Cependant, il apparaît que la ligne de chemin de fer (RER C, TGV Paris Bordeaux) qui longe le territoire de l'OIN est particulièrement génératrice de nuisances.

Les projets d'aménagement dans le cadre de l'OIN prévoient la construction de logements à proximité des voies de chemin de fer. Il s'agira de mettre en place les aménagements nécessaires afin de limiter les nuisances pour les futurs habitants.

- **les bruits aériens:**

#### **Les avions**

La ville de Vitry est très peu concernée par des problèmes de nuisances sonores liées au survol par des avions car elle ne se trouve pas sur les trajectoires à basse altitude. Environ 75 avions survolent Vitry-sur-Seine chaque jour, cependant seuls ceux qui volent à faible altitude (inférieure à 1 000 m) génèrent des nuisances sonores.

- Aéroport Roissy-Charles de Gaulle : survol entre 3000 et 4800 m
- Aéroport du Bourget : survol de Vitry entre 1 200 et 1 600 m
- Aérodrome de Toussus le Noble : survol entre 900 et 1 100 m
- Aéroport militaire de Villacoublay : les avions sont des avions à réaction, les plus bruyants, et survolent à des altitudes comprises entre 900 et 1 200 m

#### **Les hélicoptères**

En région parisienne, le trafic est constitué pour 50% par des missions des services de l'Etat (défense, douane, police, gendarmerie, sécurité civile) ou d'intérêt général (évacuations sanitaires, desserte des hôpitaux, surveillance de la densité des autoroutes). Les hélicoptères évoluent sur des itinéraires définis et publiés qui s'appuient sur des repères au sol aisément identifiables par les pilotes (autoroutes, périphérique, voies ferrées, voies fluviales). La ville de Vitry est située sur un des itinéraires identifiés, l'autoroute A86 servant de point de repère aux pilotes. Les vols s'effectuent dans des conditions de vol à vue, c'est-à-dire entre le lever du soleil - 30 minutes et le coucher du soleil + 30 minutes.

## **4.4 LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES**

Il existe trois catégories de risques majeurs :

- les risques naturels,
- les risques liés au transport de matières dangereuses (TMD),
- les risques technologiques.

Concernant les risques naturels, Vitry est exposé aux risques d'inondation-par débordement de Seine, au risque d'inondation par ruissellement urbain et aux risques de mouvements de terrain.

L'activité économique est également à l'origine de risques majeurs sur la commune, notamment liés aux transports de marchandises et aux activités industrielles.

La prise en compte de ces risques fait l'objet de documents et de prescriptions spécifiques, liés ou non à l'établissement de servitudes d'utilité publique, qui sont reportés dans les annexes du PLU (document n°5 du dossier).

#### 4.4.1 Les risques naturels

##### • Les arrêtés de catastrophe naturelle

La commune de Vitry a fait l'objet de 8 arrêtés préfectoraux de catastrophes naturelles depuis 1988. La commune est donc sensible vis-à-vis des risques naturels en ce qui concerne deux types de risques :

- les risques d'inondations et de coulées de boues,
- les risques de mouvements de terrain.

##### Arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle

Type de catastrophe (source Prim.net)	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations et coulées de boue	24/08/1987	25/08/1987	03/11/1987	11/11/1987
Inondations et coulées de boue	23/07/1988	23/07/1988	19/10/1988	03/11/1988
Inondations et coulées de boue	09/06/1992	09/06/1992	24/12/1992	16/01/1993
Inondations et coulées de boue	02/07/1995	02/07/1995	18/08/1995	08/09/1995
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	07/07/2001	07/07/2001	09/10/2001	27/10/2001
Inondations et coulées de boue	27/07/2001	27/07/2001	27/12/2001	18/01/2002
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2003	30/09/2003	22/11/2005	13/12/2005

##### • Le risque d'inondation

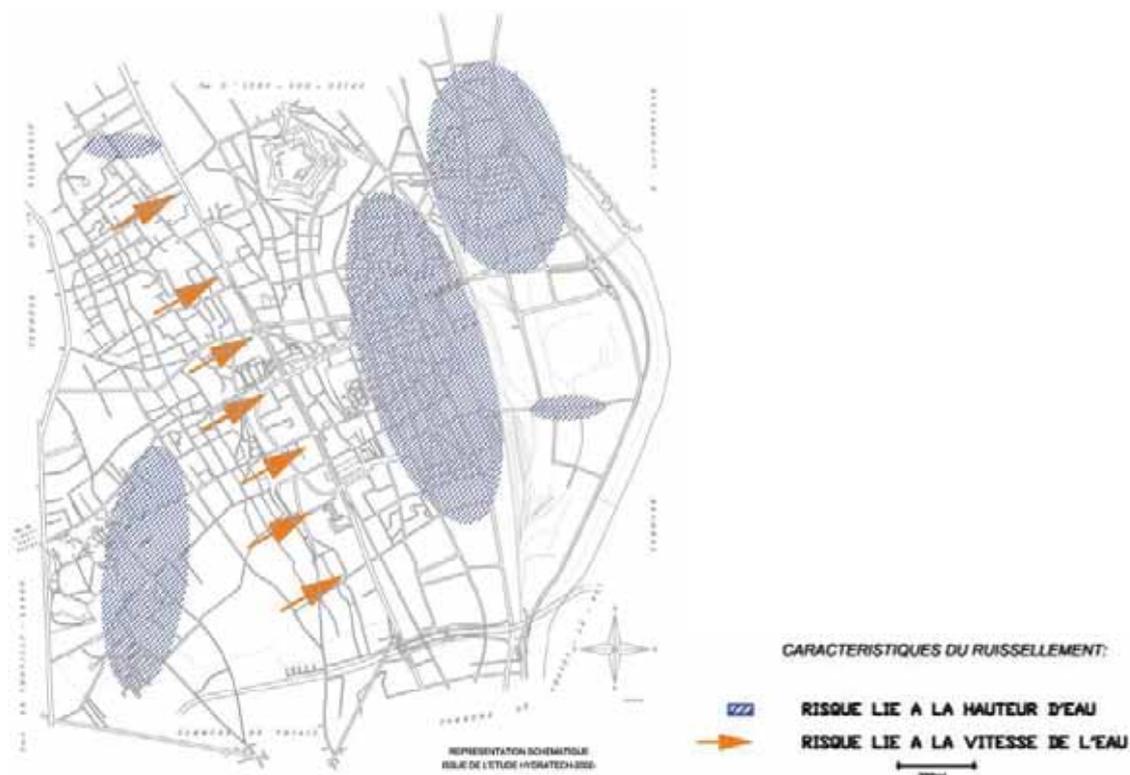
Deux types d'inondation sont susceptibles de se produire à Vitry-sur-Seine :

- par ruissellement urbain,
- par débordement de la Seine.

##### Les risques liés aux inondations et aux coulées de boues par ruissellement

Les inondations par ruissellement en secteur urbain sont dues à des écoulements sur la voirie de volumes d'eau qui ne sont pas absorbés par le réseau d'assainissement superficiel et souterrain. Elles sont souvent la conséquence d'orages violents s'abattant sur des zones urbanisées ou à leur voisinage immédiat. Le temps de propagation de la crue est réduit et le débordement survient très rapidement par dépassement de la capacité des réseaux d'eau pluviale ou par obturation des fossés et canalisations enterrées.

Ce type d'inondation se caractérise par une soudaineté qui empêche d'avertir les populations, une concentration des écoulements sur certaines voiries, l'entraînement très fréquent de boues et d'objets flottants, un effet d'aspiration par les regards de visite des égouts qui sont autant de facteurs d'accroissement des risques humains et économiques pour le territoire qui y est soumis.

Carte des risques liés au ruissellement urbain

Suite à l'orage du 7 juillet 2001, un plan de Prévention du Risque (PPR) inondations et coulées de boues par ruissellement en secteur urbain a été prescrit sur le département du Val-de-Marne. Il a pour objectif de permettre une gestion plus cohérente des risques, qui prend en compte l'influence des communes voisines. La délimitation du périmètre a été approuvée par arrêté préfectoral du 09 juillet 2001. Le projet de périmètre soumis au PRR concerne l'ensemble du territoire communal.

En juillet 2011, l'Etat a lancé une étude sur tous les bassins versants de département. A Vitry, les dégâts causés par le ruissellement sont essentiellement matériels. Ainsi, aucun accident mettant en jeu des personnes n'a été recensé.

### Le risque d'inondation lié aux crues de la Seine

Le territoire de Vitry est marqué par un important périmètre de risque inondable correspondant à celui de la crue de 1910. Les inondations par crue et débordement de la Seine sont des phénomènes lents, qui ne menacent pas directement les vies humaines. Cependant, selon l'importance de la crue, il existe des risques d'accidents par imprudence ou des risques indirects liés aux conditions d'hygiène, d'alimentation en eau potable, en électricité, en chauffage urbain, télécommunication, circulation...

*Place de la gare inondée (1910)*



*DICRIM 2006*

En cas de crue de type 1910, à Vitry-sur-Seine les hauteurs d'eau pourraient atteindre plus de 2 mètres dans certains secteurs pour des durées de submersion de 3 à 7 jours en moyenne, avec des zones inondées plus de 8 jours dans les quartiers du Port-à-l'Anglais et du Centre-Gare.

En revanche, la vitesse d'écoulement, très faible sauf sur les berges, ne devrait pas entraîner de dégâts supplémentaires.

Des dispositifs d'annonce des crues, d'information préventive, d'organisation des secours et des mesures techniques sont prises à l'échelle du bassin de la Seine. Un Document d'Information et de Prévention des Risques Majeurs (DICRIM) a été établi la commune afin d'informer la population, sur les risques naturels et technologiques affectant le territoire de Vitry, ainsi que sur les consignes de sécurité devant être mises en œuvre en cas de réalisation du risque.

Un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la Marne et de la Seine a été approuvé sur le territoire communal par arrêté préfectoral du 12 novembre 2007. Les dispositions du PLU devront être en conformité avec les dispositions du PPRI. En outre, les dispositions du PPRI figurent en annexes du PLU : document 5 du dossier de PLU.

Le PPRI comprend :

- Une cartographie des aléas : elle a pour objectif de localiser et de hiérarchiser les zones exposées à des phénomènes potentiels d'inondation :
  - aléas très forts : zones de submersion où les hauteurs d'eau sont supérieures à 2 m ;
  - aléas forts : zones de submersion comprises entre 1 et 2 m ;
  - aléas faibles et moyens : zones de submersion où les hauteurs d'eau sont inférieures à 1 m.

- Une carte des prescriptions réglementaires : elle a pour objectif de prévenir les risques d'inondation par une réglementation adaptée du droit du sol. Le territoire inclus dans le périmètre du P.P.R.I. a été divisé en sept zones :
  - les zones rouges, qui correspondent aux zones de grands écoulements ;
  - les zones vertes, qui correspondent :
    - d'une part, aux zones naturelles d'espaces verts, de terrains de sports, de loisirs ou de camping ayant vocation à servir de zones d'expansion des crues ;
    - d'autre part, de zones définies dans les documents d'urbanisme comme zones à préserver pour la qualité du site et du paysage existant.
  - les zones orange foncé, qui correspondent aux autres espaces urbanisés (hors zone de grand écoulement), en aléas forts ou très forts ;
  - les zones orange clair, qui correspondent aux autres espaces urbanisés, en autres aléas ;
  - les zones violet foncé, qui correspondent aux zones urbaines denses (hors zone de grand écoulement), en aléas forts ou très forts ;
  - les zones violet clair, qui correspondent aux zones urbaines denses, en zone d'autres aléas ;
  - les zones bleues, qui correspondent aux centres urbains (hors zone de grand écoulement) où les contraintes sont réduites.

*Carte de l'aléa inondation (PPRI 2007)*



- *Le risque de mouvements de terrain*

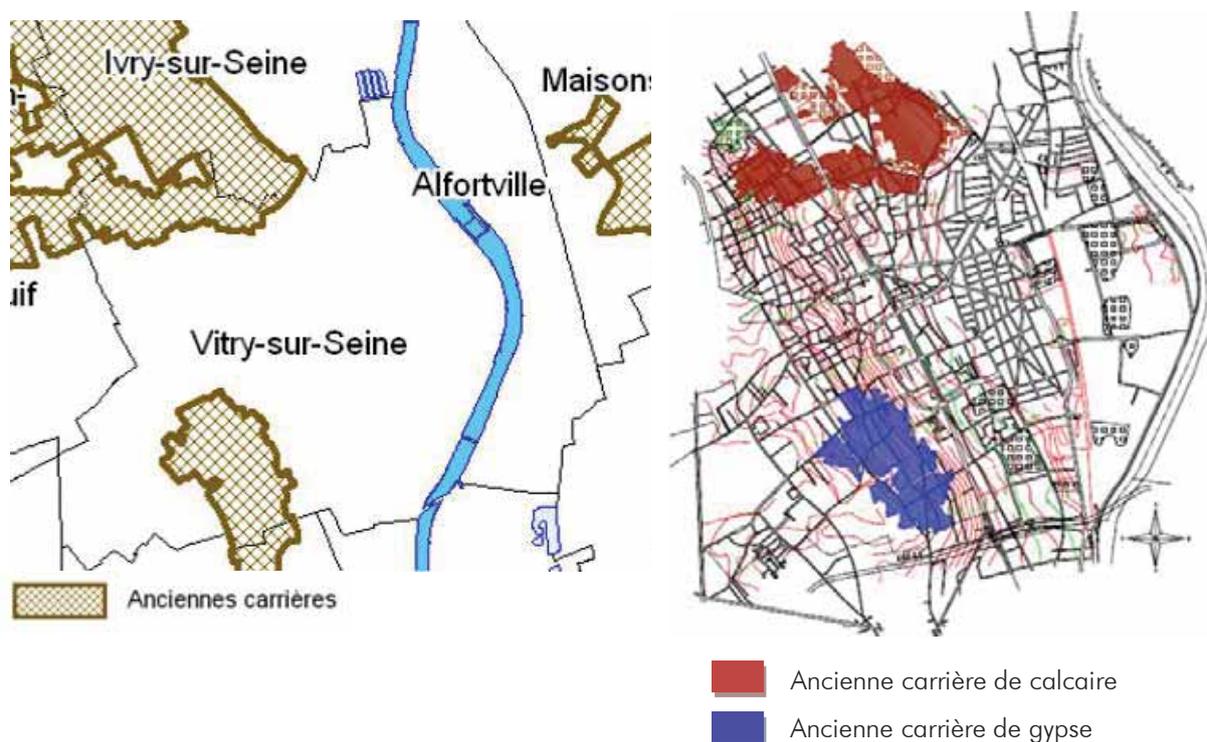
A Vitry-sur-Seine, le risque de mouvement de terrain est principalement dû :

- à la présence d'anciennes carrières,
- au phénomène de retrait-gonflement des argiles.

#### Les carrières

La commune compte deux zones qui abritent d'anciennes carrières. Au nord de la ville les anciennes carrières de calcaire<sup>12</sup> (*zone rouge sur la carte suivante*) s'étendent sur 35 hectares. Sur le Plateau sud, ce sont des carrières de gypse (*zone bleue sur la carte suivante*) qui sont réparties sur 63 hectares.

#### Périmètre des anciennes carrières



PAC Etude Cadre de Vie et Paysage Mars 2004

Les carrières de calcaire (utilisé comme pierre à bâtir) à Vitry ont été exploitées du début des années 1800 jusqu'à 1910. Elles ont ensuite servi de champignonnières jusqu'en 1980. Les carrières de gypse ou «plâtrières» ont été exploitées dès le début du 15ème siècle et jusqu'en 1930.

Historique des incidents les plus marquants :

- 1944 : fontis (effondrement du sol en surface) à l'angle de la rue des Malassis et de la rue Auber, longueur de 3 m, profondeur 1,5 m (3 blessés légers)
- 1946 : affaissement de plus de 70 m de large à « l'Ormiteau »
- 19 juillet 1955 : suite à un orage, fontis de 5 m de diamètre et 4 m de profondeur rue Auber, fontis de 3 m de diamètre et 2 m de profondeur rue des Carrières...
- 1962 : affaissement de 50 m de diamètre rue de la petite Saussaie
- 11 mars 1994 : fontis de 4 m de diamètre au parc des Blondeaux

<sup>12</sup> DICRIM Août 2006

- 2001 : un tassement de 10 cm au-dessus d'une galerie de carrière mal remblayée entraîne l'évacuation et la démolition du bâtiment principal du groupe scolaire Jules Verne.

### Les mesures de prévention

Le département du Val-de-Marne, la ville de Vitry-sur-Seine et certaines entreprises privées ont procédé tout au long de l'évolution des connaissances sur ces carrières à des injections et des comblements afin de protéger les bâtiments et voirie en surface, notamment les établissements publics concernés, comme l'école maternelle des Malassis, la ZAC Bellevue, le groupe scolaire Victor Hugo, le complexe sportif George Gosnat ou encore le Parc des Blondeaux.

Par ailleurs, le département a mis en place une géogrille (pour renforcer le sol) sur certains secteurs du Parc des Lilas, afin de protéger les usagers : si des affaissements sont encore possibles, il n'y aura plus d'ouvertures en surface.

Un PPR a été prescrit par l'Etat le 1er août 2001. Les études techniques visant à caractériser le risque sont toujours en cours.

### Le phénomène de retrait-gonflement des argiles

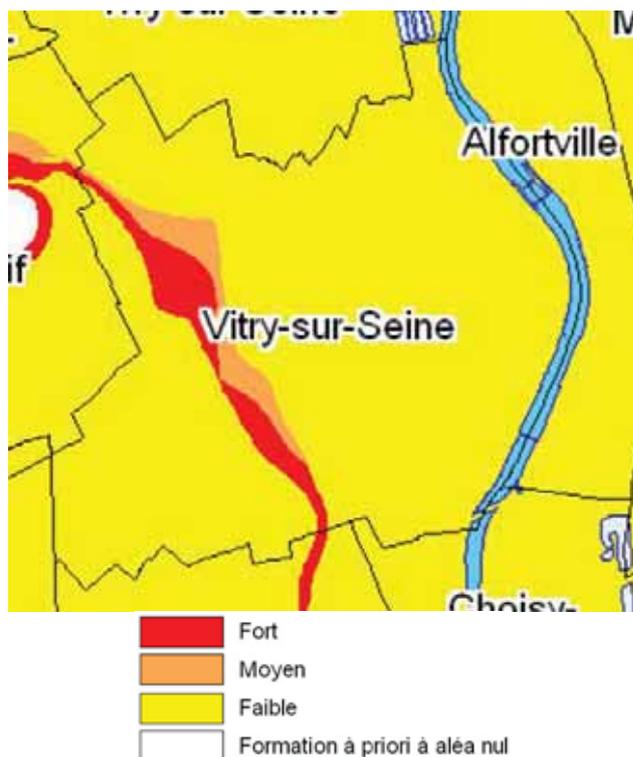
Le phénomène de retrait-gonflement des argiles se manifeste sur des terrains argileux, et est lié aux variations de la quantité d'eau contenue dans le sous-sol.

Au cours des périodes sèches, le manque d'eau entraîne un tassement irrégulier du sol en surface, on parle alors de « retrait ». A l'inverse, un nouvel apport d'eau dans ces terrains produit un phénomène de « gonflement ».

Ce phénomène est à cinétique lente. Le danger pour l'homme est donc minime. Cependant, il est à l'origine de nombreux désordres sur le bâti (fissuration, décollement ou dés-encastrement d'éléments, rupture de canalisations enterrées). Ces effets ne se caractérisent pas des coûts d'indemnisation élevés.

La commune de Vitry ne faisait pas partie des 33 communes du Val-de-Marne pour lesquelles un PPR « mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols » a été prescrit le 9 juillet 2001. Cependant, les études menées par le BRGM ont montré que la ville est concernée par ce risque, avec notamment un aléa fort sur 5% du territoire (sur le Coteau).

Il conviendra donc d'informer les pétitionnaires de ce risque.



Etude BRGM

- **Le risque de sismicité**

Le risque sismique est présent partout à la surface du globe, son intensité variant d'une région à une autre. En France, l'aléa<sup>13</sup> sismique varie de très faible à moyen.

Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose d'un nouveau zonage sismique<sup>14</sup> divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes (articles R563-1 à R563-8 du Code de l'Environnement modifiés par les décrets n° 2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010, ainsi que par l'arrêté du 22 octobre 2010.

- une zone de sismicité 1 où il n'y a pas de prescription parasismique particulière pour les bâtiments à risque normal (l'aléa sismique associé à cette zone est qualifié de très faible),
- quatre zones de sismicité 2 à 5, où les règles de construction parasismique sont applicables aux nouveaux bâtiments, et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières.

La commune de Vitry se situe en zone de sismicité 1.

La politique française<sup>15</sup> de gestion de ce risque est fondée sur la prévention : information du citoyen, normes de construction (afin que les bâtiments ne s'effondrent pas pendant un séisme), aménagement du territoire, amélioration de la connaissance de l'aléa et du risque sismique, surveillance sismique, préparation des secours et prise en compte du retour d'expérience des crises.

#### **4.4.2 Les risques liés au transport de matières dangereuses**

La commune de Vitry est concernée par le transport de matières dangereuses. Une marchandise dangereuse est une matière<sup>16</sup> ou un objet qui, par ses caractéristiques physicochimiques (toxicité, réactivité...) peut présenter des risques pour l'homme, les biens, et/ou l'environnement. Le transport de ces matières dangereuses se fait par route, fer, avion, voies fluviales ou canalisations fixes.

Les principales conséquences d'un accident lors du transport de matières dangereuses peuvent être :

- un incendie,
- le dégagement d'un nuage toxique,
- une explosion,
- la pollution du sol et/ou des eaux.

Le transport de matières dangereuses à Vitry-sur-Seine se fait :

- **Par route** : sur les voies nationales et départementales. Le réseau routier est souvent le plus exposé. Certaines sections de ce réseau sont plus exposées, comme les ponts, les voies souterraines, en courbe ou en pente. C'est le cas des voies en viaduc et en courbe de l'A86 passage sur Seine.
- **Par fer** : sur la ligne SNCF Paris-Austerlitz-Juvisy le trafic de matières dangereuses est considéré comme très peu important puisqu'il s'agit de l'approvisionnement interne en fioul de la SNCF et parfois de produits de la société DELEK (ex- BP).
- **Par voie fluviale** : les marchandises susceptibles d'être dangereuses, transitant sur la Seine et passant à Vitry, sont des produits pétroliers et des engrais. En 2003, 27 cargaisons ont transité par Vitry, représentant 45 000 tonnes de produits. Le principal risque associé est celui de pollution de la Seine.

<sup>13</sup> L'aléa est une manifestation d'un phénomène naturel d'occurrence et d'intensité donnée.

<sup>14</sup> Plan séisme

<sup>15</sup> Prim.net prévention des risques majeurs.

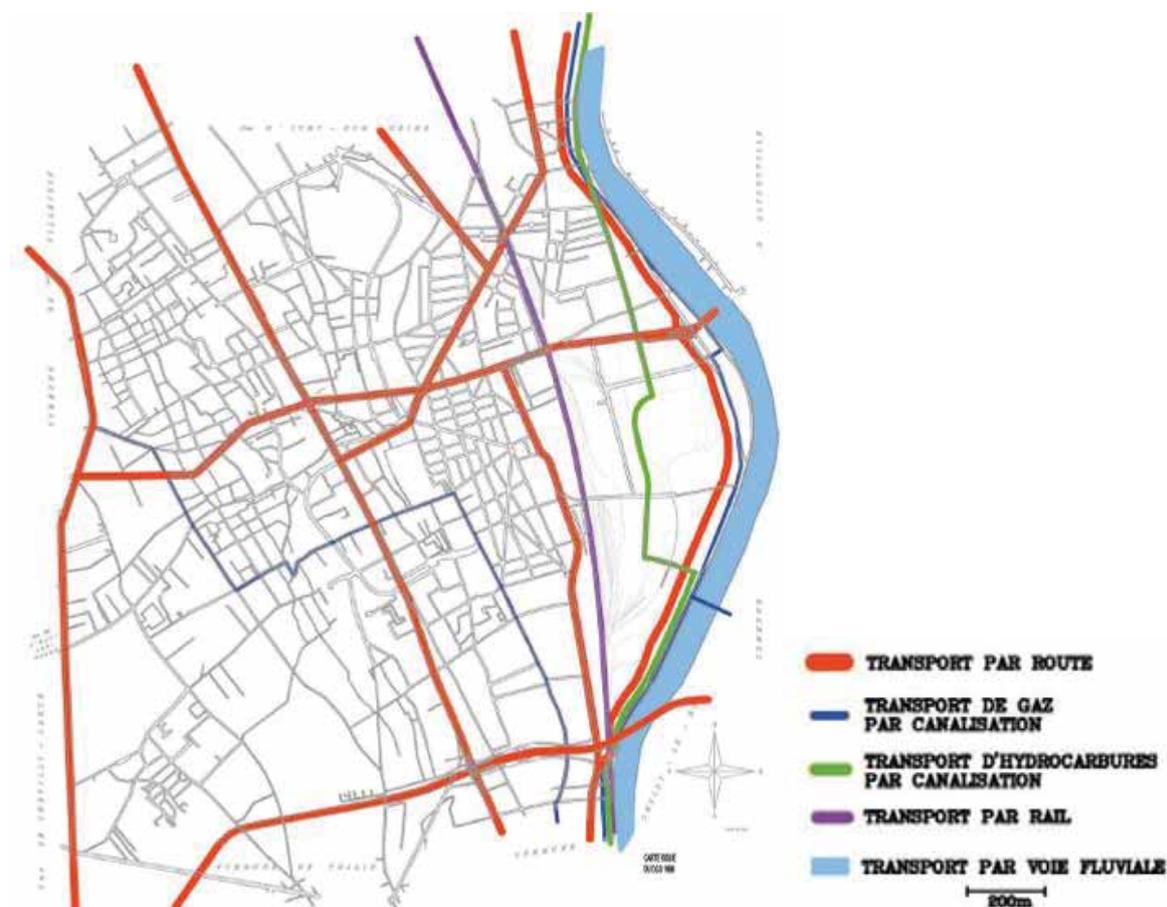
<sup>16</sup> Ville de Vitry DICRIM

- **Par canalisation** : à Vitry 2 types de produits sont transportés par canalisation :
  - le gaz naturel géré par la société GRT Gaz ;
  - les hydrocarbures liquides par le réseau « Le Havre Paris » géré par la société TRAPIL.

Le transport de matières dangereuses par canalisation assure un maximum de sécurité de par sa conception et les moyens de contrôle et de surveillance dont il fait l'objet.

Un incident est survenu au cours des dix dernières années. En mars 2001 a eu lieu une fuite sur la canalisation de transport de gaz sur le réseau de transport de gaz situé à la limite Vitry/Villejuif. Les pompiers ont défini le périmètre de risque et ont évacué les immeubles. Les services d'urgence de Gaz de France ont détecté la fuite et l'ont réparée dans la journée.

*Les risques liés aux transports de matières dangereuses (extrait du DICRIM – aout 2006)*



### 4.4.3 Les risques technologiques

#### • Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Les activités industrielles présentant des nuisances ou des dangers pour l'environnement sont définies comme des installations classées et font l'objet d'un suivi particulier par la Direction Départementale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE), et plus précisément l'unité territoriale du Val-de-Marne qui est en charge de ce contrôle.

La France possède une législation spécifique réglementant le fonctionnement des établissements industriels présentant des nuisances ou des dangers pour l'environnement : c'est la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Trois types d'installations classées existent :

- les installations soumises à autorisation : l'activité fait l'objet de prescriptions particulières après l'étude d'impact, l'étude de dangers et l'enquête publique,
- les installations soumises à autorisation simplifiées, ou « enregistrement » : régime créé en 2009 pour simplifier la procédure administrative pour certains types d'activité, ces installations font l'objet de prescriptions générales, qui peuvent être si besoin complétées de prescriptions particulières, une enquête publique n'est prévue que dans le cas de sensibilité particulière,
- les installations soumises à déclaration : l'activité fait l'objet de prescriptions générales.

Aujourd'hui à Vitry, 21 ICPE sont soumises à autorisation et environ 150 installations sont soumises à déclarations. De plus, quatre établissements font l'objet de mesures d'urbanisme autour de leur site :

- DELEK (ex-BP), situé 5 rue Tortue :
  - la maîtrise de l'urbanisation autour de cet établissement a fait l'objet d'un porter à connaissance le 11 mars 2009, par ailleurs, c'est un établissement SEVESO II seuil haut ; un PPRT a été prescrit par le préfet le 6 avril 2009 qui devrait aboutir prochainement. Les risques sont liés à la présence de bacs de stockage de liquides inflammables, aux postes de chargement des camions ainsi qu'aux installations connexes. Les phénomènes dangereux recensés conduisent à des effets thermiques et à des effets de surpression.
- SANOFI, situé 9-13 quai Jules Guesde :
  - la maîtrise de l'urbanisation autour de cet établissement a fait l'objet d'un porter à connaissance le 11 mars 2009. Les risques sont liés à la présence de nombreux produits et process. Les phénomènes dangereux recensés conduisent à des effets toxiques, des effets thermiques et à des effets de surpression. Ce centre de production fait actuellement l'objet d'une reconversion, qui a permis que ce site ne soit plus SEVESO II en novembre 2011, et qui permet de réduire significativement les phénomènes dangereux et les périmètres de risque.
- Les TAC (Turbines à Combustion) d'EDF, situées 7 rue des Fusillés :
  - la maîtrise de l'urbanisation autour de cet établissement a fait l'objet d'un porter à connaissance le 11 mars 2009, c'est également un établissement classé SEVESO II seuil bas. Les risques sont liés à la présence de bacs de stockage de liquides inflammables (fioul domestique) Les phénomènes dangereux recensés conduisent à des effets thermiques et à des effets de surpression.

- STEF, situé 47 rue Charles Heller :
  - la maîtrise de l'urbanisation autour de ce site n'a pas évolué depuis le PLU de 2006, cependant des modifications sont attendues suite au réaménagement du site. Les risques sont liés à la présence de gaz toxiques (ammoniac) et au feu d'entrepôt. Les bacs de stockage de liquides inflammables (fioul domestique) Les phénomènes dangereux sont liés aux fuites de gaz toxiques et aux feux d'entrepôt, qui conduisent à des effets toxiques et des effets thermiques.

Les préconisations de maîtrise de l'urbanisation sont émises pour chaque site, en fonction des phénomènes dangereux identifiés, et notamment de leur cinétique, leur gravité et leur probabilité.

### • Les sites et les sols pollués

La commune de Vitry a fait l'objet de nombreuses installations industrielles. La base de données BASIAS, gérée par le Bureau de Recherche Géologiques et Minières (BRGM), recense 307 sites industriels et activités de services en activité ou non, pouvant être potentiellement générateurs de pollution des sols et de la nappe phréatique.

Par ailleurs, le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) recense les sites et les sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif, au sein de la base de données BASOL (pastille rouge sur la carte ci-dessus).

Cette base de données recense neuf sites sur le territoire vitriot :

Site	Adresse	Cause	Traitement du site	Résultat
AIR LIQUIDE	18, Quai Jules Guesde	L'usine AIR LIQUIDE est implantée en bord de Seine, sur un ancien site industriel. Une fuite sur une canalisation de la boucle du circuit de fuel est à l'origine d'un déversement d'hydrocarbures dans un réseau d'eaux pluviales en communication avec la Seine, ayant entraîné une pollution de celle-ci et du sous-sol.	Oui  Pompage de rabattement ou de récupération	Surveillance semestrielle de la nappe ; Décembre 2010 : situation stable
AIR LIQUIDE	4 RUE DES FUSILLES	De 1959 à 1961 la société BIDAULT, ELION & CIE exerçait des activités de fonderies, étirage et tréfilage trempe et recuit des métaux et alliages, ainsi que de traitement de surfaces des métaux par acides. La cessation d'activité n'a pas été déclarée. Les pollutions identifiées sont aux hydrocarbures, au Cu, Fe, Al et par les métaux.	Non	Surveillance semestrielle de la nappe ; Décembre 2010 : situation s'améliore
BOLLORE JIVAL SA	7 rue Eugène HENAFF	Site d'une superficie d'environ 3300 m <sup>2</sup> comprenant un bâtiment dont la surface au sol est d'environ 1700 m <sup>2</sup> . D'environ 1970 à 1996, ce site a été exploité successivement par les sociétés JIVAL, PEINTURES JIVAL puis BOLLORE JIVAL pour la fabrication des peintures par mélange de solvants et résines organiques stockés dans de nombreux réservoirs enterrés dans le sol ou aériens. Sols pollués au COV, nappe polluée par les hydrocarbures et des solvants.	Non	Surveillance semestrielle de la nappe du 01/01/2006.  La situation reste stable.
BP	5 rue Tortue	Dépôt pétrolier implanté en zone industrielle de Vitry-sur-Seine sur une superficie d'environ 4,2 hectares dont environ 1,7 hectares sont occupés par les zones de stockage de liquides inflammables. Sols et nappe pollués aux hydrocarbures.	Non	Surveillance semestrielle de la nappe du 14/09/2004. La situation reste stable.

EDF TAC ARRIGHI	18, rue des Fusilles	Site de 12 hectares propriété d'EDF. Le démantèlement des installations s'est achevé en 1993. Actuellement, une partie du terrain sur laquelle étaient implantés les réservoirs de fioul lourd de la centrale électrique ARRIGHI est affectée à la production d'électricité par deux turbines à combustion fonctionnant au fioul domestique, l'autre partie étant restée en friche. Sols et nappe pollués aux hydrocarbures et aux métaux.	Traitement partiel des sols et de la nappe.	Surveillance semestrielle de la nappe du 6/03/2007.  La situation s'améliore.
GARAGE MELCO	42/46 Avenue Rouget de l'Isle	Pollution importante par des hydrocarbures, du puits d'un riverain de la rue Constant Coquelin et de la canalisation des eaux pluviales de cette rue par infiltration à partir du sous-sol environnant. Le puits est situé à 10 mètres en contrebas du garage, station-service MELCO, dans le sens d'écoulement de la nappe phréatique. Un prélèvement du produit est analysé par le LCPP (Laboratoire Central de la Préfecture de Police) qui identifie un mélange de gazole et de supercarburant sans plomb. Sols et nappe pollués aux hydrocarbures et aux COV.	Absence de surveillance justifiée.	Non
SANOFI	9 Quai Jules Guesde	Site d'une superficie de 22 ha créé en 1908 et dédié à l'origine à des activités de chimie minérale et organique. Les aires de dépotage-empotage ou de stockage de produits et déchets chimiques, ainsi que les passages de canalisations du réseau d'eaux usées du site sont des zones de pollution potentielle des sols.  Sols pollués aux hydrocarbures, solvants halogénés ; nappe polluée au benzène, mono chlorobenzène et à l'arsenic.	Traitement partiel au fur et à mesure des travaux sur le site.	Résultat de la surveillance à la date du 26/11/2009 :  La situation reste stable.
SNCF, EMT DE PARIS SUD OUEST UP LES ARDOINES	5/7 rue Léon Mauvais	Depuis 1924, la SNCF exploite un établissement de révision de locomotives et d'automotrices électriques de banlieue à Vitry sur Seine. Depuis avril 1998, il n'y a plus d'activité de réparation sur le secteur atelier. Les bâtiments sont restés en place mais ont été vidés de leurs machines. Le secteur maintenance du dépôt des Ardoines est toujours en activité. Sols pollués par des remblais souillés ; nappe non polluée.	Absence de surveillance justifiée	
TRANSFO SERVICE	12 rue Marie Sorin Defresne	Depuis 1930 environ, plusieurs sociétés se sont succédé sur ce site d'une surface de 2000 m <sup>2</sup> pour y exercer des activités de location et réparation de transformateurs électriques dont des transformateurs contenant des PCB. La société TRANSFO SERVICE, filiale de SCHNEIDER ELECTRIC, a succédé en 1992 à la société ELECTRIC VITRY. L'établissement était classé à autorisation sous les rubriques 167-a, 1180-2 et 1180-3. Sols pollués aux hydrocarbures, PCB et solvants halogénés. Nappe polluée aux solvants chlorés ne provenant pas de l'activité.	Traitement des sols aux alentours. Restriction d'usage sur les sols et sous-sols.	

Source : Base de données BASOL

## 5. IDENTIFICATION DES BESOINS ET PERSPECTIVES D'ÉVOLUTIONS

### 5.1 LES BESOINS REPERTORIES EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

L'article L 123-1-2 modifié par la loi n°2010-788 du 12 Juillet 2010 dite loi «Grenelle 2 », précise que « *le rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme, explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement. Il s'appuie sur le diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, de l'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerces, d'équipements et de services.* »

L'élaboration du rapport de présentation et, plus particulièrement de l'état initial de l'environnement du PLU de Vitry-sur-Seine, a permis d'identifier des besoins en matière d'environnement sur le territoire communal de Vitry et de proposer des perspectives d'évolution concernant :

- le milieu naturel et urbain,
- les ressources naturelles,
- les paysages de Vitry,
- les nuisances et pollutions et les risques naturels et technologiques.

#### 5.1.1 Le milieu naturel et urbain

Le PLU a identifié sur le territoire un patrimoine naturel et urbain important qu'il faut préserver.

Le patrimoine bâti doit être conservé et préservé afin de sauvegarder les éléments de l'histoire de la Ville. La procédure de modification, approuvée en juin 2011, a permis d'ajouter un volet relatif à la protection et à la mise en valeur du patrimoine bâti. Ainsi ce sont 155 éléments du patrimoine local qui ont été identifiés.

Le patrimoine naturel répertorié doit également être préservé pour développer et protéger les espaces porteurs de biodiversité tels que les berges de Seine, les voies ferrées, les jardins privés, les cœurs d'îlots et les différents parcs et squares de la ville.

L'enjeu est de préserver cette biodiversité pour maintenir la faune et la flore dans la ville. La conservation et le développement du maillage vert existant sont des actions importantes car elles favorisent le développement de la faune qui peut se déplacer plus facilement. La diminution de la consommation des espaces naturels est nécessaire pour favoriser le développement de la biodiversité.

La trame verte et la trame bleue identifiées sur le territoire communal doivent être valorisées et développées dans les projets urbains à venir (par des réseaux de circulations douces, par des créations de sentes, par la préservation des berges de Seine, par des murs et toitures végétalisées, par le maintien de la végétalisation des cœurs d'îlots selon une trame favorable aux espèces volantes avec des espèces locales diversifiées, par une reconquête des milieux naturels et des zones humides...).

### 5.1.2 Les ressources naturelles

#### • *La gestion de l'eau*

Vitry a pour objectifs de réduire les pollutions de l'eau, de protéger et de restaurer les milieux, de préserver cette ressource et de gérer les risques d'inondations.

Afin de faire évoluer la gestion de l'eau sur le territoire, plusieurs mesures sont prises :

- développer la gestion des eaux pluviales à la parcelle,
- réaliser un pré-traitement des eaux usées et pluviales,
- limiter l'imperméabilisation des sols,
- créer un réseau séparatif,
- limiter le rejet des eaux pluviales dans le réseau d'assainissement.

Concernant la trame bleue, les objectifs sont les suivants :

- améliorer la connaissance et le suivi de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- assurer une gestion plus raisonnée de la ressource,
- maîtriser les sources de pollutions pour reconquérir la qualité de l'eau,
- améliorer l'assainissement et mettre en place des techniques de dépollution adéquates pour restaurer la qualité de l'eau,
- mieux sensibiliser les Vitriots aux enjeux de l'eau pour l'émergence d'une nouvelle culture de l'eau.

#### • *Les ressources énergétiques*

Les ressources énergétiques produites et consommées sur le territoire vitriot sont principalement des énergies fossiles. La commune dispose d'un réseau de chauffage urbain performant qui alimente aujourd'hui l'équivalent de 15 000 logements. L'extension du réseau est envisagée afin de pouvoir alimenter les nouvelles opérations d'aménagement.

Les objectifs d'évolution énergétique sur la commune sont de :

- limiter l'usage des énergies fossiles dans les nouveaux projets urbains,
- compléter l'usage des énergies fossiles avec des énergies renouvelables, favorisant ainsi un mixte énergétique favorable pour la protection de l'environnement,
- développer les énergies renouvelables (notamment le cycle combiné gaz, les panneaux photovoltaïques, et l'exploitation du biogaz qui sont favorables sur Vitry, la géothermie) dans les futurs projets tels que « Les secteurs Seine-Gare et Seine-Ardoines (OIN) ».

Il est bien sûr indispensable de coupler ces objectifs avec des actions de réduction de la consommation énergétique et d'amélioration de l'efficacité énergétique afin de répondre à la loi sur l'Orientation énergétique de 2007 qui prend pour objectif le facteur 4 (réduction par 4 des émissions de gaz à effet de serre). Des actions peuvent être envisagées pour aller dans ce sens :

- promouvoir des formes urbaines compactes,
- promouvoir une orientation favorable des bâtiments,
- favoriser la mixité des activités (logement, entreprises, commerces, loisirs) sur un même quartier pour limiter les déplacements,
- promouvoir des bâtiments bien isolés qui seront économes en énergie.

Disposer d'une offre énergétique locale permettrait de sécuriser les approvisionnements futurs et de préserver l'environnement contre les gaz à effet de serre des énergies fossiles.

### 5.1.3 Les paysages de Vitry

Le territoire de Vitry bénéficie d'une situation géographique particulière avec la présence d'est en ouest de la plaine de la Seine, du coteau et du plateau. Ces différentes entités sont à l'origine des grands paysages identifiés sur Vitry.

La préservation de ces paysages est essentielle car ils marquent l'identité du territoire. Le travail de diagnostic a permis d'identifier des besoins en matière de préservation des paysages vitriots :

- préserver les lieux qui offrent un point de vue sur l'ensemble de la ville tel que depuis le coteau (un des grands paysages de la ville),
- préserver de l'urbanisation les espaces naturels identifiés, notamment sur le plateau,
- assurer la qualité des entrées de ville bien qu'elles soient peu marquées en raison du tissu urbain continu.

Pour préserver les paysages urbains de Vitry, il est nécessaire de régulariser les dispositifs d'affichage publicitaire et gérer les installations d'enseigne qui sont soumises à autorisation.

### 5.1.4 Les nuisances et les risques naturels et technologiques

#### • *La gestion des déchets*

L'élaboration de l'état initial de l'environnement a permis d'identifier des besoins concernant la collecte et la gestion des déchets :

- diminuer les quantités des déchets ménagers à l'horizon 2015 (-7%),
- améliorer la collecte sélective et la qualité du tri,
- développer le compost,
- développer la collecte pneumatique, notamment dans le cadre des nouvelles opérations d'aménagement,
- optimiser la collecte des déchets,
- renforcer la communication relative aux déchets.

#### • *La qualité de l'air*

Commune de la petite couronne, Vitry est particulièrement concernée par des polluants provenant des activités humaines. Plusieurs actions peuvent être envisagées :

- surveiller la qualité de l'air,
- réduire le trafic automobile et la vitesse des véhicules en optimisant l'usage des transports en commun, développant les liaisons douces et en adaptant l'offre de stationnement
- réduire les émissions de polluants et de gaz à effet de serre liés aux activités et aux logements,
- développer la végétation urbaine,
- favoriser à la fois l'emploi des vitriots par des entreprises locales mais aussi favoriser le logement des salariés vitriots sur Vitry afin d'éviter les déplacements,
- favoriser la mixité fonctionnelle au sein de chaque projet d'aménagement (loisirs, activités, commerces, logements).

- *Les nuisances sonores*

Les infrastructures routières et ferroviaires qui traversent Vitry sont à l'origine de nuisances sonores. Pour améliorer le cadre de vie des habitants les besoins suivants sont identifiés :

- réduire les bruits urbains et notamment ceux liés au trafic automobile et ferroviaire : développer les modes de transport doux, renouveler les revêtements, limiter les vitesses, améliorer la fluidité du trafic,
- prendre en compte l'isolation acoustique pour les nouvelles constructions situées dans un secteur affecté par le bruit,
- réduire le bruit lié aux activités des services municipaux,
- sensibiliser les jeunes dans les écoles et le grand public.

- *Les risques naturels et technologiques*

Les projets d'aménagement doivent prendre en compte les risques naturels et technologiques auxquels le territoire vitriot est soumis. Ils doivent tenir compte des mesures de prévention liées aux risques d'inondation près de la Seine, des coulées de boues, du phénomène de retrait-gonflement lié à la présence d'argile dans le sol, des mouvements de terrain, des risques liés au transport de marchandises dangereuses et des risques technologiques avec la présence d'usines classées dangereuses.

Des dispositions particulières sont à prendre en compte pour l'urbanisation des zones soumises à ces divers risques.

## 6. ANNEXE

### 6.1 LISTE DE LA FLORE A CONSEILLER ET EVITER

Cette liste n'est ni exhaustive ni réglementaire. Elle est surtout là pour aider les propriétaires et jardiniers non spécialistes à privilégier des espèces locales.

Toutefois, il convient de signaler que 4 espèces figurant dans la liste des espèces pouvant être semées ont un caractère allergisant (noisetier, charme, chêne, frêne commun). Une liste d'arbres d'ornement à caractère allergisant est disponible sur le site du réseau national de surveillance aérobiologique ([www.rnsa.asso.fr](http://www.rnsa.asso.fr)).

<u>LISTE DES ESPECES POUVANT ETRE SEMEES</u>	<u>LISTE DES ESPECES VEGETALES A TENDANCE INVASIVE</u>
<p><b>Essences herbacées</b></p> <p>Achillée millefeuille (<i>Achillea millefolium</i>)            Gesse des prés (<i>Lathyrus pratensis</i>)            Avoine élevée (<i>Arrhenatherum elatius</i>)            Grande marguerite (<i>Leucanthemum vulgare</i>)            Brome mou (<i>Bromus hordeaceus</i>)            Lotier corniculé (<i>Lotus corniculatus</i>)            Brunelle commune (<i>Prunella vulgaris</i>)            Pâturin des prés (<i>Poa pratensis</i>)            Carotte sauvage (<i>Daucus carota</i>)            Renoncule âcre (<i>Ranunculus acris</i>)            Céraiste commun (<i>Cerastium fontanum</i>)            Salsifis des prés (<i>Tragopogon pratensis</i>)            Crépide bisannuelle (<i>Crepis biennis</i>)            Stellaire graminée (<i>Stellaria graminea</i>)            Dactyle aggloméré (<i>Dactylis glomerata</i>)            Trèfle des prés (<i>Trifolium pratense</i>)            Fétuque des prés (<i>Festuca pratensis</i>)            Trèfle rampant (<i>Trifolium repens</i>)</p> <p><b>Essences arbustives</b></p> <p>Cornouiller sanguin (<i>Corus sanguinea</i>)            Fusain d'Europe (<i>Evonymus europaeus</i>)            Noisetier (<i>Corylus avellana</i>)            Sureau noir (<i>Sambucus nigra</i>)            Troène (<i>Ligustrum vulgare</i>)</p> <p><b>Essences arborescentes</b></p> <p>Erable sycomore (<i>Acer pseudoplatanus</i>)            Charme (<i>Carpinus betulus</i>)            Erable champêtre (<i>Acer campestre</i>)            Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>)            Frêne commun (<i>Fraxinus excelsior</i>)</p>	<p>Érable negundo (<i>Acer negundo</i>)            Cerisier tardif, Cerisier noir (<i>Prunus serotina</i>)            Faux Vernis du Japon (<i>Ailanthus altissima</i>)            Aster lisse (<i>Aster laevis</i>)            Aster lancéolé (<i>Aster lanceolatus</i>)            Aster de jardin, Aster de Virginie (<i>Aster novi-belgii</i>)            Azolla fausse-fougère (<i>Azolla filiculoides</i>)            Buddléia de David (<i>Buddleja davidii</i>)            Elodée du Canada (<i>Elodea canadensis</i>)            Elodée à feuilles étroites (<i>Elodea nuttallii</i>)            Balsamine du Cap (<i>Impatiens capensis</i>)            Balsamine de l'Himalaya (<i>Impatiens glandulifera</i>)            Balsamine à petites fleurs (<i>Impatiens parviflora</i>)            Ludwigie à grandes fleurs (<i>Ludwigia grandiflora</i>)            Renouée du Japon (<i>Reynoutria japonica</i>)            Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>)            Sénéçon du Cap (<i>Senecio inaequidens</i>)            Solidage verge d'or du Canada (<i>Solidago canadensis</i>)            Solidage géant (<i>Solidago gigantea</i>)            Raisin d'Amérique (<i>Phytolacca americana</i>)            Ambroise à feuilles d'armoise (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>)            Bident à fruits noirs (<i>Bidens frondosa</i>)            Renouée de Sakhaline (<i>Reynoutria sachalinensis</i>)            Grand lagarosiphon (<i>Lagarosiphon major</i>)            Lentille d'eau minuscule (<i>Lemna minuta</i>)            Paspale dilaté (<i>Paspalum dilatatum</i>)            Topinambour (<i>Helianthus tuberosus</i>)            Berce du Caucase (<i>Heracleum mantegazzianum</i>)            Rhododendron des parcs (<i>Rhododendron ponticum</i>)</p>